

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1996**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>		<b>14x</b>		<b>18x</b>		<b>22x</b>		<b>26x</b>		<b>30x</b>	
					✓						
	<b>12x</b>		<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>		<b>32x</b>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

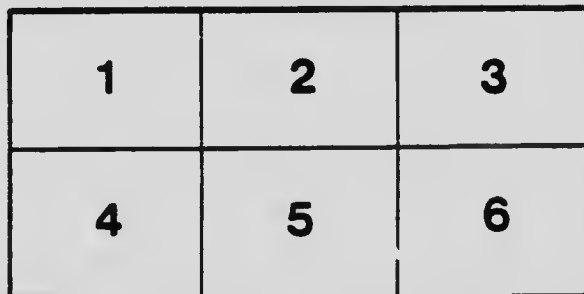
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

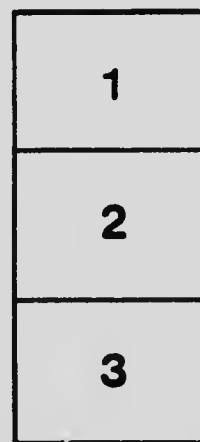
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

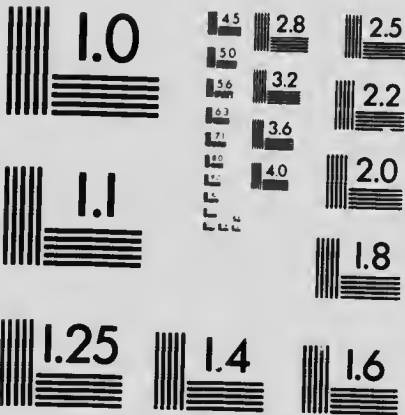
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

LOUIS-RAOUL DE LORIMIER

# AU CŒUR DE L'HISTOIRE

ÉVOCATIONS ET RÉCITS TIRÉS DE LA CHRONIQUE  
ET DE L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE

--

AVEC ANNOTATIONS

--

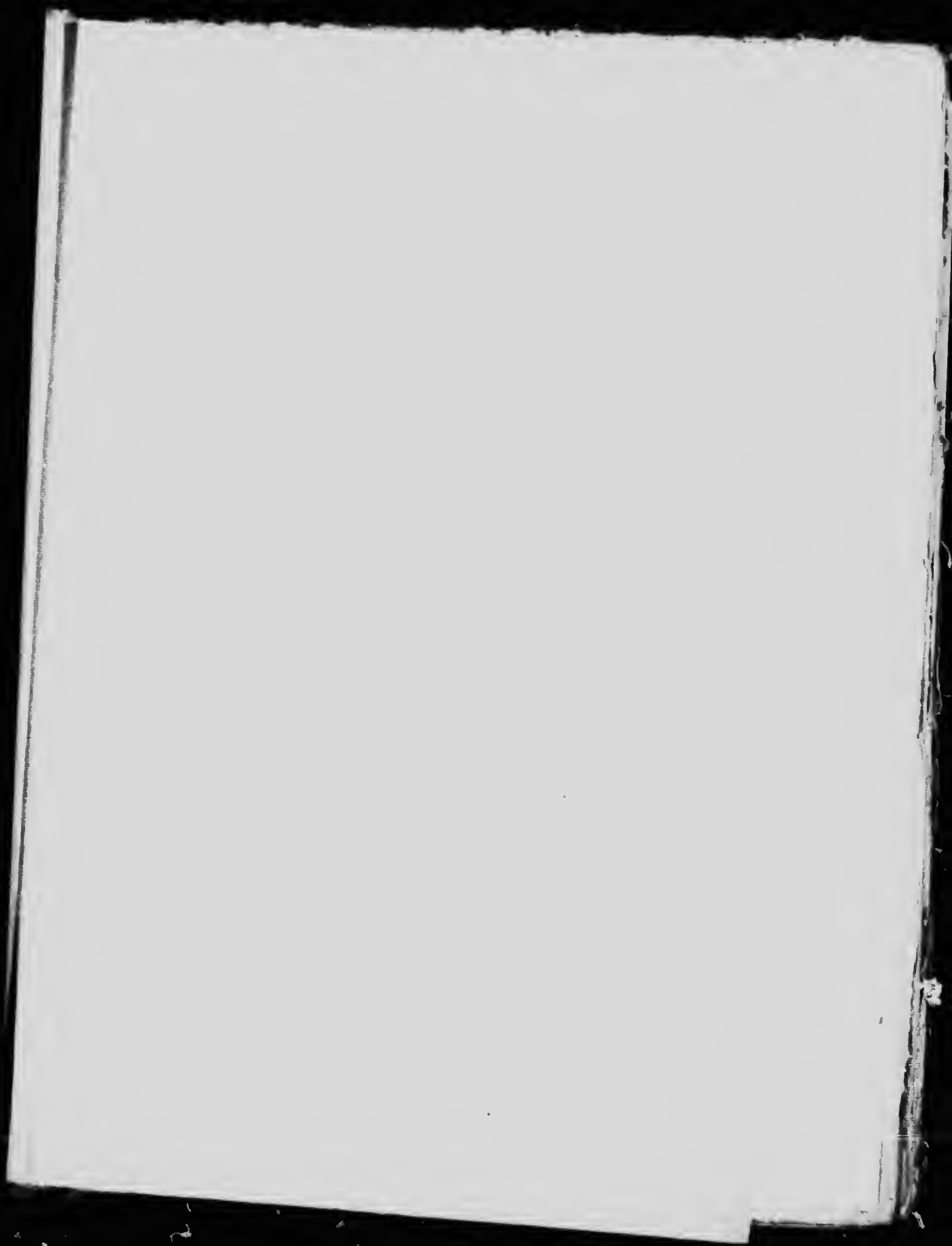
Préface de  
L'abbé ÉLIE-J. AUCLAIR,  
de la Société Royale du Canada.

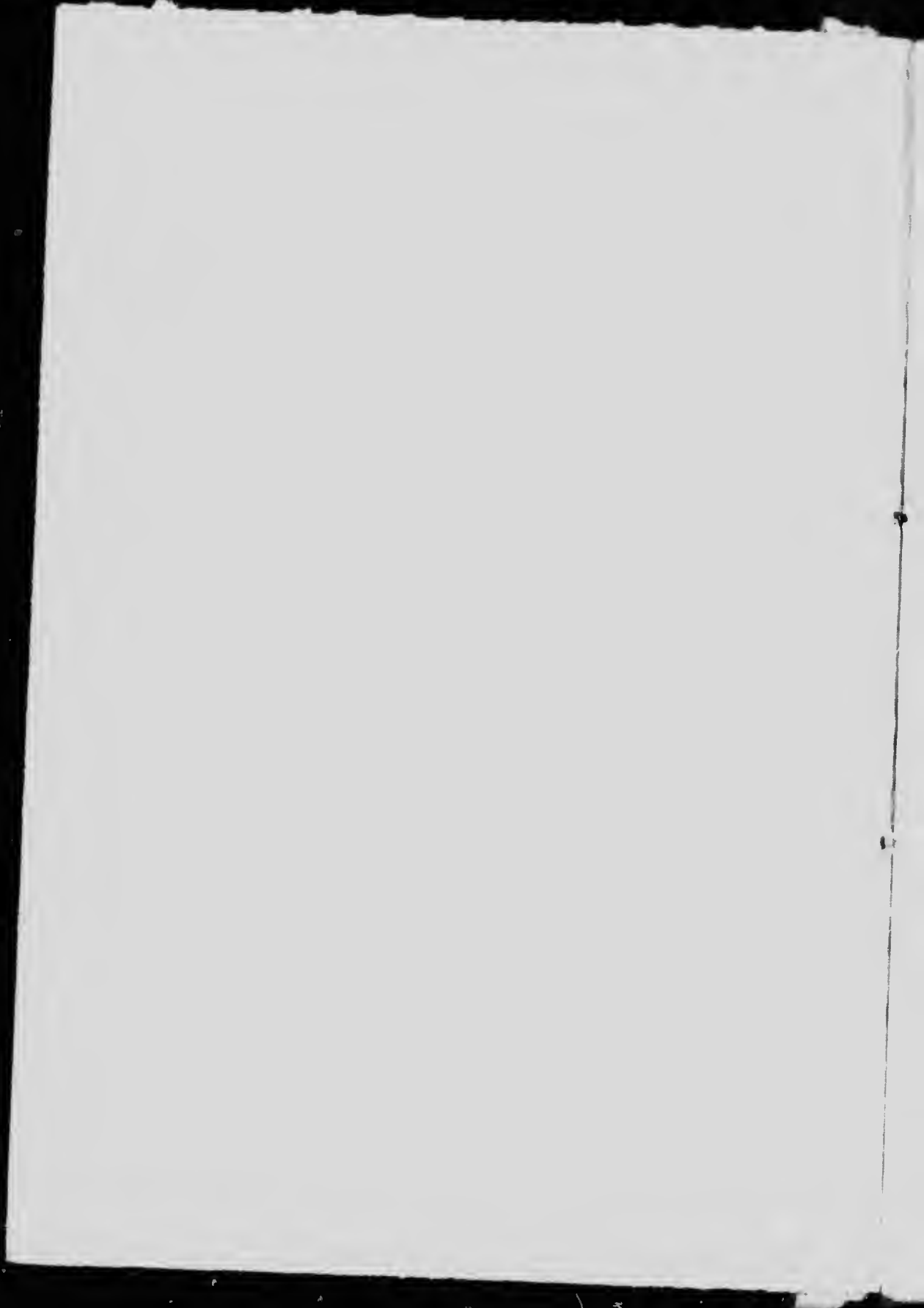


PS 8523  
O59  
A8  
c.4

Imprimé au *Devoir*, 43 St-Vincent  
Montréal, Can.

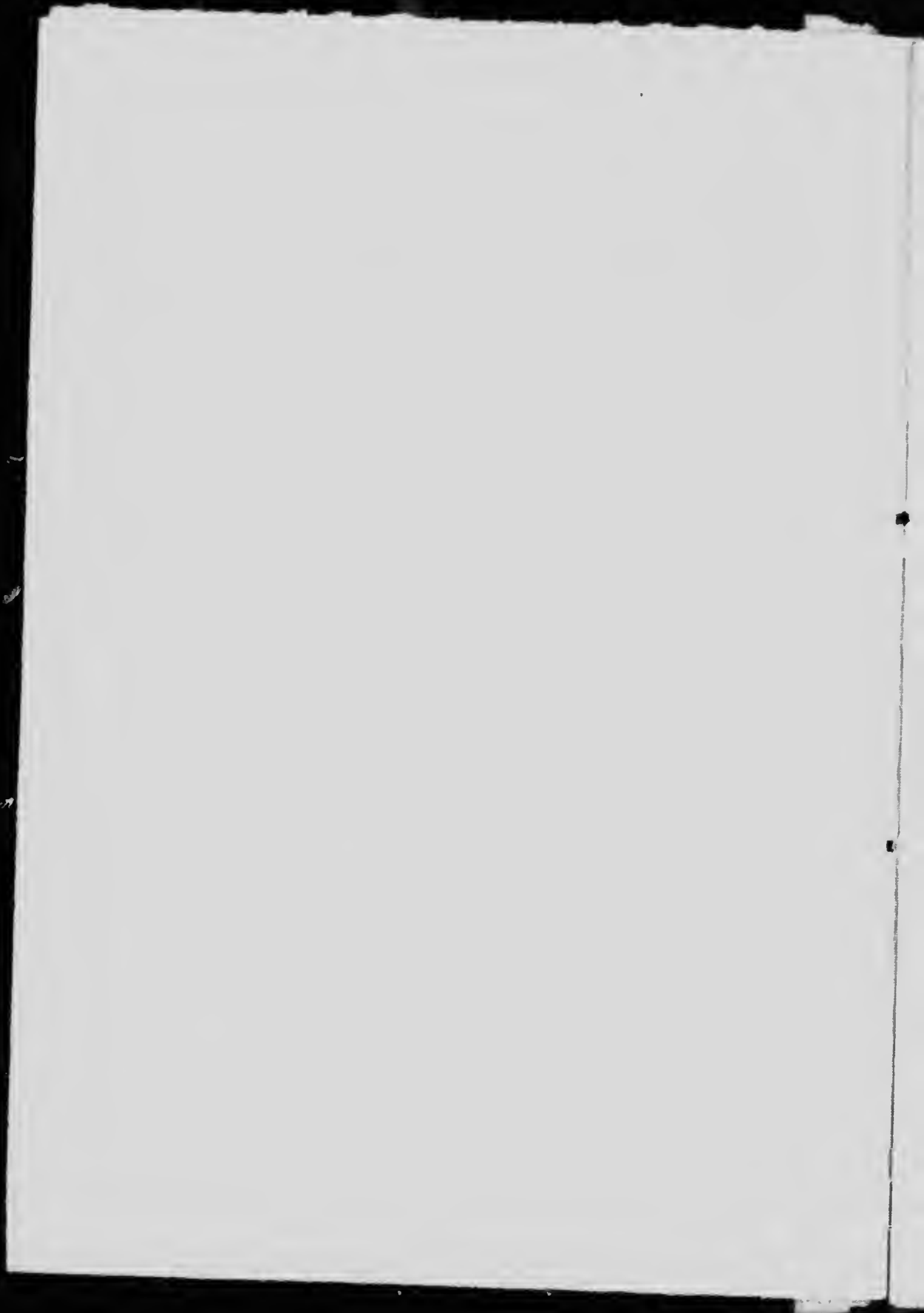
1920





AU COEUR DE L'HISTOIRE





LOUIS-RAOUL DE LORIMIER

AU COEUR  
DE L'HISTOIRE

ÉVOCATIONS ET RÉCITS TIRÉS DE LA  
CHRONIQUE ET DE L'HISTOIRE  
DE LA NOUVELLE-FRANCE

AVEC ANNOTATIONS

PRÉFACE DE  
L'abbé ÉLIE-J. AUCLAIR,  
*de la Société Royale du Canada*



Imprimé au *Devoir*, 43 St-Vincent  
MONTREAL, Can.

1920

PC 10  
C  
M  
C

Enregistré conformément à la loi du Canada, l'an 1920, par  
Louis Raoul DE LORIMIER,  
au ministère de l'Agriculture.

## PRÉFACE

---

*L'auteur de ce livre évocateur et charmant, qui entend nous introduire au cœur de l'histoire, en faisant revivre sous nos yeux, dans le style et l'écriture de l'époque, quelques pages du bon vieux temps, nous a fait le grand honneur de nous demander deux lignes de préface.*

*A dire vrai, qu'est-il besoin de préface à un tel livre ? Il se présente et il s'explique lui-même, par lui-même, parfaitement.*

*Nous estimons cependant que c'est pour nous un devoir de répondre à l'appel de M. Louis-Raoul de Lorimier. Nous ne pouvons pas ne pas nous souvenir, en effet, que quelques-unes des études originales, qui composent ce volume, ont paru déjà, en partie du moins, — car elles ont été depuis retouchées et annotées, — dans les pages de la Revue canadienne, dont nous sommes le directeur depuis douze ans passés. Et M. de Lorimier est un collaborateur trop courtois et trop prévenant pour qu'on n'aime pas à lui faire plaisir.*

*Et puis, il y a autre chose. Le genre d'écrire que M. de Lorimier affectionne, et dans lequel il réussit si bien, nous paraît mériter l'attention de tous les curieux de l'histoire et de tous les amis des lettres. Nous sommes bien aise d'avoir l'honneur de le dire ici.*

*Fervent des choses de la vie d'autrefois, de celles qui se passaient au temps des Français, M. de Lorimier aime à les reconstituer dans le cadre et dans l'écriture d'autrefois. Pure fantaisie, nous dira-t-on ? Peut-être. Fantaisie agréable en tout cas, et qui aide puissamment à revoir avec un intérêt tout particulier des pages dont la substance pourrait nous être d'ailleurs connue.*

*Relisez les titres de ses dix « études » — car ce sont bien des « études », qui ont exigé beaucoup de patience et de doigté — Noël dolent, Un Jour de l'An sous l'ancien régime, La Noël d'un Tambour à Ville-Marie... et toutes les autres — et défendez-vous, s'il vous est possible, contre le désir de tout lire, et tout de suite ! Vous sentez d'instinct que l'auteur va vraiment vous conduire, ainsi que dit son titre, au cœur de l'histoire. Et cela plaît infiniment. D'autant plus que le sous-titre vous précise que ce*

sont là des évocations et récits tirés des textes de la chronique et de l'histoire de la Nouvelle-France.

*Mais est-ce bien de l'histoire, objectera-t-on, que l'auteur nous raconte là, et son préfacier a-t-il le droit de se porter garant de l'authenticité de tous ces textes ? Nous allons répondre par un mot qui est, croyons-nous, de M. Louwigny de Montigny. « M. de Lorimier, disait-il, est en train de dramatiser les fameuses Relations des Jésuites ». Or, qu'y a-t-il de plus historique, et tout ensemble de plus dramatique, que les Relations ?*

*Qu'importe que la légende s'en mêle, que le fait même qu'on nous raconte soit imaginé — et il s'en faut qu'il le soit toujours — chaque fois que M. de Lorimier rappelle un point d'histoire, un mot du temps, une description de jadis, il apporte un soin extrême à tout préciser et à tout appuyer sur un document ou sur un texte. On n'a qu'à lire la liste des auteurs qu'il a consultés, qu'à parcourir, même à vue d'œil et rapidement, ses précieuses notes et pièces justificatives, et l'on reste vite convaincu qu'on est en compagnie d'un honnête homme et d'un écrivain probe,*

qui tient à établir ses « fantaisies » sur les solides bases de la vraisemblance historique.

Il nous semble bien qu'il y aurait profit à mettre ce beau livre dans les mains des jeunes. Il les instruira en les intéressant, pourvu qu'on leur fasse bien comprendre sous quel angle ils doivent le lire et l'apprécier. Sans doute, il ne faut rien exagérer. L'auteur ne nous permettrait certainement pas d'écrire que son livre a, comme texte, une valeur historique. Mais nous croyons pouvoir affirmer que, sans être à proprement parler un livre d'histoire, *Au cœur de l'histoire* fera aimer l'histoire, nous voulons dire celle de nos origines, qui constitue et constituera toujours, pour les Canadiens français, l'époque héroïque.

Le nom des de Lorimier est un beau nom de chez nous. Il nous plaît beaucoup de le voir en tête d'un livre qui doit vivre et qui vivra.

L'abbé Élie-J. AUCLAIR,  
de la Société Royale du Canada.

## AVERTISSEMENT

---

Nous présentons au public, une première série d'essais *d'histoire reconstituée*.

Comme l'annonce le titre, nous nous sommes inspiré de la *Chronique* et de l'*Histoire de la Nouvelle-France* généralement, nous efforçant de mettre chaque évocation ou récit dans un cadre d'ambiance approprié.

Et alors, nous avons imaginé des *mises en scène* et des *décors* plausibles ou vraisemblables, pour donner à la narration historique plus d'action, et plus de relief au personnage esquissé ou à la chose décrite.

A cette fin, nos recherches ont porté non seulement sur les œuvres des auteurs traitant de la Nouvelle-France et du Canada, mais encore sur les ouvrages de ceux qui ont écrit touchant l'époque contemporaine en France, qu'il s'agisse des événements synchroniques, aussi bien que du langage, des mœurs, des usages, et même des modes et du costume. Il va sans dire que nous n'avons pas non plus négligé la *tradition* lorsque l'occasion s'en est présentée.



A cause de ces apprêts, la fiction est arrivée nécessairement à cotoyer le fait authentique, et c'est pourquoi, nous avons prodigué les références qui aideront à dégager l'éventualité vraie, de la fantaisie qui sert de chaîne à la trame.

Sauf le dernier, tous ces essais ont déjà paru ailleurs. Plusieurs ont même été lus en manière de conférences. Depuis, pour cette édition, nous les avons revus et augmentés. Nous avons en outre ajouté ou complété les *Notes et pièces justificatives* que l'on trouvera à la suite de chaque récit.

Ls R. de L.

BIBLIOGRAPHIE

A MA FEMME,  
je dédie ces pages.

*Montréal, août 1920*

## BIBLIOGRAPHIE

---

### OUVRAGES CONSULTÉS, AVEC INDICATION DES ÉDITIONS AUXQUELLES IL EST RÉFÉRÉ

---

#### HISTOIRES GÉNÉRALES

François-Javier GARNEAU — *Histoire du Canada, depuis sa découverte, jusqu'à nos jours*. Quatrième édition. Quatre tomes. Beauchemin et Valois, 1882.

Benjamin SULTE — *Histoire des Canadiens-Français*. Huit tomes. Wilson et Cie, Montréal, 1882-1884.

Abbé J.-B.-A. FERLAND — *Cours d'Histoire du Canada*. Deux parties. Deuxième édition. Hardy, Québec, 1882.

(Abbé FAILLON) — *Histoire de la colonie française en Canada*. Trois tomes. Jacques Lecoffre et Cie, Paris, Lyon, 1865.  
N. B. — Le nom de l'auteur n'apparaît pas à l'ouvrage.

CHAMPLAIN — *Oeuvres de*, publiées sous le patronage de l'Université Laval, par l'abbé C.-H. LAVERDIÈRE. Seconde édition, imprimée au séminaire par G.-E. Desbarats. Six tomes. Québec, 1870. (*Voyages aux Indes Occidentales. Voyages en la Nouvelle-France et Traité de navigation.*)

Gabriel SAGARD Théodat — *Histoire du Canada et Voyages des Pères Récollets en la Nouvelle-France*. Edition Tross, Quatre vols. Paris, 1866.

Marc L'ESCARBOT — *Histoire de la Nouvelle-France, suivie des Muses de la Nouvelle France*. Édition Tross. Trois vols. Paris, 1866

Pierre BOUCHER — *Histoire véritable et naturelle, des moeurs et productions de la Nouvelle-France, vulgairement dite, le Canada*. L'édition originale de cette histoire publiée à Paris, chez Florentin Lambert, en 1664, étant rarissime, nous référerons le lecteur aux *Mémoires de la Société Royale du Canada*, deuxième série, 1896-97, vol. II, section I ; où l'ouvrage de BOUCHER est reproduit avec commentaires, par B. SULTE.

Le Père CHARLEVOIX — *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*. Giffart, Paris, 1744.

E. RAMEAU — *La France aux colonies*. Jouby, Paris, 1859

Emile SALONE — *La colonisation de la Nouvelle-France*. Troisième édition, Guilmoto, Paris.

#### HISTOIRES PARTICULIÈRES, MONOGRAPHIES ET CHRONIQUES

Abbé Auguste GOSSELIN — *L'Église du Canada, de Mgr de Laval à la conquête*. Trois volumes. Laflamme et Proulx. Québec, 1911, 1912, 1914

*Relations des Jésuites, dans la Nouvelle-France*. Trois volumes. Côté, Québec, 1858

*Journal des Jésuites*. Édition deuxième. LAVERDIÈRE et CASGRAIN. Valois, Montréal, 1892.

Francis PARKMAN — *The Jesuits in North America, in the seventeenth century*. Deux vols. Morang and Company, Limited, Toronto, 1900.

Francis PARKMAN — *Old Régime in Canada*. Deux vols. Morang and Company, Limited, Toronto, 1900.

Francis PARKMAN — *Count Frontenac and New France under Louis XIV.* Morang and Company, Limited, Toronto, 1900.

Abbé François DOLLIER DE CASSON — *Histoire du Montréal*. Édition de la Société Historique et Littéraire de Québec.

Pierre KALM — *Voyage dans l'Amérique du nord*. Traduction de L.-W. MARCHAND. Huitième livraison des *Mémoires de la Société Historique de Montréal*. Berthiaume, Montréal, 1880.

L.-A. HUGUET-LATOURE — *Annuaire de Ville-Marie*. Montréal, 1863-77.

P. L. MORIN et H. BEAUGRAND — *Le Vieux Montréal. 1611-1803*. Dessins de P.-L. MORIN. Publié par H. BEAUGRAND. Montréal, 1884.

*Notice sur l'église de Notre-Dame de Montréal*. Sénécal, Montréal, 1880. Anonyme.

Alexandre JODOIN et J. L. VINCENT — *Histoire de Longueuil*. Gebhardt et Berthiaume, Montréal, 1889.

Abbé Azarie COUILLARD-DESPRÉS — *Louis Hébert et sa famille*. Desclée de Brouwer et Cie. Lille, Paris, Bruges, 1913.

*Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours*. Quatre tomes. Darveau, Québec, 1863-66.

(Abbé FAILLON) — *Vie de Mademoiselle Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie*, Deux volumes. Chez les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, Ville-Marie, 1854.

N. B. — Ouvrage sans nom d'auteur

(Abbé FAILLON) — *Vie de la Soeur Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame de Ville-Marie*. Deux volumes. Poussielgue-Rusand, Perisse Frères, Paris, 1853.

N. B. — Ouvrage sans nom d'auteur.

Thomas CHAPAIS — *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*. Demers, Québec, 1904.

Abbé Auguste GOSSELIN — *Henri de Bernières*. Dussault et Proulx, Québec, 1902.

Abbé H.-R. CASGRAIN — *Histoire de la Vénérable Marie de l'Incarnation*. Tome III, des *Oeuvres complètes*. Beauchemin & Fils, Montréal, 1896.

Ernest GAGNON — *Louis Jolliet*. Deuxième édition. Beauchemin, Montréal, 1913.

Ernest GAGNON — *Le Fort et le Château Saint-Louis* (Québec). *Etude archéologique et historique*. Librairie Beauchemin, Limitée, Montréal, 1912.

J.-Edmond ROY — *Histoire du notariat en Canada*. Quatre volumes. Lévis, 1899.

#### SOURCES ET AUTORITÉS DIVERSES

*Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*. Six volumes. Québec, 1885-1891.

*Collection de manuscrits, contenant lettres, mémoires et autres documents historiques, relatifs à la Nouvelle-France*. Quatre volumes. Coté et Cie, Québec, 1883.

*Recensements de la Nouvelle-France de 1666 et de 1667, tels que reproduits dans l'Histoire des Canadiens-Français de B. Sulte, au tome IV, chapitre IV*

*La réception de Monseigneur le vicomte d'Argenson, par toutes les nations du pais de Canada, à son entrée au gouvernement de la Nouvelle-France.* Ce manuscrit conservé aux archives de la Province de Québec, a été publié par Pierre Georges ROY, à Québec, à l'imprimerie Léger-Brousseau, en 1890. Nous nous sommes servi d'une copie dactylographiée, donnée par M. P. G. Roy

Paul LACROIX — (bibliophile Jacob) *XVIIe siècle Institutions, usages et costumes* Deuxième édition. Firmin-Didot et Cie, Paris, 1880.

Albert BABEAU — *La ville sous l'ancien régime.* Didier et Cie, Paris, 1880.

A. GABOURG — *Louis XIV et son temps.* Mame et Fils, Tours, 1897

Madame DE SÉVIGNÉ — *Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis, recueillies et annotées* par M. MONMERQUÉ, membre de l'Institut. Quatorze tomes. Librairie L. Hachette et Cie, Paris, 1862-1866

Madame DE MOTTEVILLE — *Mémoires.* Vol. 24c de *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe.* Trente-quatre volumes. Didier, Paris, 1854

Frédéric MASSON — *Autour de l'Académie* — Publié dans les *Annales Politiques et littéraires.* Voir les numéros compris entre les 28 juillet et 22 septembre 1912; ces deux dates inclusivement.

Arvède BARINE — *La jeunesse de la Grande Mademoiselle.* Hachette, Paris, 1909.



Savinien CYRANO DE BERGERAC — *Voyages dans la lune*, etc  
*Oeuvres comiques*. Deux tomes. Librairie de la Bibliothèque  
Nationale, Paris, 1879

*Encyclopédie du XIXe siècle.*

*La Grande Encyclopédie.*

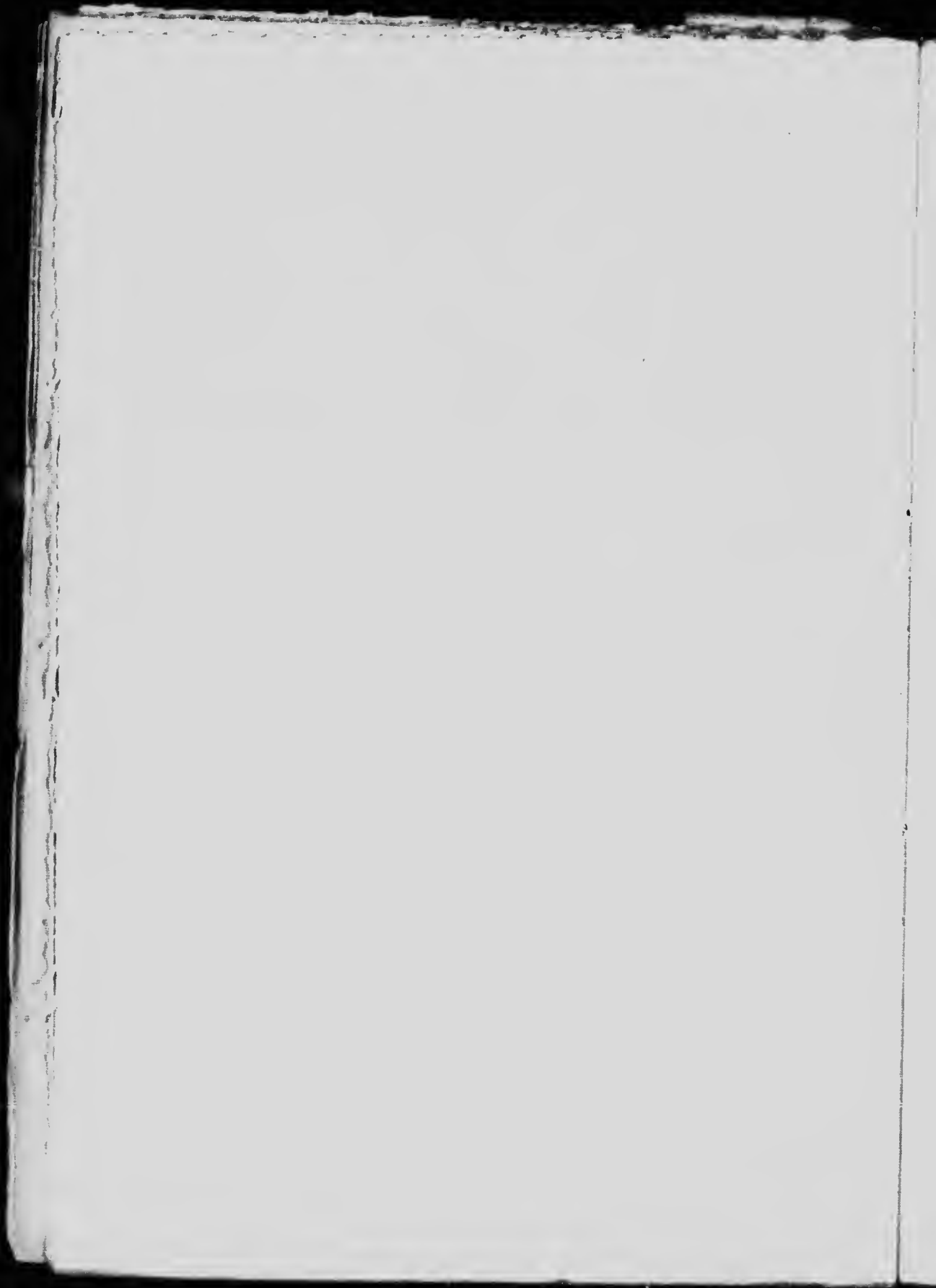
*Nouveau Larousse illustré.*

QUÉBEC

—

NOËL DOLENT

(1635)



## Noël dolent (1635)

« Le vingt-cinquième Décembre, iour de la naissance de nostre Sauueur en terre, Monsieur de Champlain nostre Gouverneur, prit vne nouvelle naissance au Ciel »

*Relations des Jésuites, année 1636, chapitre XI, page 56.*

Depuis deux mois et demi, monsieur de Champlain, le vaillant preux, n'a pas franchi le seuil de ses appartements au fort Saint-Louis; enfoui dans la neige sur le promontoire de Québec, perdu dans l'immensité de la Nouvelle-France.<sup>1</sup>

Là, il gît, au déclin de ses jours; après tant de bons et de loyaux services rendus à son Dieu et à son souverain.

Et c'est pourquoi, le petit bourg est voilé de mélancolique tristesse, en cette journée de Noël de l'an 1635.

En effet, dans la capitale naissante, cœur de cette autre France lointaine, d'ordinaire si calme et si paisible, la quiétude est encore plus profonde.

On dirait que ce cœur va cesser de battre.

C'est jour férié pourtant, et ce qui plus est, Noël.

Oui, mais monsieur de Champlain est dolent, et partant, plus de plaisirs, plus de liesses.

Les quelques maisons du Cap Diamant, groupées autour du château-fort et celles de la basse-ville au-dessous de l'escarpement de la falaise, sont mornes et silencieuses.

Dans les sentiers immaculés, couverts de froidure, les rares passants qui se croisent, s'abordent pour s'enquérir de l'état douloureux de monsieur le gouverneur.

— Ah ! Monsieur le chirurgien, <sup>2</sup> quelles nouvelles apportez-vous du fort ?

— De point bonnes. C'est peine et chagrin de le voir le noble Sieur. Priez mes amis, priez pour notre gouverneur !

Et le chirurgien de s'éloigner, en hochant la tête piteusement.

A la diane et au couvre-feu, plus de sonneries de trompettes éclatantes, plus de roulements de tambours prolongés, plus d'airs de flûtes mélodieuses... La nuit, les *hommes du guet* font bien encore leurs

rondes et patrouilles, mais ils évitent de crier l'heure et le temps qu'il fait; aux citadins qui reposent en leurs logis, portes closes.

Dans la salle d'armes de la petite forteresse, les rires et les chants joyeux des soldats se sont tus; par tout le fort l'on parle bas, l'on marche à pas couverts, et les capitaines commandent à voix sourde la soldatesque, pour ne pas déranger l'illustre patient.

Monsieur Bras-de-Fer de Chasteau qui remplace le gouverneur, a ordonné qu'il en fût ainsi; et à plus juste raison, qu'on ne tire pas, aujourd'hui, les deux gros pétards de fonte ni les arquebusades, non plus que les décharges de mousquets coutumières des jours de réjouissances.

Oui, c'est immense détresse par toute la Nouvelle-France ce jour de Noël 1635, car monsieur de Champlain est bien plus faible, bien plus souffrant aujourd'hui, et l'on craint qu'il ne trépasse.

Il semble que la brise même, qui maraude dans les hautes futaies chenuës, erre plaintive, comme

un long sanglot inapaisé. Ah ! que c'est grande pitié !...

Dans la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, que monsieur le gouverneur a fait bâtir il y a deux ans (1633),<sup>4</sup> des colons et des sauvages entrent, pour y faire une oraison émue et suppliante. Il y a là, des hommes et des femmes qui prient ; les uns aux pieds de l'autel de la Vierge, les autres près de la crèche de sapins verts, où il y a un Enfant-Jésus, probablement de bois, naïvement sculpté, à la façon d'un primitif, et vêtu à la sauvage. Et de considérer les petits attendris, penchés vers Celui que la Robe-Noire leur a dit être le Fils du Grand Manitou, fait surgir au regard, un pieux tableau-vivant, de grâces enfantines.

Quelques femmes indiennes sont aussi venues offrir à Notre-Dame, pour la guérison du bon *Père de Québec*, des colliers de *wampum*,<sup>5</sup> fruit de leur travail, en guise d'offrandes rédemptrices et d'ex-voto ; qu'elles ont suspendus, auprès de son image.<sup>6</sup>

Sur toute cette scène, rayonne en implorant pour le retour à la santé du fidèle chevalier, une petite lampe d'huile, aux reflets d'or...

Sans doute, dans leur résidence de Notre-Dame des Anges, proche de la ville, le Père Le Jeune, supérieur des Jésuites, et toute sa communauté, ont adressé au Ciel maintes ferventes prières, pour le rétablissement du malade; noble homme et défenseur de la foi.

Dans la cour intérieure du fort, des Hurons, des Algonquins et des Montagnais, amis des Français, causent avec les soldats de la garnison. L'un d'eux (ce doit être un sorcier) exhibe avec force gestes, une bande de peau de serpent, toute garnie de dents de loup et de griffes d'ours. Il demande et insiste, pour qu'on en ceigne le chef du gouverneur; moyennant quoi, il assure prompte guérison.

— C'est le Manitou qui m'a dit ce remède en songe;<sup>7</sup> affirme-t-il.

Le Père Charles Lalemant vient d'arriver à l'huis principal de l'enceinte fortifiée, et les deux hommes de garde, la longue pique au poing, se sont respectueusement écartés pour lui livrer passage.

C'est lui qui a assisté monsieur de Champlain depuis qu'il est malade.



A coup sûr, le Père Le Jeune et ses religieux, de même que messire Gilles Nicolet, le frère du voyageur et messire Le Sueur de Saint-Sauveur, (ces deux derniers, prêtres séculiers) sont tous venus lui prodiguer leurs encouragements et les consolations de l'Église, mais c'est le Père Charles Lalemant qui s'est tenu à son chevet. Et durant ces derniers jours surtout, il ne l'a guère quitté.<sup>8</sup>

Dans une pièce basse du fort Saint-Louis, plusieurs personnes attendent d'être introduites auprès de l'auguste malade, qui les a fait appeler.

Monsieur Olivier Le Tardif, les sieurs de Mauve, des Chastelets, monsieur Couillard, sont là.

Tenez, voici monsieur Bourdon qui entre, il est avec monsieur Jean Nicolet, le voyageur... Puis, c'est le Père Lalemant qui franchit le seuil, accompagné du chirurgien Giffard...

\* \* \*

Dans sa chambre, gît monsieur le gouverneur, couché sur le grand lit de palissandre, dont les quatre montants tordus en spirales, soutiennent

le ciel, d'où tombent les rideaux de ratine blanche, à fleurs de lys d'azur.

Sa pensée, va des jours présents aux jours passés.

Il songe à sa bonne ville de Brouage en Saintonge, où il naquit... il y a soixante-huit années (1567),<sup>9</sup> à sa jeunesse évanouie, à son père et à sa mère disparus depuis longtemps... Il se rémémore l'époque troublée de la Ligue, alors que dans l'armée du parti catholique, commandée par le duc de Guise, il luttait contre le huguenot Henri IV, roi de France... Il se rappelle aussi comment, Henri IV ayant abjuré et embrassé la foi catholique (1593), il devint maréchal des logis;<sup>10</sup> dans les troupes de ce prince qu'il avait combattu; protestant... Puis, il part pour l'Espagne, avec son oncle, et arrive à Cadix. De ce pays, il s'embarque et accomplit ses longues pérégrinations aux Indes Occidentales. En imagination, il refait ce voyage autour de la mer des Antilles. Il touche la Guadeloupe, Porto-Rico, Saint-Domingue, Cuba et même Panama.<sup>11</sup> (1599-1601). Il se revoit, le valeureux nautonnier, quelques ans plus tard (1603), foulant pour la première fois le sol de la Nouvelle-France; en

compagnie du sieur de Pontgravé...<sup>12</sup> Ensuite, ce sont les voyages en Acadie et sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre avec de Poutrincourt et de Monts. (1604-7)...<sup>13</sup> Enfin, Québec est fondé. (1608)<sup>14</sup>... Maintenant, son esprit le fait voguer, l'entraîne en des expéditions guerrières, au lac qui porta dès lors son nom : Champlain. (1609).<sup>15</sup> ...Deux ans se passent... Il défriche Place-Royale. (1611)...<sup>16</sup> Plus tard, amenés par lui, arrivent les ascètes missionnaires de la Nouvelle-France, les moines Récollets (1615),<sup>17</sup> qui tôt catéchisent, aux régions de Tadoussac, de Québec, du Sault et de la mer Douce... La scène change. Il se fraie à présent un chemin, à travers les solitudes; jusqu'à cette mer Douce, (1615),<sup>18</sup> où sont les bourgades huronnes, et où il est contraint de passer l'hiver; parcourant encore plus loin, les parages de la nation du Pétun, des Cheveux-relevés, des Nipissings et de force autres. (1616).<sup>19</sup>

A ce moment de sa rêverie, se dessine, en sa mémoire l'image de sa femme, Hélène Boulé, qui vit en recluse, là-bas, au-delà de l'océan; . . . douce fiancée,

fidèle épouse, que les nécessités de ses travaux et de ses voyages ont tenue éloignée de lui... <sup>20</sup>

Une troupe en robes noires défile. Ce sont les Jésuites qui arrivent à Québec. (1615)... <sup>21</sup>

Soudain apparaît la flotte de Louis Kertk, qui de concert avec son frère Thomas, s'empare de Québec. Alors, il lui faut laisser la Nouvelle-France. (1629). <sup>22</sup>

.....

Mais le voici de retour depuis deux ans (1633), <sup>23</sup> et l'an dernier (1634), il a envoyé monsieur de la Violette, fonder le poste des Trois-Rivières <sup>24</sup>. . . et

...

\* \* \*

Il est tiré de sa méditation profonde, par l'entrée d'un domestique qui vient lui annoncer l'arrivée au fort, du Père Lalemant qui demande, si Monseigneur le gouverneur veut bien le recevoir.

— Mais oui, murmure le malade, c'est mon désir constant.

Et le ministre de Dieu est introduit.

— Ah ! mon Père, que je suis aise, que vous soyiez venu.

Le prêtre s'est approché.

— Vous ai-je dit, mon Père, que j'ai institué la Vierge-Marie, mon héritière ?<sup>25</sup> J'ai donné à Notre-Dame de Recouvrance, tout mon mobilier. Au surplus, je la prie souvent de venir à la rencontre de son serviteur, quand le Bon-Dieu m'appellera. Je veux que ce soit elle, qui me présente à Lui, dans son Paradis.

— Soyez assuré de sa protection, mon fils ; fait le Père Lalemant.

Changeant de propos, le gouverneur dit doucement :

— Il y a là, dans l'antichambre, capitaines, colons, soldats et sauvages à qui j'ai demandé de venir auprès de mon lit. J'ai tenu à leur faire mes suprêmes adieux.

Le prêtre trouve que monsieur le gouverneur a bien peu de vigueur pour recevoir tout ce monde, mais monsieur de Champlain insiste :

— Faites-moi cette grâce, mon Père, de les appeler, afin que je les voie, une ultime fois.

La porte est ouverte à deux battants, et la vaste pièce se remplit de Français, avec au milieu, quelques naturels.

— Mon Père, et vous Monsieur le chirurgien, dit le gouverneur, à ce dernier qu'il vient d'apercevoir, soutenez-moi un peu je vous prie, et m'empêchez de défaillir... Mes enfants, continue-t-il, s'adressant à tous, me voici parvenu au terme du voyage, qu'on appelle la vie, et bientôt je retournerai dans le sein du Seigneur d'où je suis venu... Voilà trente-deux ans, que j'ai abordé, par un clair matin moult ensoleillé, sur cette terre féconde de la Nouvelle-France, que j'ai voulu conquérir à Dieu et au Roy. Lorsque j'aurai quitté cet univers, continuez mon œuvre. Et pour cela, restez fidèles au Seigneur-Dieu, en considération de ses bontés pour vous, et au Saint-Père notre pape, Urbain VIII. Soyez toujours féaux à Sa Majesté Louis XIII, notre monarque surnommé : le Juste, si plein de sollicitudes envers cette contrée. Gardez aussi, grande fidélité à Messieurs de la compagnie de la

Nouvelle-France.<sup>26</sup> Vivez en douce et belle justice, les uns avec les autres. Faites-vous secourables aux indigènes, et onques n'oubliez, qu'ils sont vos frères. Mes enfants, je ne peux vous parler plus à foison. Je suis si faible. Mettez-vous à genoux, je vais vous bénir et le Père avec moi.

Et pendant que le Père Lalemant lui soulève le bras, son pauvre bras paralysé, et lui fait tracer dans l'air le signe de la croix, colons et sauvages prosternés, versent d'abondantes larmes; et les soldats, la tête appuyée sur leurs hallebardes, sanglotent comme des enfants. . .

Oui, c'est immense pitié, c'est grande désolation par toute la Nouvelle-France, ce jourd'huy 25 décembre 1635, car monsieur Samuel de Champlain est très mal, très mal, monsieur de Champlain va trépasser<sup>27</sup>. . .

Au dehors, le vent pleure et fait tourbillonner la neige sur la glace du fleuve au bas de la falaise. Et la rafale monte à l'assaut du Cap Diamant tout blanc, où se dresse le fort, battu par la bourrasque.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES



## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

<sup>1</sup> . . . « le Fort de Québec environné de quelques méchantes maifons & de quelques Barraques, deux ou trois Cabannes dans l'Isle de Montréal, autant peut-être à Tadouffac et en quelques autres endroits sur le Fleuve S. Laurent, pour la commodité de la Pêche & de la Traitte; un commencement d'Habitation aux Trois-Rivières et les ruines du Port-Royal, voilà en quoi consistait la Nouvelle-France. . . »

CHARLEVOIX — *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, tome 1, p. 176.

Cette description correspond à l'an 1632. Elle ne devait pas sensiblement différer en 1635, à la mort de Champlain.

Nous lisons par ailleurs, (*Relations des Jésuites*, 1635), que cette année là, les jésuites avaient six résidences dans la contrée, étaient à construire un séminaire, et se préparaient à bâtir un collège à Québec. Rappelons en outre que la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance se dressait sur le roc de Québec, depuis 1633. Enfin, le commencement d'habitation des Trois-Rivières, de 1632, que mentionne Charlevoix, était devenu depuis 1634, un établissement fixe et permanent.

<sup>2</sup> Sans doute, Champlain eut les services d'un chirurgien. Était-ce « monsieur Robert Giffard », qui était disciple d'Esculape; établi dans sa seigneurie de Beauport avec sa famille depuis 1634? Peut-être. Ce qui est certain, c'est qu'il exerçait son art, car on lit dans les *Relations des Jésuites* de 1641, page 14, qu'il guérit une sauvagesse malade, et à la page 28, qu'il soigna la Mère Sainte-Marie, une sœur hospitalière.

<sup>3</sup> Antoine Bras-de-fer de Chateau-fort, remplit la charge de gouverneur par interim, à la mort de Champlain; et ce, jusqu'à l'arrivée d'un successeur, qui fut Montmagny. Les *Relations des Jésuites* nous apprennent: que Bras-de-fer de

Chastelain fut nommé gouverneur aux Trois-Rivières quand il fut appelé à commander à toute la Nouvelle-France. Garnier en fut le lieutenant de Champlain. Bien que ses pouvoirs de gouverneur général, ne lui furent officiellement conférés, qu'après la cérémonie des derniers devoirs rendus, n'est-il pas permis tout au moins de présumer, qu'il assista et représenta Champlain, son maître, immobilisé par la paralysie, aux heures ultimes de sa vie. Ce n'est là, cependant, qu'une supposition.

<sup>4</sup> « Dans le temps que Champlain était forcément retenu en France par suite de l'expédition des Kertk, il avait promis que, s'il rentrait à Québec, il érigerait une chapelle, sous le vocable de Notre-Dame de Recouvrance; il accomplit son vœu l'année même de son retour... »

FERLAND. — *Cours d'Histoire du Canada*, première partie, p. 265.

On sait que Québec ayant été pris par les Kertk, en 1629, Champlain quitta la Nouvelle-France, et n'y reparut qu'en 1633.

<sup>5</sup> Le *wampum* était ce que les sauvages possédaient de plus précieux. Il consistait en grains de nacre de coquillages blancs et violets, dont ils faisaient des colliers et des ceintures. Ces objets servaient de monnaies, d'ornements, et remplaçaient même l'écriture, s'ils étaient donnés à l'occasion d'un événement. Aucun traité de paix ne se négociait avec les sauvages, sans l'échange de plusieurs pièces de *wampum*, qui devaient perpétuer le souvenir des différentes clauses de la paix conclue. Il en allait de même pour une alliance entre nations. Les Français traduisaient *wampum* par *porcelaines*.

<sup>6</sup> ... « on plaça, sur l'autel de cette chapelle, une image en relief de Marie, que l'un des PP. Jésuites qui allait en Canada, avait heureusement recouvrée d'un naufrage. Cette image fut appelée Notre-Dame de Recouvrance, tant à cause de cette dernière circonstance, que du nom de la chapelle que Champlain avait fait vœu de bâtir... »

FAILLON. — *Histoire de la colonie française en Canada*, tome I, p. 273.

<sup>7</sup> « Le songe est l'oracle que tous ces pauvres Peuples consultent et écoutent, le Prophète qui leur prédit les

choses futures, la Cassandre qui les aduertit des malheurs qui les menacent, le Médecin ordinaire dans leurs maladies, l'Eseulape et le Galien de tout le Pays... »

*Relations des Jésuites*, de 1636, p. 109.

<sup>8</sup> ... « il avait préparé... une Confession générale... qu'il fit... au Père Lallemand, qu'il honoroit de son amitié; le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demy. »

*Relations des Jésuites*, année 1636, p. 56.

<sup>9</sup> CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — *Notice biographique*, tome I, p. IX.

<sup>10</sup> CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — *Voyages aux Indes Occidentales*, tome I, p. 1.

<sup>11</sup> CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — *Voyages aux Indes Occidentales*, tome I, pp. 1 à 48. Au sujet de Panama spécialement, voici ce que CHAMPLAIN relate dans le même écrit: « L'on peut iuger que fy ces quatre lieues de terre qu'il y a de Panama à ceste rivière estoient coupés, l'on pourroit venir de la mer du fu, en celle de deça & par ainfy l'on accouriroit le chemin de plus de quinze cents lieues... »

CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — tome I, p. 41.

<sup>12</sup> CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — tome II, généralement. A compter de cette année, la Nouvelle-France est le seul but des traversées de Champlain. Le nom de Pontgravé ne figure pas dans la relation de ce voyage de 1603, mais il y était. Voir: tome II, à la Préface, et tome V, p. 45 des *Voyages*.

<sup>13</sup> CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — tome III, livre premier généralement. *Voyages*.

<sup>14</sup> CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — tome III, livre second, p. 148. *Voyages*.

<sup>15</sup> « Ce lieu ou fe fit ceste charge est par les 43 degrez & quelques minutes de latitude & fut nommé le lac de Champlain. »

CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — tome III, livre second, p. 196. *Voyages*.

<sup>16</sup> CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — tome III, livre second, p. 242. *Voyages*.

On sait que Place-Royale, est l'établissement fondé par Champlain dans la région de Montréal, qu'il désigne sous le nom de « Grand Sault ».

<sup>17</sup> « Or les Pères Religieux qui furent nommez & défignez pour ceste saincte entreprise estoient le Père Denis (Jamay) pour Commiffaire, Jean Delbeau, Ioseph le Caron & Pacifiaue du Pleffis. »

CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — tome IV, p. 7. *Voyages*.

Voir aussi Gabriel SAGARD Théodat, *Histoire du Canada et Voyages des Pères Récollets en la Nouvelle-France*, vol. I, livre I, chapitres II et III.

<sup>18</sup> CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — tome IV, p. 25. *Voyages*. La mer Douce, c'est le lac Huron.

<sup>19</sup> CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — tome IV, pp. 57, 58, 61. *Voyages*.

<sup>20</sup> CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — tome VI, seconde partie des *Voyages*, livre premier, pp. 1, 2, 4, 5, et 82, 83, 85. (Arrivée en la Nouvelle-France et retour en Europe de madame de Champlain.)

Champlain avait épousé en 1610, à Paris, Hélène Boullé; alors âgée de moins de douze ans. Elle était calviniste comme ses parents. Son mari la convertit après deux ans, au catholicisme et elle à son tour, y convertit son frère, lequel entra plus tard dans l'ordre des Minimes. En 1620, madame de Champlain, vient en la Nouvelle-France, pour la première fois, où elle séjourne jusqu'en 1624, puis repasse en Europe. Dix ans après la mort de son mari, elle entre au monastère de Sainte-Ursule à Paris, et en 1648, fonde un couvent d'Ursulines à Meaux. Elle y meurt en 1654, à l'âge de cinquante-six ans. Elle avait passé depuis son mariage, pour nous servir de l'expression même de Faillon : « presque tout le reste de ses jours dans une sorte de veuvage... »

Voir: *Histoire de la colonie française en Canada*, tome I, pp. 123, 176, 205, 288.

<sup>21</sup> Les Pères Charles Lallemand, Enemond Masse, Jean de Brébœuf et deux frères.

CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — tome VI, seconde partie des *Voyages*, livre premier, p. 86.

Le Père Enemond Masse et un autre jésuite, le Père Pierre Biard, avaient déjà visité Port-Royal et l'Acadie, en 1611.

Voir : *Relations des Jésuites*, notamment celle du Père Biard, publiée à Lyon, en 1616.

<sup>22</sup> CHAMPLAIN (*Œuvres de*) — tome VI, seconde partie des *Voyages*, livre troisième, pp. 238, 244, 292, 293.

<sup>23</sup> Par le Traité de Saint-Germain-en-Laye (mars 1632), Québec fut remis à la France. Champlain n'y revint cependant que l'année suivante.

<sup>24</sup> FERLAND, première partie, p. 270.

<sup>25</sup> Champlain, comptant sur l'acquiescement de sa femme, avait légué de l'argent, des fonds placés et du mobilier, à l'église de Notre-Dame de Recouvrance; ou plus précisément, avait institué la *Vierge Marie son héritière*, car ce sont là ses termes mêmes. Mais comme l'usufruit de tous ses biens, appartenait par contrat de mariage à son épouse, ces legs étaient subordonnés à son consentement, qu'elle donna d'ailleurs. Une cousine de Champlain, cependant mit obstacle, et le tribunal appelé à juger, annula, à cause du contrat de mariage, les dispositions dernières de Champlain. Madame de Champlain n'avait pas comparu au procès. Si bien, qu'il ne resta à l'église, que les meubles proprement dits, lesquels convertis en pièces sonnantes, achetèrent : un ostensor, un calice, des burettes et un bassin.

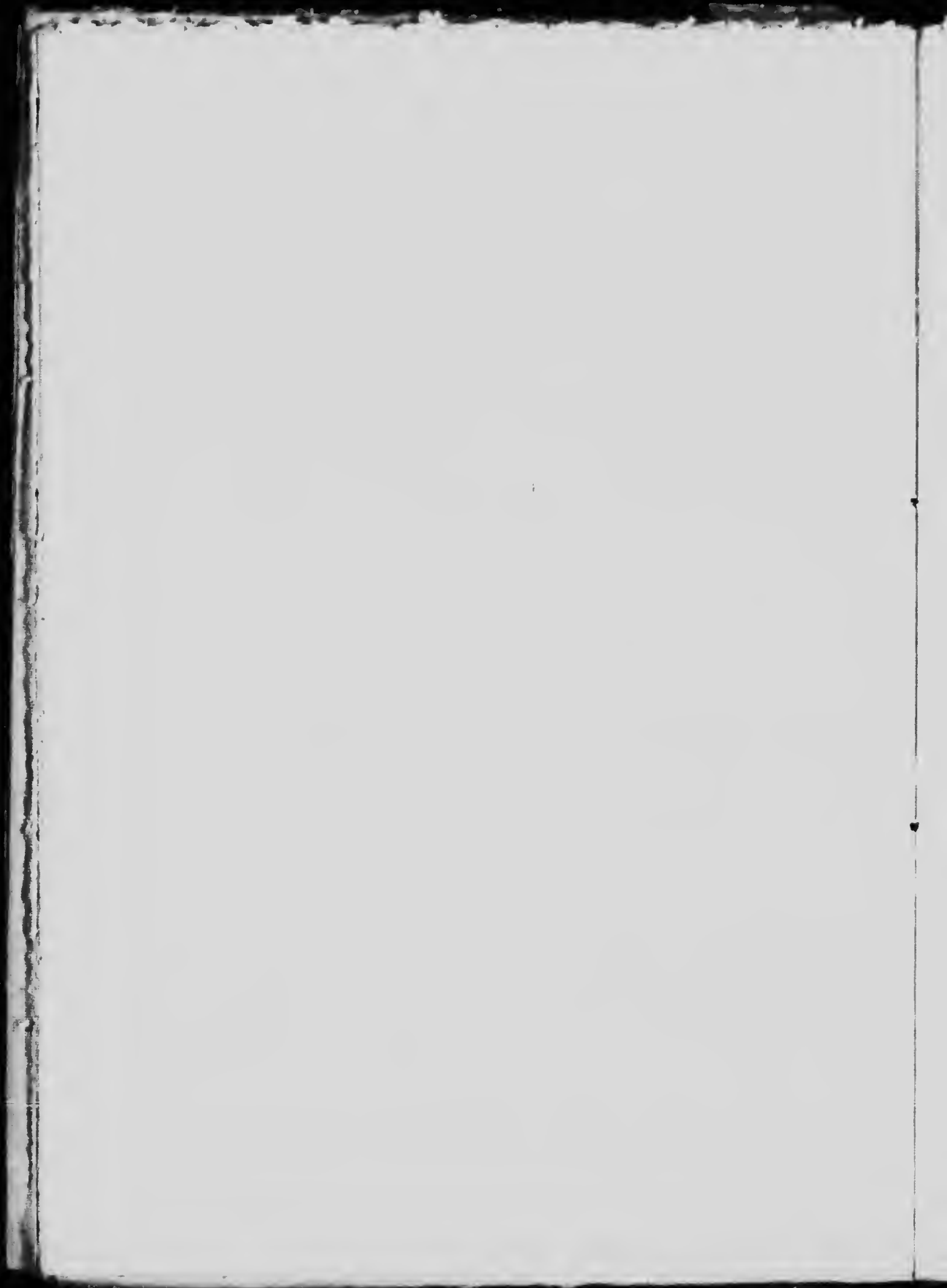
Lire: *Histoire de la colonie française au Canada*, tome I, p. 286.

<sup>26</sup> Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés, organisée par le cardinal de Richelieu en 1627; à laquelle fut concédée en toute propriété, (à la réserve de quelques prérogatives de la couronne) la Nouvelle-France et la Floride. Elle fut supprimée en 1663, et remplacée par la compagnie des Indes Occidentales.

Voir SALONE. — *La colonisation de la Nouvelle-France*, pp. 40, 147.

<sup>27</sup> « On luy fit vn conuoy fort honorable, tant de la part du Peuple, que des Soldats, des Capitaines et des gens d'Eglise; le Père Lallemant y officia, et on me chargea de l'Oraison funèbre, où ie ne manquay point de suiet. Ceux qu'il a laissez après luy ont occasion de se louer; que s'il est mort hors de France, son nom n'en sera pas moins glorieux à ia Postérité. »

Le Père Paul Le JEUNE. *Relations des Jésuites*, année 1636 chap. XI, p. 56.



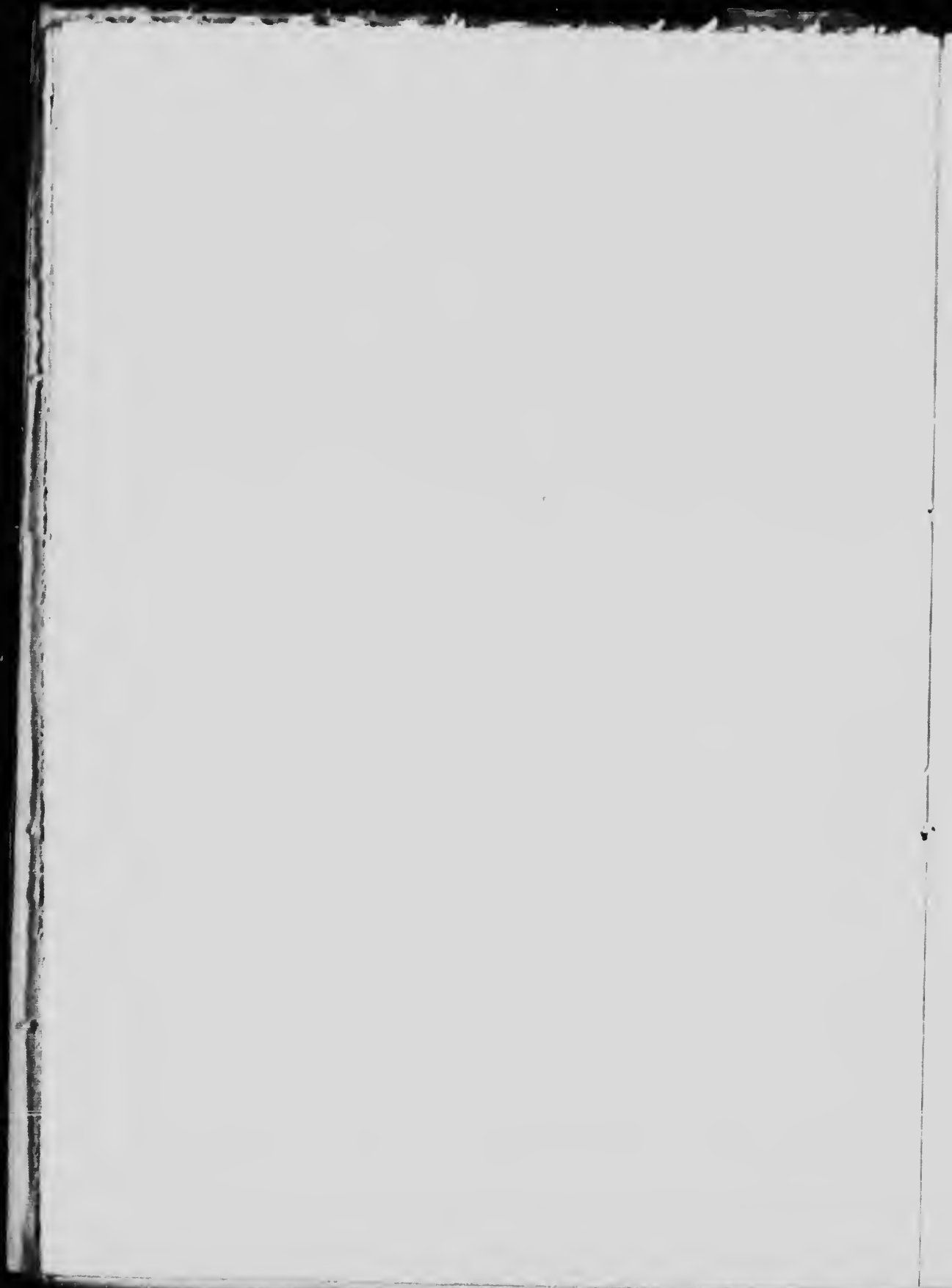
QUÉBEC

—

UN JOUR DE L'AN SOUS  
L'ANCIEN RÉGIME

(1646)





## Un Jour de l'An sous l'ancien régime (1646)

« On falua Monf. le Gouver. Jr, ſçavoir la foldateſque avec leur arquebuſe; item les habitans en corps. Il nous préuint & eſtoit icy à 7. heures pour faluer tous nos PP. qu'il demanda les vns après les autres; ie l'allé faluer après la grande meſſe (vne autre fois il le faut préuenir)...etc...

*Journal des Jéſuites, Janvier 1646.*

Veut-on ſavoir de quelle manière ſe paſſait le premier de l'an et l'époque des étrennes, dans la colonie du Canada, aux temps nouveaux de l'ancien régime? Feuilletons enſemble, le *Journal des Jéſuites*; nous y verrons revivre un épisode intéreſſant de notre hiſtoire.

Outre les *Relations*, que le ſupérieur des miſſions de la Compagnie de Jéſus, en la Nouvelle-France, adreſſait à ſon Provincial à Paris, lesquelles contenaient ſurtout la narration des travaux apoſtoli-ques, un *Journal* était rédigé, où l'on conſignait au jour le jour, les événements. Il était tenu par le ſupérieur, à Québec.

Dans cette cité, capitale de toute la Nouvelle-France d'alors, se concentraient les principaux établissements des pouvoirs civils et des corps religieux, qui se ramifiaient par la contrée entière.

Là, se trouvait la résidence habituelle du gouverneur, là aussi, demeurait le supérieur des Jésuites, en l'année 1646, le Père Jérôme Lalemant, qui note au fur et à mesure qu'ils se produisent, les faits qu'il croit dignes de mention.

Ce *Journal*, jette sur la vie économique et sociale de ces jours d'antan, une lumière propice à leur compréhension, et beaucoup de détails curieux y sont relatés, que néglige l'histoire générale du pays.

C'est ainsi que nous pourrons évoquer quelques incidents du premier jour de l'année 1646, à Québec.

\* \* \*

C'est chez monsieur Charles Jacques Huault de Montmagny, gouverneur général de la Nouvelle-France, que commencent les salutations officielles.

A tout seigneur, tout honneur.

D'abord, la garnison va le saluer, par des décharges d'arquebuses et lui présenter les armes sous ses

fenêtres, puis, les habitants s'unissent à la soldatesque; pour offrir leurs vœux et leurs bons souhaits au représentant de Louis XIV, leur roi.

Sont-ce les coups de feu des fantassins et les acclamations des colons qui ont réveillé monsieur le gouverneur, ou a-t-il l'habitude de se lever de grand matin? La chronique ne le dit pas.

Quoiqu'il en soit, monsieur le gouverneur est sur la route bien tôt, ce premier janvier 1646.

En effet, dès sept heures, il commence déjà ses visites officielles, et c'est au collège des Jésuites qu'il s'en va d'abord frapper. Inutile de dire, que le supérieur de la communauté qui est surpris d'être prévenu, lui rend son bon procédé aussitôt que le lui permettent ses occupations; à savoir après la grand'messe, ou soit dit en passant, Monseigneur a donné un beau pain bénit.<sup>1</sup>

Puis, voici monsieur Giffard, qui arrive, pour présenter ses hommages aux Pères, lesquels lui remettent en guise d'étrennes, un volume traitant de la *Vie de Notre-Seigneur*.

Le Père Lalemant ne nous apprend pas quel est ce monsieur, mais nous le savons.

C'est un médecin, venu dans la colonie d'abord vers l'an 1627<sup>2</sup> et au cours des quelques années qui précédèrent, sans alors s'y fixer, cependant. Mais, depuis qu'il a reçu, en 1634, à titre de fief, la seigneurie de Beauport,<sup>3</sup> près de Québec, il y a définitivement élu domicile avec sa famille, la même année.<sup>4</sup> C'est un contemporain de Champlain donc et l'un des premiers habitants qui se fussent établis dans la banlieue de la capitale. Il est originaire de Mortagne, dans le Perche.

Voici présentement un autre visiteur, monsieur des Chastelets. Il est gratifié d'un petit tome de lectures spirituelles; de Drexellius, intitulé : *De aeternitate*.

Celui-là, nous le connaissons aussi, quoique le Père ne nous le présente pas. Il se nomme Noël Juchereau, sieur des Chastelets. Il est au surplus, marguillier, commis général de la compagnie des Habitants, à laquelle les Cent-Associés viennent d'accorder le privilège exclusif de la traite des four-

rures, moyennant certaines conditions et conventions.<sup>5</sup>

Il y a douze ans, que le sieur des Chastelets est dans la colonie, car il y a abordé avec des parents, sur le même vaisseau que monsieur Giffard, en 1634. Auparavant, il habitait la Ferté-Vidame, paroisse du Perche. A la différence de son frère cadet, le sieur de Maure, qui était marié, et avait quatre enfants à son arrivée, le sieur des Chastelets est célibataire et restera vieux garçon.<sup>6</sup>

Quant à celui qui justement s'avance et tend la main au Père, c'est monsieur Jean Bourdon qu'il se nomme. Il n'est autre que l'ingénieur en chef de la Nouvelle-France, qui deviendra plus tard, en 1663, sous le gouverneur de Mézy, procureur général du Roy et membre du premier Conseil Souverain.<sup>7</sup>

— Bonne et heureuse année, mon Père ! fait monsieur l'ingénieur de la Nouvelle-France, au jésuite qui le reçoit.

— Bonne et heureuse année, Monsieur Bourdon, et le Paradis à la fin de vos jours ! réciproque le

Père Jérôme Lalemant; lequel lui fait remise, à titre de cadeau, d'un petit télescope; « *une lunette de Galilée, où il y avait une bouffole* »; écrit-il, en son *Journal*.

Et la distribution des étrennes continue.

Aux Ursulines, le missionnaire jésuite fait parvenir deux images sur émail; l'une de Saint-François Xavier, l'apôtre des Indes, et l'autre de Saint-Ignace de Loyola, le fondateur de son ordre.

A celle qui blanchit le linge de l'église, il donne un crucifix; à Marguerite Langlois, la femme d'Abraham Martin, quatre mouchoirs, et au susdit Abraham Martin lui-même, une bouteille d'eau-de-vie.

Martin est *dit* l'Écossais.

Notons le fait, que c'est lui, qui a donné aux Plaines d'Abraham, en arrière de Québec, leur appellation.

Enfin, le Père fait tenir « *à d'autres des reliquaires, chapelets, médailles, images... & à d'autres*

*quelques liurets de dévotion deux mouchoirs à Robert Hache & deux autres qu'il aemande ».*

Robert Hache est un domestique *ad vitam* de la maison de Sillery.

Mais le Père Lalemant ne fait pas que donner des étrennes, il en reçoit aussi.

Des Ursulines, parviennent « *force belles estreines avec bougies, chapelets, crucifix, etc., et sur le dîner deux belles pièces de tourtière »*

Oh ! les tourtières, que dites-vous des tourtières ?

Monsieur le gouverneur enverra, quelques jours après, six pigeons et trois chapons; monsieur Giffard, une bouteille d'hypocras; les Mères Hospitalières « *vn gasteau et six chandelles de cire et... vn beau dîner »*.<sup>8</sup>

Enfin, avant la tombée du jour, le supérieur, au nom de sa communauté, fait des visites et rend celles reçues.

Nous savons qu'il est allé ce matin après la grand'messe, saluer le gouverneur, qui est un matinal, étant venu souhaiter la bonne année aux Pères Jésuites, à sept heures.



Il va donc maintenant, voir le seigneur de Beauport, monsieur Giffard, et ses civilités accomplies, il se rend de là, chez monsieur Guillaume Couillard.

Celui-ci encore, c'est un notable du petit bourg. Quand il y vint, en 1613, il était charpentier. Depuis, il a épousé, en 1621, dans la chapelle de l'*Habitation*, Marie Guillemette,<sup>9</sup> fille du sieur Louis Hébert; et à l'instar du pionnier des colons de Québec, est devenu défricheur et agriculteur. Il paraît même avéré, qu'il soit le premier qui ait fait usage de la charrue au lieu de la bêche, pour remuer la terre. Virtuellement, il a remplacé le susdit sieur Hébert, comme chef de la famille, à la mort de ce dernier, survenue, en 1627. Au départ de Champlain, en 1629, (la ville ayant été prise par les Kertk), monsieur Couillard et l'aïeule Marie Rollet (veuve Hébert) et leurs familles, rares colons français, sont restés sur le rocher de Québec. Ils y seront quand Champlain reviendra, en 1633,<sup>10</sup> et ce premier de l'an 1646, avec monsieur Couillard, ils y sont encore...

Cependant, le jésuite qui a bien d'autres visites à faire, a pris congé.

Sur la route il se hâte. Ses souliers font crisser la neige, dont la blancheur étincelle au soleil.

Bientôt, il arrive chez monsieur Pierre Le Gardeur de Repentigny, lieutenant de Monseigneur le gouverneur et l'un des principaux officiers de la compagnie des Habitants. C'est mademoiselle de Repentigny qui le reçoit, car le noble sieur son père est en Europe; son vaisseau ayant levé l'ancre le 24 octobre dernier, avec un autre qui portait monsieur de Chomedey sieur de Maisonneuve.<sup>11</sup> Tous deux cependant, reviendront à l'automne.<sup>12</sup>

Le Père s'en va ensuite frapper au monastère des Ursulines. Il y rencontre et y salue : la Mère Marie de l'Incarnation, ses religieuses, de même que madame de la Peltrie, qui est de retour du Mon-réal,<sup>13</sup> et *enuoya estreines* comme les autres, au collège.

A quel moment du jour, le Père va-t-il à l'Hôtel-Dieu? Le *Journal* ne le mentionne pas. Mais

sûrement, il y est allé déjà, ou, il ira ; pour remettre les politesses des bonnes Mères Hospitalières, qui « *enuoyèrent des lettres de grand matin, pour faire leur compliment* » à sa communauté.

Mettons que par là il finit ; à l'heure où le crépuscule hâtif de janvier envahit d'ombres indécises et flottantes, toutes choses sur la terre, et qu'au firmament, soudain se montrent les premières étoiles.

Sa tournée de visites terminée, le soir, le Père Jérôme rentre chez lui, probablement fatigué, harassé, transi, pour distribuer encore, à ceux dont il a la direction et la charge, quelques menus présents. « *Je ne donné rien le foir d'auparavant aux Litanies, écrit-il, mais le iour ie donné à nos PP. et FF. ce que ie peus et ce que ie pensé leur pouuoir estre agréable. I'auois donné au P. de Quen auparauant pour Sillery tout ce qu'il iugea à propos de ce que i'auois en ma chambre, particulièrement pour le P. Maffe.* »

Voilà une journée bien remplie.

Et le Père Lalemant se retire peut-être tard dans sa chambre, pour s'endormir en pensant et en méditant. . . « *Vanitas vanitatum et omnia vanitas* ». . .

\* \* \*

Cette fête du jour de l'an qui est alors une fête plus religieuse, que civile, a toujours existé au pays.

Son origine de l'autre côté de l'océan, remonte d'ailleurs et se perd dans les temps antiques de Rome, où l'on envoyait aux magistrats la verveine sacrée du bois de Strenia, étymologie du mot: *étrenne*.

Au Canada, la solennité s'en continuera donc d'année en année, avec ses coutumes ancestrales particulières.

La nature des cadeaux variera peut-être, mais ce sera tout. Ainsi l'on donnera des barillets de vin d'Espagne, de pruneaux, des boîtes de citrons confits, des couteaux, des haches et autres outils et ustensiles.

Québec, qui était le foyer d'où rayonnaient l'activité et la civilisation en la Nouvelle-France,

devait aussi être le miroir, où se réfléchissaient les hommes et les usages d'Europe, dispersés et répandus sur notre territoire.

Voilà donc, si nous en jugeons d'après la capitale, comme se passait, se fêtait, cette journée traditionnelle, par toute la jeune colonie; et cela, que se fût aux Trois-Rivières, au fort Richelieu,<sup>14</sup> à Ville-Marie, au pays des Hurons ou en celui des Iroquois, enfin partout, là, où la Robe-Noire et le pionnier civilisateur avaient foulé le sol et où la population se trouvait suffisante.

Et pour preuve, ce que nous lisons, notamment, à propos de Ville-Marie, aux *Relations des Jésuites*, de cette année 1646 : « *Le premier iour de l'an, on tira quelques pièces de canon dès le poinct du iour pour honorer la Feste : les Sauvages allarmez accourent, demandent ce que c'est, on leur dit qu'à mesme iour le Fils de Dieu auoit esté nommé Iesus, c'est-à-dire Sauueur, et que le bruit des canons donnoit à entendre qu'il le falloit honorer . Allons se dirent-ils les vns aux autres, et luy rendons ce mesme honneur. Ils chargent leurs arquebuses et font vne salue fort gentille...*

La *Journal des Jésuites* ne décrit, il est vrai, que les allées et venues du monde officiel et des notables, tant civils que religieux, de Québec, mais il est certain que l'esprit de la fête régnait généralement dans le pays, comme en font foi, les *Relations* plus haut citées

S'il n'y avait pas de vin d'Espagne, de pigeonneaux et de chapons, partout, comme sur la table du gouverneur, le dîner du premier de l'an ne devait pas manquer de gibier sauvage : oies, outardes, canards, sarcelles... élans, castors, porcs-épics, cerfs, lièvres<sup>15</sup>. . . « Pour le poisson, il est icy comme en son empire »,

Peut-être y avait-il des *tourtières*, comme chez les Ursulines ou des gâteaux, issus de quelque recette vétuste. Comme devaient en mettre au four, les religieuses de l'Hôpital. Rien ne l'empêche, la terre produit ici de bon *fourment*.<sup>16</sup>

Pour arroser le tout, il y a du *sydre*. Il y a voirement de la bière;<sup>17</sup> Blondel déjà en brassait au fort des Trois-Rivières, en 1635.<sup>18</sup> Et au mois d'octobre de la présente année (1646), à Sillery, près de Québec, une brasserie sera construite.<sup>19</sup>

Eh! mais, ce n'est pas tous les jours fête; que diable! Pourquoi pas du vin aussi? De France d'abord, oui, mais du pays même. Le Père Le Jeune ne nous apprend-il pas, que dès l'année 1636, on en pressait de très bon, des raisins de vignes sauvages?<sup>20</sup> Ce vin de petits raisins bleus canadiens, que l'on fabrique encore dans certaines de nos campagnes, et dont on extrait le jus, à la main, dans un linge blanc que l'on presse et que l'on tord, beaucoup de la présente génération l'ont connu. Saluons-le, en faveur de son bon goût si caractéristique, et de l'ancienneté de son cep d'origine.

Et avec ce que ci-dessus, n'y a-t-il pas là, de quoi faire bombance?

\* \* \*

Donc, tout le long du jour, au château Saint-Louis, sous le toit du colon, dans la maison de communauté du religieux ou la caserne du soldat, c'est grande joie et festivité... Le soir venu, des feux inaccoutumés illuminent les fenêtres, blanches de givre. C'est la veillée du premier de l'an 1646, où

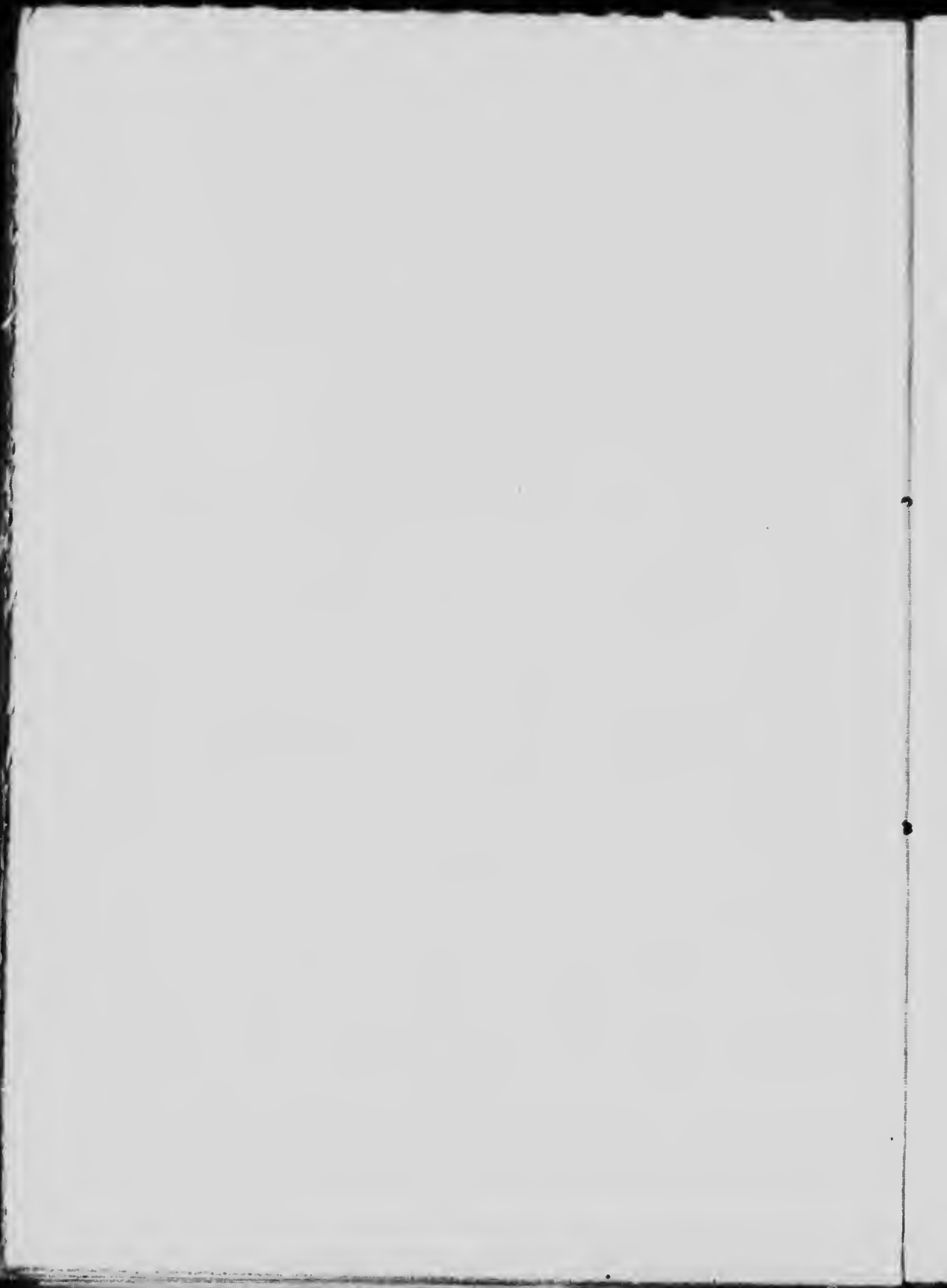
l'on se demande, de quoi sera faite l'année qui commence et où l'on se rappelle le temps envolé.

On parle: des sieurs de Jacques Cartier, de Roberval, de la Roche, de Pontgravé, de Chauvin, de Chastes, de Mont, de Poutrincourt... et aussi beaucoup de Champlain, que plusieurs ont vu, et dont monsieur de Montmagny est le successeur...

Au dehors, d'heure en heure, dans le soir serein et blanc, qu'éclaire la lueur de la neige, on entend chanter la voix monotone du veilleur...

— Le temps est froid !... Il est huit heures !  
Il neige !... Neuf heures !... Neuf heures !  
Couvrez les feux !... Il est dix heures !... Il est dix heures !... Couvrez les feux !... Le temps est beau !... Habitants de Québec dormez !... dormez !...





NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

<sup>1</sup> « Le pain béni du Dimanche fut transporté au lundy, iour de la Circoncision. Monf. le Gouverneur le donna . . . »  
*Journal des Jésuites*, décembre, 1645.

<sup>2</sup> FERLAND. — *Cours d'histoire du Canada*, première partie, p. 266.

<sup>3</sup> Emile SALONE. — *La colonisation de la Nouvelle-France*, p. 56.

<sup>4</sup> *Relations des Jésuites*, année 1634, p. 88.

<sup>5</sup> *Journal des Jésuites*, titre préliminaire, Estat dv Pays.

Voir sur la compagnie des Habitants : *Henri de Bernières*, par l'abbé Auguste GOSSELIN, note XVIII.

<sup>6</sup> Emile SALONE. — Ouvrage cité, p. 56.

<sup>7</sup> Voir: *Journal des Jésuites*, généralement de 1645 à 1668.

Voir: arrêt du 18 septembre, 1663, rapporté aux *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, vol. I, p. 1.

<sup>8</sup> *Journal des Jésuites*, 3 et 5 janvier 1646.

<sup>9</sup> « Ce mariage est le premier indiqué sur les registres de l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec. »  
Abbé Azarie COUILLARD-DESPRÉS. *Louis Hébert et sa famille*, p. 65.

<sup>10</sup> Pour ce qui précède et pour plus amples détails sur Couillard, v. g. son anoblissement, en 1654, sa mort, en 1663, sa postérité, etc. . . voir : Abbé COUILLARD-DESPRÉS, ouvrage cité.

<sup>11</sup> *Journal des Jésuites*, 24 octobre 1645.

<sup>12</sup> *Journal des Jésuites*, septembre 1646.

<sup>13</sup> On sait que madame de la Peltrie, fondatrice des Ursulines de Québec, venue en cette ville avec la Mère Marie de l'Incarnation et les premières religieuses de sa communauté, en 1639, les avait quittées, avec sa demoiselle de compagnie, Charlotte Barré, pour suivre mademoiselle Mance, au printemps de 1642, allant avec M. de Maisonneuve, M. de Montmagny, le Père Vimont et des colons, fonder Ville-Marie.

Voir : DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, année 1641-42.

« Après un séjour d'environ dix-huit mois à Montréal, il plut à la divine Providence, de rendre Mme de la Peltrie à ses bons amis de Québec. Elle revint dans l'automne de 1643 et à cette occasion il y eut de très grandes réjouissances. »

*Les Ursulines de Québec*, tome I, p. 82.

<sup>14</sup> Sorel.

<sup>15</sup> Cette nomenclature de gibier est extraite des *Relations des Jésuites*, année 1636, p. 47. A la même page, on y lit : « Pour le poisson, il est icy comme en son empire. »

<sup>16</sup> Froment. D'après les *Relations des Jésuites*, de 1636, p. 45, le sieur Giffard, en avait récolté l'année précédente, huit poinçons.

<sup>17</sup> « Pour leur boisson, on leur donne vne chopine de sydre par iour, ou vn pot de bière, et par fois vn coup de vin, comme aux bonnes festes. L'hyuer on leur donne vne prise d'eau de vie le matin, si on en a. »

*Relations des Jésuites*, de 1636, p. 45. (Il s'agit ici de la moyenne du breuvage donné aux défricheurs engagés, en même temps que certaines denrées et provisions.)

<sup>18</sup> Benjamin SULTE. — *Histoire des Canadiens-Français*, tome II, p. 72, à note 2.

<sup>19</sup> *Journal des Jésuites*, octobre, 1646.

On lit encore, au *Journal des Jésuites*, de la même année, que parmi les représentants des métiers qui suivaient la procession de la Fête-Dieu à Québec, (sur la fin de mai), une torche à la main, il y en avait un de la part des « braffeurs ».

<sup>20</sup> « Il y a en quelques endroits force lambruches chargées de raisins; quelques-vns en ont fait du vin par curiosité, i'en ay gousté, il m'a semblé fort bon »...

*Relations des Jésuites*, de 1636, p. 45.

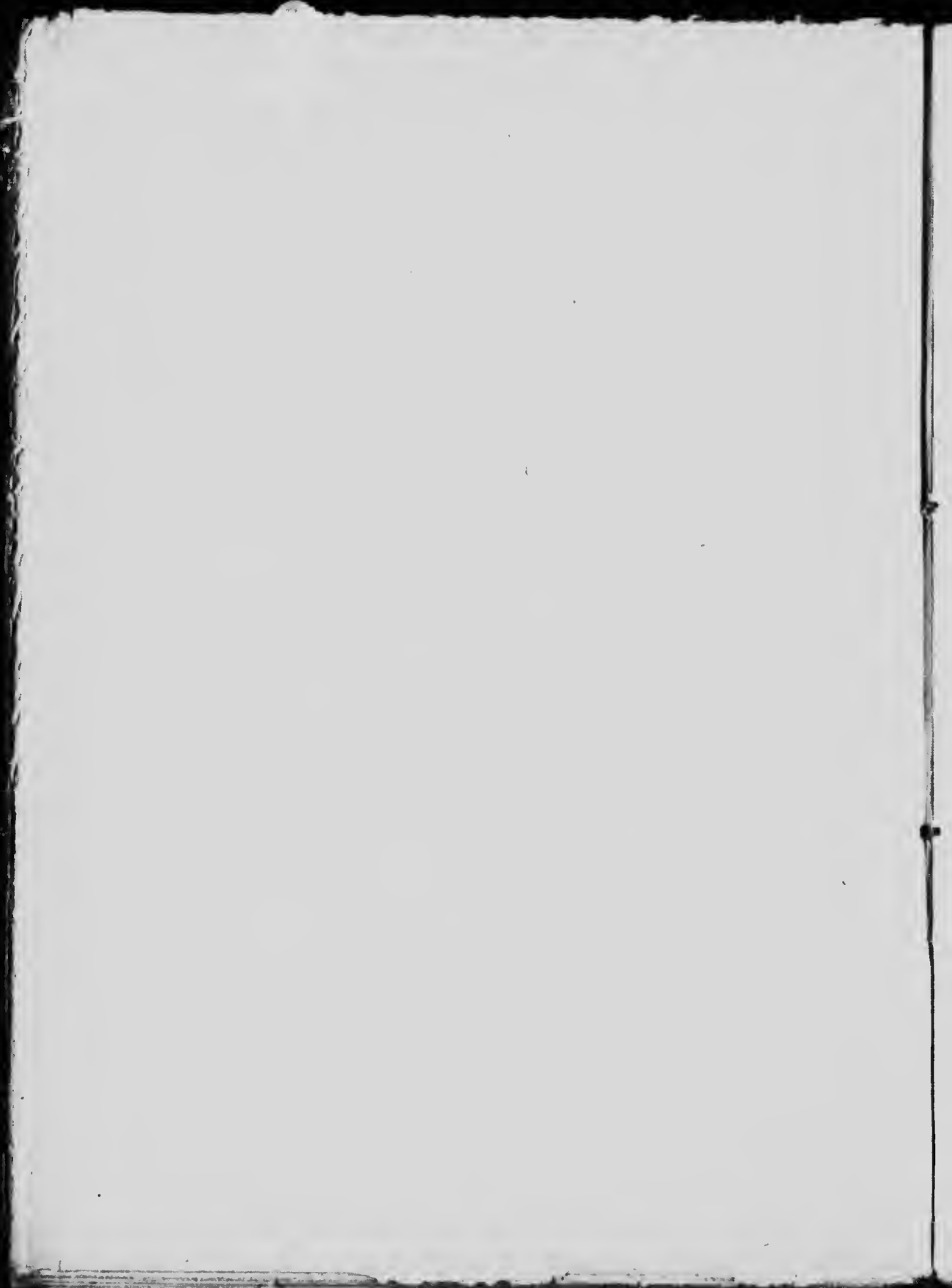
Il est plausible et même certain, que les conditions économiques rapportées par le Père LE JEUNE, dans sa *Relation de 1636*, existaient encore dix ans plus tard, donc le premier de l'an 1646. De là, l'autorité des quelques notes, s'appuyant sur la dite *Relation*.

QUÉBEC

—

LA FÊTE-DIEU À QUÉBEC

(1646)



## La Fête-Dieu à Québec (1646)

« Sur la fin de May se rencontra la feste du St. Sacrement; le St. Sacrement fut exposé le iour de la feste, & . . . . Pour la procession il fut arresté que M. le Gouverneur nommeroit qui il luy plairoit pour porter le daiz de sa part; que les deux marguilliers le porteroient auffy, & vn fauage. »  
...etc...

Le Père Jérôme LALEMANT. *Journa des Jésuites*, mai 1646.

Monsieur le seigneur de Beauport<sup>1</sup> franchit le seuil de son manoir, descend les degrés du perron, interroge les confins du ciel, pour s'assurer du temps qu'il fera. Dans les profondeurs du firmament tout baigné de lumière, flotte légère et blanche, l'ouate de quelques petits nuages égarés, qui fuient dans l'azur.

L'air est embaumé. La saine odeur des parfums agrestes monte de la terre en travail de germination et de toute la campagne ensemencée.

Dans les prés qui verdoient, au bout de chaque brin d'herbe, de chaque tige remplie des promesses



de la moisson naissante, la rosée brille comme autant de gouttelettes d'argent.

Et toute la nature sourit au jour qui s'éveille, calme et plein d'harmonies aériennes, sur la Nouvelle-France.

— En route, Monsieur le seigneur, le temps est admirable, il fait beau comme il ne se peut davantage !

Au spectacle et au concert de tout ce renouveau, frais et gaillard, monsieur le seigneur, d'un pas alerte, s'éloigne et bientôt disparaît dans l'avenue ombreuse de son parc, qui conduit à la grande route.

Mais, où donc s'en va monsieur Giffard ?

Maintenant, sur le chemin du roy, les colons endimanchés le dépassent et le saluent. Les hommes ont des justaucorps, des casaques et de beaux pourpoints de couleur faune, ventre de biche, vert céladon ou amarante, les femmes, des robes de nuances diverses; quelques-unes à fleurs, et de fraîches *coeffes* de lin ou de dentelles.

— Belle journée, Monsieur Giffard !

— Tiens, c'est ce bon François ! Oh oui, belle journée !

— Bien des saluts, Monsieur le seigneur !

— A toi de même, jolie Pierrette. Pour à quand les accordailles, ma fille ?

— Hé ! Hé ! se dépêche de dire François, son galant, avec les femmes, nul ne fut jamais propriétaire. Puis, regardant l'accorte paysanne : — Si elle veut, ce sera pour la Saint-Jean, et la noce à la Saint-Martin d'automne.

Pierrette, toute rouge, répond par un sourire.

Et le bon seigneur pense en lui-même :

— Voici déjà des fiançailles, où je ne m'y connais guère. Allez, gentils accordés, allez !

— Bonjour, Monsieur Giffard, beau temps ! fait un autre qui survient.

— Dis plutôt magnifique, rétorque le seigneur, température magnifique ! Une prise ?

— Ce n'est pas de refus... Merci !...

— Au revoir !...

— Bonjour !...

Et tous déambulent, allègres, vers la cité.

De Beauport à Québec, il n'y a, il est vrai, que deux milles.

Le soleil qui vient de se lever (il est à peine six heures) n'a pas encore dissipé la fraîcheur vivifiante du matin. D'ordinaire, les colons travaillent dans les prés, à cette heure. Aujourd'hui, les champs sont déserts. On chôme. Cependant, ce n'est pas dimanche, c'est jeudi. Alors ? Alors, c'est fête !

Mais, pardié ! monsieur Giffard est chirurgien, peut-être va-t-il visiter un malade, faire une opération qui exige célérité, une saignée, pour réduire quelque maligne fièvre ! Oui, peut-être !

L'idée, la raison tout de même, d'avoir mis ses beaux souliers à boucles de métal luisant, passé son magnifique habit, de soie moirée noire, et coiffé son tricorne à plume, des grands jours ? Car il a son tricorne à plume. Pourquoi donc ?

Enfin ! Mettons qu'il va aux malades !

Oui, lui ! Mais à coups sûrs, les colons avec leurs accoutrements si propres, leurs caudebecs<sup>2</sup> neufs, et les femmes avec leurs beaux affutiaux, ne vont pas à leurs tâches journalières ; non plus que ces

sauvages qui s'échelonnent sur la route, empanachés, parés de nâcre de coquillages et de peaux de fauves.

Que va-t-il donc se passer à Québec ? Que vont-y faire le noble seigneur de Beauport, ses censitaires et les indigènes qui cheminent ?

— Bonjour, Monsieur Giffard ! vous allez bien ce matin ?

— Ça va, père André, ça va. Vous avez l'air tout guilleret, vous-même.

— Oh ! je ne suis plus jouvenceau, mais avec un temps pareil, la façon, tétigué ! de se sentir vieux ?

— Oui, en effet, la journée s'annonce radieuse, père André; . . . une vraie journée de cérémonie !

Et ce serait dommage, qu'il en fût autrement.

Car, sachez que si monsieur le seigneur Giffard a quitté son joli manoir, si les habitants de Beauport ont laissé leurs chaumières, leurs prés et leurs travaux rustiques, de même que les sauvages leurs forêts tutélaires et leurs *wigwams*, à cette heure matinale, c'est que, c'est aujourd'hui le 31 mai

1646; jour de la Fête-Dieu. Dans quelques heures, aura lieu la procession du Très Saint Sacrement, à Québec. Au surplus, monsieur Giffard qui est marguillier, portera l'un des bâtons du dais.

Tout en marchant, il se dit : qu'il est bien inutile de se presser, car s'il manque la messe basse, il aura toujours la grande, à sept heures et demie, à l'issue de laquelle le défilé partira de l'église.

— Prenez votre temps, Monsieur le marguillier, prenez votre temps, il n'est pas encore sept heures ! . . .

Sur le chemin du roy, qui traverse son fief et son domaine, continue sans hâte le seigneur-marguillier, au milieu de ses censitaires, de ses fermiers, humant l'air frais du matin, scandant ses pas avec sa longue canne de bois d'ébène, dont le pommeau d'or flamboie au soleil, comme celui d'un sceptre . . .

— Palsanguienne !!! il va faire chaud tout de même, songe le seigneur de Beauport, en oyant les cigales qui accordent leurs musiques.

Mais, il n'y a pas que sur les grandes routes qui convergent vers la ville, où il y a du monde.

Voyez au bas du Cap de Québec, ces canots et cette gabarre qui viennent du côté de l'île d'Orléans et voguent sur le fleuve lisse et poli comme une glace, où se mirent les voiles.

— Ramez, braves gens, ramez, le vent ne souffle guère, et le premier coup de la grand'messe vient de sonner ! pense monsieur Giffard, en allongeant le pas.

\* \* \*

Sept heures.

Québec présente un aspect de festivité inaccoutumé.

Nous pouvons nous figurer les maisons, (oh pas très nombreuses) toutes décorées de verdure. Aux fenêtres, on a accroché les images pieuses, peut-être aussi quelques petits drapeaux et les plus belles tentures, dont on dispose.

Là-bas, sur le fort, où est le gouverneur, au bord de la falaise qui surplombe la basse-ville, l'étendard

blanc fleurdélié frissonne, à la moindre brise de la rivière, qui s'aventure dans ses plis.

Quant à la voie, où l'on promènera Jésus-Hostie, là, où il ne s'élève aucune habitation, on n'a pas eu à l'embellir; le Bon-Dieu y ayant fait croître force grands arbres, de chaque côté. Les rameaux de la haute futaie, en se rejoignant au-dessus, (comme s'ils se donnaient des poignées de branches) couvrent le chemin et forment un arc de feuillage ininterrompu, sous lequel passera le dais.

Ce n'est pas, qu'ils soient très nombreux les citadins de Québec, en l'année 1646. Il faut bien se rappeler, qu'il n'est venu qu'un nombre de colons assez restreint depuis la fondation du bourg, en 1608, jusqu'à l'an dernier, 1645, et cette année, les vaisseaux ne sont pas encore arrivés. D'habitude, les premiers mouillent dans le havre à la fin de juillet et les derniers à la mi-octobre, venant du vieux continent. Non, ils ne sont pas nombreux les citadins de Québec, en 1646 ! La compagnie des Cent-Associés ne semble point avoir jamais été en état, de faire face aux engagements contractés

par sa charte envers le Roi, relatifs aux colons qu'elle s'était engagée à faire passer en la Nouvelle-France. La compagnie des Habitants qui succède, depuis 1644, aux Cent-Associés, dans leurs droits et leurs obligations, n'a pas fait mieux. Les seigneurs, les communautés, de même aussi certains particuliers, y ont à coup sûr, conduit autant, pour ne pas dire plus de recrues, que les Cent-Associés ou les Habitants, dont l'attention se porte plutôt sur les poinçons de castors et d'autres pelleteries, que sur les colons et les prémices de leurs poinçons de blé. Encore, les quelques centaines qui y sont venus, ou y sont nés, depuis 1608, sont-ils répandus un peu partout dans les différents établissements et postes de la Nouvelle-France.

Beaucoup ont dû repasser les mers, avec Champlain, en 1629, lors de la prise de Québec par les frères Kertk. Si l'on ajoute cependant, à ceux des pionniers restés, les autres venus après la remise de la colonie à la France, en 1632, les femmes, les enfants nés au pays et aussi quelques sauvages vivant avec les colons, si l'on compte de plus le monde officiel, à savoir : le gouverneur et son



entourage, quelques gentilshommes, aussi le clergé et les religieuses, et en outre, les commis et agents de la compagnie des Habitants, tous ceux-là constitueront, en 1646, un bon noyau de colonie.<sup>3</sup>

Le centre de population le plus habité, c'est Québec.

Imaginons (la chose est légitime et probable) qu'il est venu aujourd'hui de la banlieue, pour la fête, un grand concours, notamment : de Sillery, de Notre-Dame-des-Anges, de Beaupré, de l'Espinau, de Beauport, . . . et peut-être de plus loin, de Tadoussac, des Trois-Rivières et de Ville-Marie.

Il y a aussi, sans doute, des sauvages nomades, sortis nombreux des bois, attirés par le spectacle nouveau d'une procession de Français et par le festin qui suivra.

Toute cette population parcourt les rues et les sentiers.

Toute la petite ville est sur pied et en liesse.

Mais, qu'elle est donc cette maison située à quelque distance du fort, un peu à l'arrière du Cap, où il y a grand émoi et plus nombreuse assemblée ?

Ah ! cet endroit est célèbre et très connu, aussi bien par les habitants de la vieille France, que par ceux de la Nouvelle. C'est la maison de la compagnie des Cent-Associés, formée en 1627, en vue de la colonisation de la contrée, par Armand Jean du Plessis, cardinal-duc de Richelieu, alors ministre de Louis XIII.

La compagnie, jusqu'à l'an 1644, avait le monopole de la traite des fourrures ici; quand elle le céda à la compagnie des Habitants, moyennant certains droits d'impôts et de réserves, sur le produit des chasses.

En 1646, il y a six ans, que cette construction sert au culte de la paroisse. Depuis l'incendie de 1640, qui dévora l'église de Notre-Dame de Recouvrance, la chapelle du gouverneur et la résidence des Jésuites, les offices divins se font dans la maison des Cent-Associés. †

Les Pères y ont aussi leur logement.

C'est d'ici, que partira la procession.

\* \* \*

Il est huit heures.

La grand'messe commencée à sept heures et demie, sera bientôt chantée.

L'église tendue de ses plus magnifiques parures est remplie de fidèles, sans doute. Entrons.

Le clergé est dans le chœur, avec l'officiant. Monsieur le gouverneur est à son banc, les deux marguilliers : messieurs des Chastelets et Giffard, à leur tour, de même que les officiers de la maison de monsieur de Montmagny. Dans la nef, les notables et le peuple.

Et là, tout à l'avant, agenouillées : madame Giffard et ses deux filles nouvellement mariées, accompagnées de leurs jeunes époux, les sieurs de Maure et de la Ferté.

Là aussi : monsieur et madame Couillart et les sieurs Abraham Martin et François Marguerie, avec leurs épouses, puis, mademoiselle de Repentigny, puis, Jacques Caulmont, Guillaume Bance, avec Jacques Maheu.

Au milieu des fidèles, cette dame qui suit l'office, à travers les lentilles carrées de ses bécicles d'argent, dans un livre recouvert de velour grenat et à fermoir de cuivre, c'est dame Bourdon. Le sieur Jean Bourdon, son mari, est en voyage, depuis le 16 du présent mois, avec le Père Jogues; en route tous deux pour le pays des Iroquois, où ils sont allés, en ambassade. Ils ne reviendront à Québec, que le 3 juillet prochain.

Le soldat, un peu à l'arrière, se nomme Antoine Martin dit Montpellier, il est avec sa promise, la fille du sieur Charles Sevestre. Ils doivent se marier bientôt dit-on, à savoir : le 18 du mois de juin qui vient.

Regardez. Celui qui en descendant l'allée de l'église, vient de ramasser un livre, (et ma foi, un beau livre, à couverture de bois de santal ouvré) c'est monsieur Robineau, de la maison du gouverneur. Celle à qui il le tend, c'est madame Marsolet.

— Mille excuses, Madame, est-ce là votre Gerson, <sup>6</sup> que vous venez de laisser choir ?

— Oh !... Merci, Monsieur Robineau... merci.

Voilà Siméon et La Neigerie, tous deux de Sillery. Si le Père de Quen n'était pas parti pour Tadousac, il y a une dizaine de jours, il serait avec eux bien sûr. C'est lui qui est le desservant de Sillery. <sup>7</sup>

Le sauvage debout près de la porte, et qui récite son chapelet, avec tant de ferveur, c'est vraisemblablement *Arenhouton*, Huron baptisé le 23 mai courant, dans la chapelle des Ursulines. Messire l'abbé Chartier, qui est son parrain, lui a donné son nom: René. <sup>8</sup>

— *Ite missa est* ! fait l'officiant.

\* \* \*

La procession va sortir bientôt de l'église.

Devant, sur la place, le frère Liégeois est très occupé, car, il fait fonction de maître des cérémonies. Il va d'un groupe à l'autre, donne des ordres, prépare les rangs.

— Monsieur Guion, vous marcherez à la tête des maçons, et vous Maître Zacharie, en avant des charpentiers... Pardon, Monsieur des Chastelets, avez-vous vu Monsieur le Prieur ?

— Oui Frère, il est dans la sacristie.

— Je vous remercierais de lui mander, que nous comptons beaucoup sur lui et sur Monsieur de Saint-Sauveur, pour le chant aux reposoirs.

A ce moment, un enfant de chœur apparaît sur le seuil élevé de la porte de l'église, d'où il descend par une espèce de passerelle inclinée, qui la relie à la terre, car, il n'y a pas d'escalier. L'enfant vient annoncer au frère Liégeois, que l'officiant est prêt et que l'avant de la procession peut se mettre en marche.

La cloche de la paroisse sonne à toute volée...  
Dong dong... dong dong... dong dong...

Plaçons-nous à l'angle de la maison des Cent-Associés (l'église) et regardons.

\* \* \*

Drelin... drelin... drelin... drelin... drelin...

Ce sont les clochettes, à l'avant du cortège, qui annoncent le départ, et que l'on agitera ainsi en touchant et au moment de quitter chaque reposoir. 9

Drelin... drelin... font les clochettes, ... dong-dong... dong-dong... chante la cloche de la paroisse...

Voici la belle bannière qui flotte au vent et au soleil. Celui qui la tient, a la tête couverte d'une couronne de fleurs.

Ensuite, c'est la croix, portée par un jeune homme d'une vingtaine d'années, en aube, que retient à la taille, un beau *liset*.<sup>10</sup> Le voyez-vous qui passe, le front appuyé sur le bâton du grand crucifix d'argent ? Deux acolytes, enfants, l'escortent, en soutanes, surplis et *lisets* aussi.

Après eux, voici venir les représentants des métiers du pays, ayant chacun une torche à la main. Ces flambeaux de cire, les frères jésuites les ont fabriqués eux-mêmes de leur industrie et fait tenir la veille, aux porteurs. Ces derniers les ont enjolivés de festons.

Pour la préséance des métiers, quelqu'un ayant demandé lequel irait le premier, on a pensé et dit,

qu'il serait bon que les pères allassent devant les fils, et qu'alors, il revenait aux plus âgés de marcher à la tête. Et tous se sont ralliés à cet avis judicieux. Salomon n'aurait pas mieux statué d'ailleurs.

Mais, celui qui possède la plus belle torche, c'est incontestablement, maître Jean Guion, le maçon, qui est un des aînés et va à l'avant des métiers. Outre les festons, dont il a accommodé son luminaire, il y a apposé un écusson, avec dessus, les armes de son état; à savoir : un marteau, un compas et une règle. Maître Zacharie Cloutier va de pair avec lui, de la part des charpentiers... Après, vont les porteurs de torches : des taillandiers, des matelots, des brasseurs et des boulangers...

*Adoro te devote, latens Deitas,  
Quae sub his figuris, vere latitas...*

Quatre chantres s'avancent... Monsieur de Saint-Sauveur, chapelain des Hospitalières, vient après les suivant et chante de sa belle voix grave, de même que messire l'abbé Nicolet, prêtre séculier,



qui marche à son côté. Ces deux derniers sont en surplis et en étole.

A l'arrière, arrive le Père Vimont, celui-là même qui il y a quatre ans (1642), accompagna monsieur de Chomedey, sieur de Maisonneuve, à Ville-Marie, et y célébra la messe, sur le rivage, où bientôt s'éleva le fort de la compagnie de Notre-Dame de Montréal. L'autre fils de Loyola, c'est le Père Georges Dendemare, missionnaire de la résidence de Québec.

Puis, c'est maintenant le défilé des anges.

Six petits Français passent incontinent, ainsi habillés.

Les Hospitalières et les Ursulines se chargent du soin d'en costumer, tous les ans.

Ils vont, éloignés de quelques pas les uns des autres, de crainte d'enflammer avec les cierges qu'ils portent, leurs grandes ailes de papier doré et les belles tuniques de mousseline et de gaze, toutes piquées de paillettes qui scintillent.

Sur la pente qui mène du temple au chemin, descendent présentement deux petits sauvages, en

mise de leur nation. Ils tiennent avec les mains croisées sur leur poitrine, des corporaliers. Admirez les panaches, d'où tombent à l'arrière, les hures de plumages, jusqu'aux talons.

Combien leur teint cuivré, leurs yeux sombres et vifs, leurs cheveux noirs et drus, contrastent étrangement, avec la peau blanche, les yeux bleus et le châtain clair des chevelures soyeuses des anges, qui viennent de disparaître, au tournant du chemin feuillu!

Les encensoirs d'argent émergent tout fumants, de la porte de l'église. Les deux frères qui les balancent, sont sur le parvis. Des bouffées d'encens, à chaque oscillation s'en dégagent et s'élèvent avec les hymnes et les prières jusqu'à Dieu, à travers la feuillée, qui s'incline au-dessus de l'huis et sur la route où la procession ondoie.

Le Saint-Sacrement n'est pas loin.

À genoux, voici que le Seigneur-Dieu s'avance, sous le dais !

Les sieurs Tronquet, Giffard, des Chastelets et le sauvage Noël Négabamat, sont les porteurs des bâtons du dais.

Monsieur Tronquet, c'est le secrétaire de monsieur de Montmagny, et c'est de sa part, qu'il tient le premier bâton, toujours laissé à la disposition du gouverneur, qui désigne qui lui plaît pour le représenter.

Nous connaissons bien monsieur Giffard, qui porte le second.

Quant à monsieur des Chastelets, qui tient le troisième, c'est aussi un personnage dans la colonie, où, il occupe le poste de commis général de la compagnie des Cent-Associés de la Nouvelle-France, ou plus précisément, de la compagnie des Habitants, que les Cent-Associés ont subrogée à la majeure partie de leurs droits, depuis deux ans. Il est marguillier, de là, son rang privilégié dans la procession.

Le quatrième bâton est dévolu à un naturel, c'est la coutume. A Noël Négabamat, cette année, Montagnais chrétien de Sillery, est échue cette place d'honneur.

Sous le dais, le Père supérieur Jérôme Lalemant porte l'ostensoir. La tête inclinée, la face cachée par le haut de la chape et le pied du grand soleil, l'officiant passe entre la haie de sauvages et de Français prosternés dans l'herbe, sur le parcours.

A ses côtés, le diacre en dalmatique, c'est le Père Druillettes, le missionnaire des Abénaquis du Kénébec, tandis que celui qui est en belle aube et en étole, et qui fait office de sous-diacre, c'est messire l'abbé Chartier, chapelain des Ursulines. On l'appelle d'habitude : Monsieur le Prieur.<sup>11</sup>

Enfin, vient le frère Liégeois, en surplis, qui ferme la marche.

La procession est passée...

Allons à la suite du frère Liégeois, avec les fidèles, aux différents reposoirs.

Drelin... drelin... drelin... drelin... La tête de la procession, la bannière et la croix, arrivent devant *l'arbre de mai* du fort, où l'on a érigé un autel.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5



5.0



5.6

6.3



7.1

8.0



9.0

10

11.2

12.5

15

18



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

Ce *mai*, disons-le, pendant que nous nous y rendons, a été planté, le premier jour du mois de mai de l'année 1637, (il y a donc de cela neuf ans) par le gouverneur, en face du fort Saint-Louis.<sup>12</sup>

On sait que ce fort, est la résidence officielle du représentant de Sa Majesté le Roy.

A *l'arbre*, on a cloué des écus : aux armes de Louis XIII alors régnant, à celles du cardinal de Richelieu son ministre et de monsieur Charles Jacques Huault de Montmagny, chevalier de Malte et second gouverneur de la Nouvelle-France.

Mais, pour mettre les choses au point de ce jour, disons que ce n'est plus Louis XIII, qui est le monarque aujourd'hui, mais Louis XIV, qui a ceint le diadème depuis l'année 1643, à l'âge de cinq ans.

Nous sommes donc en 1646, au début du règne du Roy-Soleil, qui a huit ans, et occupe le trône de France, depuis trois ans, sous la tutelle de la Reyne-Mère, la Régente, Anne d'Autriche.

Le cardinal de Mazarin a succédé au cardinal de Richelieu, mort, en 1642.

Seul, le gouverneur n'a pas changé.

Au reposoir du fort, les canons résonnent, pendant que le prêtre est à l'autel.

On fait chanter aux enfants quelques invocations des litanies du nom de Jésus. Il faut cependant, que monsieur de Saint-Sauveur et monsieur le Prieur les aident, et ainsî, tout va bien.

On entonne le *Tantum ergo* ou l'*Ecce Panis*, on récite l'oraison, puis, on fait l'encensement. Enfin, a lieu la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

*Laudate Dominum omnes gentes,  
Laudate eum omnes populi !*

Drelin... drelin... drelin... drelin... tintent les clochettes... et en route pour l'Hôtel-Dieu, d'abord.

Pourquoi d'abord ? Parce que les Hospitalières, à cause de leur ancienneté à Québec, ont droit à cet honneur, et en plus, parce que les hôpitaux sont toujours privilégiés, d'ailleurs.

A l'Hôtel-Dieu, ce sont les religieuses qui chantent.

Oh ! le beau reposoir.



Considérez, parmi ses sœurs, la vieille et vénérable Mère Marie de Saint-Ignace, première supérieure de la communauté, fondée en France, en 1637, établie en la Nouvelle-France, en 1639.

...Élévation de l'ostensoir, bénédiction, ... arquebusades... Les clochettes s'agitent...

Drelin... drelin... drelin... drelin...

Nous voici au reposoir chez monsieur Guillaume Couillard, un notable. Il est le gendre de Louis Hébert, le premier colon de Québec, ayant épousé sa fille, Guillemette.

Brave Guillaume Couillard, douce Guillemette Hébert, à genoux, au milieu de vos enfants, devant le reposoir que vous avez dressé de vos mains valeureuses de pionniers, honneur à vous !

Ici, même cérémonie qu'aux autres endroits, puis, salve de mousquets et de fusils.

Drelin... drelin... drelin... drelin...

Nous atteignons le monastère des Ursulines.

Les religieuses avec les petites pensionnaires françaises et sauvages chantent des hymnes sacrées.

Là, se voient : les sœurs Chariotte, Catherine, Marie de l'Incarnation, la supérieure, et madame de la Peltrie, la fondatrice de la maison et son soutien.

Pendant que l'officiant trace dans l'air, avec le grand soleil, le signe de la croix, les mousquets et les arquebuses font vibrer les échos du Cap Diamant.

Puis, la procession s'en retourne.

En repassant derrière chez monsieur Couillard et à l'Hôpital, nouveaux saluts de coups de feu.

O ! le bel arc du pont, tout tapissé de fleurs.

Au fort, derechef, canonnade.

Enfin, on rentre à l'église. Il est onze heures. Le Saint-Sacrement est exposé et reste ainsi jusqu'après les vêpres.

\* \* \*

La cérémonie s'est bien passée.

Chacun regagne son gîte.

Ceux qui habitent à l'intérieur de la campagne, iront sur les chemins, par groupes, à pied. Il n'y

a pas encore de chevaux dans la colonie. L'an prochain (1647), il en viendra un, pour monsieur le gouverneur; mais, ce sera le premier.<sup>13</sup>

Les habitants, dont les demeures sont au bord des rivières, sur les côtes, laisseront Québec, en canots, pirogues, biscayennes ou autres embarcations.

C'est le plus grand nombre.

Au surplus, si l'on observe cette année l'usage qui paraît s'être implanté, les femmes indiennes seront les hôtes des Mères Ursulines et des Mères Hospitalières, qui les recevront à dîner.

Quant aux hommes sauvages, Onontio<sup>14</sup> (c'est ainsi qu'ils appellent monsieur de Montmagny) les invitera à se trouver aux *Magazins du Roy*, où il y aura festin.

Le soir, tous iront faire ripaille, dans leurs bourgades, avec des provisions dont on les aura pourvus, au départ.

\* \* \*

Enfin, le calme du crépuscule se répand sur le Cap de Québec, et tandis que les derniers feux du jour

s'effondrent et croulent à l'horizon, la nuit monte lentement s'accrocher aux étoiles.

Le Père Jérôme Lalemant est dans sa chambre, il ouvre sur sa table, un cahier, le *Journal*, dans lequel d'habitude, il enregistre les faits divers, au jour le jour, et commence à écrire :

« Sur la fin de May, je rencontra la feste du St.-Sacrement... Pour la proceffion il fut arrefté, que... » et sa longue plume grise court sur le feuillet. Lorsque le sable de l'horloge indique minuit, il écrit encore à la lueur tremblottante de la chandelle, qui s'éteint d'elle-même, consumée...

Il est tard, Père Jérôme, l'heure du couvre-feu est depuis longtemps sonnée !

Alors, ressassant dans son esprit les événements de la journée, le chroniqueur jésuite Lalemant, ferme le *Journal*...

— Tout est bien se dit-il, tout va bien, l'an prochain l'on fera de même...

\* \* \*

Mais, aux soleils de près de trois siècles, se sont fondues ces neiges d'antan. Et cependant, disons-

le à la louange du peuple canadien, toujours catholique, la pieuse coutume de la procession du Très Saint-Sacrement est encore vivace dans nos villes, comme dans nos campagnes.

Conservons-en la pratique à jamais.

Il n'est pas hors de sujet, de rappeler ici, le souvenir d'une autre petite procession, qui eut lieu à Ville-Marie, la même année et le même jour, que celle de Québec. Le cortège parti de la chapelle du fort de Notre-Dame de Ville-Marie, (site de l'édifice des douanes à Montréal) se rendit jusqu'à l'Hôtel-Dieu, (angle des rues Saint-Sulpice et Saint-Paul d'aujourd'hui) où avait été dressé un reposoir.

Voici en quels termes, les *Relations des Jésuites*, pour l'année 1646, au chapitre : *De l'habitation de Ville-Marie en l'Isle de Montréal*, rapportent l'événement. « *Le iour du saint Sacrement, ils (les sauvages) voulurent assister à la Procession : on fit marcher vne escouade d'arquebusiers François, les Payens estoient de la partie aussi bien que les Chrestiens. Ils marchèrent tous deux à deux, avec vn bel ordre et vne belle modestie, depuis la*

*Chapelle jusques à l'Hôpital, où on auoit dressé un beau reposoir » . . .*

Nous avons tous présent à la mémoire l'apothéose de cette fête du Très Saint-Sacrement, lors des manifestations du Congrès Eucharistique à Montréal et de son inoubliable procession.

Ces derniers mots évoquent un cortège : de cardinaux, d'archevêques, d'évêques, de prêtres et de laïques de tous les ordres et de tous les états ; escortant l'ostensoir dans sa marche triomphale, par nos rues, entre une haie de plusieurs centaines de mille croyants venus d'Europe et des extrémités de la terre, pour assister à ce spectacle incomparable.

Ce fut, nous l'avons dit, une apothéose.

Tout de même, les petites processions de l'année 1646, à Québec et à Ville-Marie, furent, n'est-il pas vrai, bien touchantes, en leur simplicité ?



NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES



## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

<sup>1</sup> Robert Giffard, médecin venu en la Nouvelle-France, pour s'y établir définitivement avec sa famille et des colons perchérons, en 1634. Parti de Dieppe au printemps de cette année, il atteignit Québec au mois de juin. Ce n'était pas cependant son premier contact avec la Nouvelle-France, puisqu'il y était déjà venu à titre de chirurgien, sur les navires qui y faisaient périodiquement la traversée. En reconnaissance de ses travaux et de ses bons offices, la compagnie des Cent Associés lui accorda, en 1634, la seigneurie de Beauport, dans la banlieue de Québec, où il assit son manoir. Il mourut, en avril 1668. Pendant une trentaine d'années, il avait exercé sa profession de chirurgien dans le pays, occupé les plus hautes fonctions et l'on peut dire : qu'il y avait été l'une des figures les plus considérables et les plus sympathiques de son époque.

<sup>2</sup> Chapeaux de feutre fin et imperméable, fabriqués à Caudebec, au XVIIe siècle.

<sup>3</sup> Il est difficile de définir le chiffre précis de la population de la Nouvelle-France, en 1646, et particulièrement celui de la capitale. « Le tout ensemble ne comptait pas cependant, en 1640, plus de 300 âmes, y compris Québec », écrit Edmé RAMEAU; (*La France aux colonies*, deuxième partie, p. 17). A la page 20 il continue : « Il ne paraît pas qu'en 1648, la colonie ait renfermé plus de 8 à 900 âmes, dont 150 étaient à Montréal ». Avec ces chiffres de population de 1640 et de 1648 comme points de repère et termes de comparaison, le lecteur peut tout de même se former une idée approximative du peuplement de la contrée, notamment de Québec. Quant aux terres susceptibles d'être octroyées en lots à cultiver, aux colons, Benjamin SULTE, nous apprend : *Histoire des Canadiens-Français*, tome II, p. 148, que « A la fin de l'année 1645, il y avait vingt-cinq seigneuries concédées en Canada ».

<sup>4</sup> *Les Français des Jésuites*. — Année 1640, première partie, chapitre XIII.

<sup>5</sup> Cette maison des Cent-Associés s'élevait sur ou aux environs de l'emplacement actuel de la cathédrale anglicane de Québec.

<sup>6</sup> *Imitation de Jésus-Christ.*

<sup>7</sup> Les noms propres des personnages que nous avons imaginé de placer dans l'église, sont authentiques. D'après le contexte entier du *Journal des Jésuites*, ces gens paraissent avoir habité Québec ou les environs, à l'époque de la Fête-Dieu de 1646. Quant à ceux qui figureront tout à l'heure dans le cortège de la procession, le *Journal* les mentionne tous spécialement, comme en ayant fait partie.

<sup>8</sup> « Le 23, fut baptisé aux Ursulines un nommé Arenhston (8 = ou) huron, & fut nommé René. NI le Prieur fut son parrain. »

*Journal des Jésuites*, 23 mai 1646

<sup>9</sup> D'après un commentaire au *Journal des Jésuites*, de l'édition LAVERDIÈRE et CASGRAIN, voici quel dut être l'itinéraire de cette procession, comparé à la topographie de la ville de Québec contemporaine. De la maison des Cent-Associés, l'église, (emplacement de la cathédrale anglicane d'aujourd'hui) on se serait rendu à l'arbre de Mai, en face du fort, c'est-à-dire à la Place d'Armes de nos jours. De là, en prenant la Grande-Place, on atteignit l'Hôtel-Dieu, par la voie ad hoc, qui reliait le fort à cet endroit, voie qui s'est appelée depuis, du moins en partie, rue de la Fabrique. De l'Hôtel-Dieu on alla chez M. Couillard, qui devait demeurer aux alentours de l'entrée du séminaire connu de la génération présente. Pour atteindre les Ursulines, peut-être repassait-on la Grande-Place ou peut-être encore prit-on par les sentiers qui furent plus tard, les rues du Trésor et Sainte-Anne. Des Ursulines, on regagna le fort (vraisemblablement par le chemin converti aujourd'hui en rue Saint-Louis) puis enfin, de ce lieu, on rentra à la maison des Cent-Associés, l'église.

<sup>10</sup> Ceinture de soie.

<sup>11</sup>... « puis fous le daiz aux deux costés du St. Sacrement le Père Druilletes faisant le diacre en dalmatique, & M. le Prieur fousdiacre en aube & estolle... » spécifie le *Journal des Jésuites*. D'après les rubriques, l'office de sous-diacre n'autorisant pas le port de l'étole, dévolu au seul ministre du culte, ce doit être parce qu'il est prêtre, qu'il a mis son étole, M. le Prieur.

<sup>12</sup> Les origines de cet *arbre de mai* devant le fort, de même que celles d'un autre, probablement mis, devant l'église brûlée, en 1640, sont consignées dans les *Relations des Jésuites*, de l'année 1637, au chapitre XV.

« On nommait *mai*, un arbre ou un rameau de verdure que l'on plantait le premier jour de mai, à la porte d'une personne pour lui faire honneur, *marialis arbor*. Cette coutume venue des Romains, fut pendant longtemps observée en France. » *Encyclopédie du XIXe siècle*. Vol. XV, p. 295.

En France, le 1er mai, on faisait la *procession verte*, et on allait couper des arbustes et des branches, dont on décorait les églises; particulièrement celles dédiées à la Sainte-Vierge. A Paris, les clercs de la Basoche plantaient le *mai*, dans la cour du Palais de Justice. Dans les bourgs et dans les villages, on en faisait autant sur la place publique ou devant le château seigneurial. C'était une autre coutume villageoise bien gracieuse, que celle qui consistait à planter, la nuit du premier mai venue, des *arbres de mai*, devant la demeure d'une jeune fille. Mais si le lilas proclamait et louait la beauté de la bien-aimée, le houx rappelait à une autre son mauvais caractère et le sureau, sa paresse.

Voir : *Nouveau Larousse Illustré*, vol. V, au mot *mai*.

Ajoutons aussi quelques mots touchant les origines du fort, devant lequel l'*arbre de mai* fut planté.

Champlain commença, en 1620, un premier fort Saint-Louis, qu'il démolit, en 1626, pour le remplacer par un plus considérable, « de fascines, de terres, de gazons et de bois », lequel il habita, et où il mourut en 1635. Montmagny, en 1636, entreprit la reconstruction en pierre du troisième fort, celui dont il s'agit ici.

Remarquons cependant, qu'en 1646, (année de notre procession) le château Saint-Louis n'existe pas encore, il n'y a que le fort. Ce ne sera que l'année suivante (1647), que Montmagny jettera là, les bases d'un corps de logis, que Louis d'Ailleboust son successeur, en 1648, achèvera pendant sa gestion. Cette demeure au fort, qu'occupèrent par la suite les gouverneurs, fut dite : Château Saint-Louis;

Voir : E. GAGNON, *Le Fort et le Château Saint-Louis*, pp. 16 à 26. Au reste, nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage, pour l'histoire d'après, du fort et du château.

<sup>13</sup> Voir *Journal des Jésuites*, 20 juin 1647.

<sup>14</sup> On sait que le nom de Montmagny a pour étymologie les mots latins : *mons et magnus*, lesquels signifient en notre langue, *la haute montagne*. Les sauvages l'ayant su, appelèrent de Montmagny : ONONTIO, ce qui se traduit en français, par : LA GRANDE MONTAGNE. Ce nom fut depuis lors, continué par les sauvages, à tous les gouverneurs.



QUÉBEC

—

LA RÉCEPTION

DE

M. LE G<sup>V</sup>NEUR D'ARGENSON

AU COLLÈGE DES JÉSUITES,  
À QUÉBEC

(1658)



La réception de monsieur le gouver-  
neur d'Argenson, au collège des  
Jésuites, à Québec

(1658)

11. A deux heures après midy, mouilla l'ancre deuant Québec, le premier vaisseau qui nous donna M. d'Argenson, gouverneur, le P. Claude Aloez & deux de nos F. F.

28. M. le Gouverneur nous fit l'honneur avec M. l'abbé Queylus, de dîner chez nous, où il fut reçu par la ieunesse du pais d'un petit drame en françois, huron & algonquin, dans nostre iardin, à la veue de tout le peuple de Québec. Ledit sieur Gouverneur, tesmoigna être content de ceste réception.

*Journal des Jésuites*, les 11 et 28 juillet 1658.

Ce matin là, un dimanche, en rentrant au château Saint-Louis, avec son secrétaire, vers huit heures, après la messe de la paroisse, monsieur Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, le nouveau gouverneur de la Nouvelle-France, s'en est allé incontinent à ses appartements.

— Feu de mon sang, murmure-t-il, tout rouge, quelle chaleur ! Ceux qui m'ont dit que cette contrée était de glace, en ont menti !



S'adressant au valet qui l'attend sur le seuil de la chambre :

— Holà ! qu'on me donne mon déshabillé de toile de mélis et mes escarpins de brocatelle.

Pendant qu'on lui dégraffe son baudrier de cuir jaune, qu'il porte en sautoir, où pend sa lourde rapière, qu'on le dépouille de sa casaque de drap, et qu'on lui tire ses petites *bottes à chaudron*,<sup>1</sup> le noble sire gouverneur, mis en appétit par la course matinale, songe qu'il n'a pas encore déjeuné. Aussi bien, quelques instants après, il s'installe, rafraîchi, dans son haut fauteuil de tapisserie, de la salle à manger du château, dont les portes-fenêtres larges ouvertes sur le fleuve, et par où, entre la brise bienvenue du matin, ont l'air de grands cadres, à paysages si lumineux, qu'il n'en n'a jamais vu de plus enchanteurs

Tout en mangeant un biscuit de Hollande, Monseigneur parcourt des yeux le panorama, l'un des plus admirables, qu'il se puisse contempler, en ce monde.

Au détour du Cap Diamant, à sa droite, le Saint-Laurent descend majestueux. En face, bientôt, il baigne les rives de la basse-ville et les berges opposées de la Pointe-Lévis, où viennent boire les forêts à la sombre ramure, sur laquelle se détachent les *wigwams*<sup>2</sup> des sauvages. Enfin, à sa gauche, en aval, l'île d'Orléans barre l'horizon de ses hautes futaies, que reflètent les ondes qui passent, qui passent... et s'en vont à la mer, du côté de la France lointaine.

Au bas de la falaise, le navire qui l'amena se voit encore, qui se balance sur ses ancres.

Mais, croyez que Monseigneur d'Argenson a bien autre chose à faire, en ce moment, que d'admirer la belle nature, en rêvant et en prenant le frais. Il n'a certes pas oublié, que c'est aujourd'hui le 28ème jour de juillet, et que, en sa qualité de représentant de son maître Louis XIV en la Nouvelle-France, il sera l'hôte des Pères Jésuites, d'abord à dîner, puis, qu'il assistera à un petit drame, lequel a été composé en son honneur et sera joué dans le jardin du collège.

Or sus, une visite officielle, comme celle qu'il va faire, ne se passera pas sans un discours, en réponse aux paroles de l'adresse qui lui sera aussi sans doute lue, à moins que l'occasion n'en surgisse encore au dîner ou à la séance dramatique qui suivra.

Sur le champ, il fait mander son secrétaire, et en attendant que de s'aller habiller pour sortir, se met en devoir avec lui, de recueillir quelques notes, qui lui puissent être secourables, le cas échéant.

Dans la pièce qui sert de salle d'audience et de cabinet de travail, Monseigneur le gouverneur et son secrétaire, maintenant attablés, feuilletent les *Relations*.

De temps en temps, le sieur d'Argenson élève la voix, pour faire part d'un renseignement utile qu'il vient de trouver, ou bien, c'est le secrétaire qui lit un passage jugé opportun. Et chaque fois, monsieur le secrétaire trempe dans un encrier de cuivre, sa plume d'oie blanche, puis écrit :

*Les Jésuites arrivent à Québec, en l'an 1625, le sieur de Champlain étant gouverneur...*

*Leurs travaux apostoliques chez les Hurons, les Iroquois, les Algonquins et par tout le pays*<sup>4</sup>...

*Commencements du collège de Québec, en l'année 1635*<sup>5</sup>...

*Remerciements aux Pères*...

*Félicitations aux élèves*...

— Ah ! Monsieur le secrétaire, ajoutez d'abondance quelques mots, afin que j'aie garde d'oublier et d'omettre le congé aux élèves.

Enfin, après deux heures de recherches fructueuses et d'écritures, monsieur le gouverneur estime qu'avec ce que ci-dessus et peut-être ce que lui suggèrera l'inspiration du moment, il fera un beau discours, qui contentera ceux qui l'écouteront et lui-même aussi.

Dans ses appartements, Monseigneur s'est retiré, pour s'aller mettre galamment pour la fête.

— L'habit ne fait pas le moine ni le gentilhomme, pense-t-il, en revêtant ses plus beaux ornements. M'est avis cependant, que cela y aide. D'ailleurs,

noblesse oblige. Tâchons de nous montrer féal en cette occurrence, comme en toute autre, et digne de notre bien-aimé monarque, qui a foi en nous.

\* \* \*

Il est un peu passé onze heures.

Monseigneur le gouverneur de la Nouvelle-France vient d'apparaître, au portail du château Saint-Louis. Aussitôt, les deux hommes d'armes qui y montent la garde, la longue pertuisance au poing, de même que la soldatesque rangée sur la place devant, et qui doit l'escorter jusqu'au collègue lui font le salut, qui convient à un lieutenant de roy,

Monseigneur est en costume de cour.

Ses souliers à *la cavalière* et à talons rouges, ont sur le dessus de larges nœuds de rubans, soutenus par des fils de laiton, et qu'on appelle *petites oies*. La *rhingrave*,<sup>6</sup> pourvue à la hauteur du genou, de force *canons enrubannés*,<sup>7</sup> est de soie cramoisie, comme aussi l'élégant habit, orné de *bouquets de galands*,<sup>8</sup> et d'où sort abondamment des demi-

manches, *la chemise bouffante de fine batiste*. Il a un beau collet et un rabat de toile, bordés de dentelles françaises<sup>9</sup> aux points menus et savants. Sur sa perruque blonde, parfumée à *l'eau d'ange*, il a coiffé un large chef à *la cordelière*, retroussé d'un côté, et de l'autre garni d'une belle plume *congruente à l'habit*<sup>10</sup>. Et pour compléter la toilette, à son *baudrier de cuir de Russie*, brille sa plus fine épée d'apparat, où il appuie sa main, gantée à *la frangipane*.<sup>11</sup>

Au reste, pour parer à l'éventualité d'une averse, (car quoiqu'il fasse un temps superbe, un nuage chagrin pourrait passer) il fait porter par un laquais sa *hongrelaine*<sup>12</sup> de *carizi*,<sup>13</sup> de douce laine de Flandres, couleur bleu-barbeau, qui joue le velour, laquelle est doublée de *fric écarlate*...

\* \* \*

Et voici que maintenant, sur la route ensoleillée du bourg de Québec, qui mène du château Saint-Louis au collège des Jésuites, à l'arrière du Cap, passe à pas comptés, le fier seigneur gouver-

neur, précédé de trois soldats portant des halberdiers, d'une fanfare de flûtes et de tambours et suivi d'une troupe d'arquebusiers, tous allant au son des musiques.

Tututu... tututu... tututu... tutu... tututu  
... tututu... tututu... tutu... rataplan... rataplan... rataplan... planplan... rataplan... rataplan... rataplan... planplan...

La main posée sur la garde incrustée de gemmes, de sa lame de Tolède, en sa mise somptueuse, dans toute la jeune vigueur de ses trente-deux ans, à la vérité, Monseigneur d'Argenson a tout à fait grand air.

Echelonnés le long du parcours, les colons endimanchés saluent en mettant chapeaux bas et les femmes en inclinant leurs blancs bonnets de lin brodés, pendant que les indigènes essaient de les imiter, en agitant leurs têtes empanachées de plumes. Il va sans dire, que l'illustre sieur d'Argenson réciproque de la façon la plus civile. Le Roy, son maître, ne saurait être ni plus poli ni plus honnête.

Tututu... tututu... tutut ... tutu... chantent les flûtes, Rataplan... rataplan... rataplan... planplan... accompagnent les tambours.

Cependant, de la demeure vice-royale à celle des Pères, il n'y a pas loin, à peine quelques centaines de perches, et l'on y est tôt rendu.

— Vertubleu ! il est temps tout de même que nous arrivions, dit le sire gouverneur, en s'épongeant le front avec son joli mouchoir de dentelles, au capitaine des arquebusiers qui marche à l'arrière.

— J'opine puissamment comme vous, Monseigneur, répond l'autre, car il y a là-haut un coquin de soleil, qui échauffe comme tous les diables !

\* \* \*

Sous l'arc de pierre de la porte du collège, surmontée d'un écu aux armes du Roy, et décorée de petits drapeaux fleurdelisés, le supérieur, le Père de Quen, avec ses religieux, tous portant le long man-



teau noir à petit col droit, qui est l'habit de cérémonie de leur ordre, attendent leur magnifique invité, auquel ils souhaitent la bienvenue.

Puis, Monseigneur est conduit à la *salle des Pères*.

Là, se trouve messire de Queylus, abbé de Loc-Dieu, le supérieur de Saint-Sulpice, qui est aussi convive.

Le grand sablier, qui sert d'horloge, placé sur le manteau de la cheminée, marque un peu avant midi.

Tout est bien, Monseigneur ! L'exactitude est la politesse des princes et de ceux qui les représentent.

A la suite de l'adresse que lit le Père supérieur, les élèves, (tout au plus une vingtaine) entonnent avec basses et dessus, et accompagnement de violes et de théorbes, l'hymne *Domine salvum fac Regem*, cependant qu'aussitôt, monsieur d'Argenson donnant l'exemple, l'assistance chante en chœur, la prière royaliste.

Alors, l'angélus de midi venant à tinter à la cloche de la chapelle et presque au même instant, le canon du fort, à gronder, là-bas, au bord de la falaise, l'on

passé au réfectoire, durant qu'au dehors, les soldats font partir force arquebusades.

Monsieur le gouverneur est ravi, les Pères sont contents, les élèves réjouis, et tout le collège respire un air de solennité. *Gaudeamus !*

\* \* \*

Le Père de Quen préside au banquet, ayant à sa droite monsieur d'Argenson et à sa gauche messire de Queylus. A la table, sont aussi venus s'asseoir les autres membres de la communauté. Ici, les Pères : Druillettes, de la Place, Pijart, du Perron, Le Mercier; là, les Pères : Frémin, Richard, Chaumont, Aloez, Vimont et autres; tous professeurs de la maison, ou missionnaires des bourgades éloignées, de passage à Québec.<sup>14</sup> La plupart des soutanes sont un tantinet rougies, usagées, raccommodées. Il y en a même une, où s'étale une grande tache de gomme d'épinette, à la manche. Mais que voulez-vous ? Lorsque l'on est missionnaire, et que l'on couche six mois de l'année dans les bois, souventes fois à la belle étoile, sur un amas de feuilles sèches,

voire même, sur la neige, quand l'on vogue au gré des ondes, tapi au fond d'un canot, sous le soleil plombant ou sous la pluie glacée, tout le reste est vétille, que négligent ces héros de la foi et de la civilisation. Aujourd'hui, la règle veut qu'ils fassent un bon repas et ils n'ont cure d'autre affaire. A plus tard, le *pemmican*<sup>15</sup> coriace et le *brouet* maigre de blé-d'Inde à l'eau !

Les frères coadjuteurs : Fauconnier, Le Bohé...e et Feuville, feront le service de la table, et l'on peut compter qu'ils en régleront l'ordonnance, comme ceux du monde qui se connaissent le mieux, en ces sortes de choses.

<sup>16</sup> Le potage circule dans les assiettes d'étain : un potage aux choux, tout parfumé de cerfeuil, de percil sauvage et de marjolaine.

Voici maintenant le poisson : de l'anguille fûmée avec un beau saumon de Gaspé.

Pour le bouilli, le cuisinier a préparé un plat de choix, à savoir : des queues de castor,<sup>17</sup> servies avec des conserves de canneberges;<sup>18</sup> car c'est un peu gras. Monsieur d'Argenson trouve néanmoins le met succulent et en demande la recette au

Père de Quen, qui la lui promet et ajoute: qu'en vertu d'un indult du Pape, il est loisible d'en manger même le vendredi.

Pour faire un digne festin, on boit de la bière, de l'*hypocras*,<sup>19</sup> et cela est plus que suffisant avec le vin d'Espagne, au dessert.

Voici les rots : un quartier d'ourson et des filets de chevreuils.

Comme entremets, l'on dépose sur la table: une salade de légumes et un pâté de canards.

Et puis, c'est le dessert.

D'abord ce sont: des confitures de potiron et de bleuets, que l'on passe avec des gâteaux pétris de blé-d'Inde ou de froment cultivés autour de Québec.

Ensuite, voici du melon qu'on vient de recevoir de Ville-Marie. Ville-Marie est la région des melons.<sup>20</sup>

— En voulez-vous, Monseigneur ?

— Merci... oui Frère.

— Préférez-vous les fraises des champs, Monseigneur ?

— Mille grâces. Qu'il vous plaise de m'en bailler un peu des deux, mon révérend Frère.

Le menus'allonge encore : de fromage de Hollande, de noix de France, de noisettes du pays, de figues, de raisins secs de Tarragone et de citrons confits.

Et enfin, pour clore honnêtement le banquet, l'on boit une loyale rasade à la santé : du Pape, du Roy, de Monseigneur le gouverneur, du clergé, du supérieur des Jésuites et de celui de Saint-Sulpice.

— Quel dommage, mon Père, que le Roy ne soit pas marié, <sup>21</sup> dit en sortant du réfectoire monsieur d'Argenson, au Père de Quen, nous pourrions encore vider une tasse de votre excellent vin à la santé de la Reyne et peut-être du grand Dauphin.

— Le Ciel veuille que cela arrive bientôt, conclut le Père. Dieu sauve le Roy et sa noble descendance !

\* \* \*

Dans le jardin du collège, cependant, tout le peuple de Québec et aussi plusieurs colons des

environs, sont venus; car les Pères ont annoncé, qu'on y jouerait un drame, en public. Supposons qu'il y a là, des gens d'un peu partout : du Cap Rouge, de la côte de Beaupré, de Beauport, de Sillery, de l'île d'Orléans, de la rivière Batiscan, de Richelieu, etc.

— Bonjour Monsieur <sup>22</sup> de Repentigny !

— Bonne après-midi, Monsieur de Villeray !

Celui qui salue le lieutenant-général de Justice, Théandre Chartier, c'est le sieur Normanville.

Voici la noble dame d'Ailleboust qui entre, au bras de son mari, l'ancien administrateur par intérim de la colonie, et puis là-bas, voyez monsieur Bourdon et le sieur de l'Épinay qui causent ensemble, en attendant le spectacle. Monsieur Le Gagneur, capitaine de l'un des vaisseaux qui attendent le bon vent dans le havre, est aussi à sa place, à côté de Jean Hayot, du Cap Rouge... Peut-être aussi, que les pensionnaires des Mères Ursulines ont eu congé, pour la circonstance. Dans tous les cas, si monsieur Marsolet avec son épouse et mademoiselle Marsolet ne sont pas encore arrivés, ils ne tarderont guère. Mettons que tous les Français, hommes,

femmes et enfants de Québec et de la banlieue sont là, car c'est dimanche.

Il y a même des sauvages à foison, beaucoup de sauvages; la figure peinte et mis à la manière de leur nation, avec parures de porcelaines, de pelletteries et de plumages; quelques-uns venus de très loin peut-être, pour voir le nouvel Onontio au visage pâle, dont ils attendent l'apparition avec curiosité, en fumant leurs pétunoirs.<sup>23</sup> Enfin, dans le jardin du collège des Jésuites, le 28 juillet 1658, il y a une belle assemblée.

Voici Monseigneur ! Vive Monseigneur !

Le gros pétard de fonte, que les Pères ont emprunté du fort, les flûtes et les tambours, les mousquets, les acclamations du peuple, les cris des sauvages, font retentir les échos du Cap Diamant, cependant que monsieur d'Argenson se dirige vers le fauteuil d'honneur, qu'on lui a préparé, au pied d'un érable, qui étend ses branches comme un baldaquin. A l'arbre, au-dessus du trône, on a cloué son blason; où courent des léopards lançant des flammes par la gueule.

A quelques perches, devant le fauteuil de Monseigneur, imaginons un théâtre rustique.<sup>24</sup>

Entre deux hêtres altiers, un petit espace carré se voit, jonché de verdure, que traverse au-dessus à la hauteur des premiers rameaux, une banderole où se lit une inscription dorée :

RELIGIONI SCIENTIAE ARTIBUS

C'est l'encadrement de l'avant-scène.

A l'arrière-plan, on a fiché en terre maintes branches, formant muraille touffue et verdoyante, avec au centre, une grande fleur-de-lys bleue portant peintes en blanc, les lettres :

A. M. D. G.

Enfin, de chaque côté, reliant ce fond aux deux hêtres, qui dessinent avec l'inscription, l'encadrement de l'avant-scène, d'autres arbustes bien feuillus. Ce sont les coulisses.

Et c'est dans ce décor sylvestre, que vont se dérouler à l'instant, les tableaux de la pièce allégorique, qu'ont préparée les écoliers, pour la venue de Monseigneur le gouverneur.<sup>25</sup>



Soudain, le silence se fait, et l'on n'entend plus maintenant que le gazouillis des oiseaux et le bruissement des feuilles, qui emplissent le jardin de leurs harmonies.

*Le Génie universel de la Nouvelle-France* que représente Pierre du Quet, est en scène. Sans doute, il est costumé d'une tunique serrée à la taille, avec couronne de fleurs sur la tête et sceptre à la main. Avec lui, à l'écart, d'autres de la troupe. Il fait une harangue, en guise de prologue, disant :

*« Monseigneur : Le bruit de vos canons tirés à votre arrivée s'étant fait entendre partout sur la terre, on a amassé toutes les nations... Vous voyez dans ceux-ci l'élite de notre petite académie française...<sup>26</sup> Ceux-là vous représentent la nation algonquine et la huronne, qui ne font plus qu'un peuple avec les Français, par l'entremise de la foi qu'ils ont embrassée. Le Génie de ces forêts vous portera la parole des députés des autres nations étrangères... Enfin, quelques pauvres esclaves viendront aussi à leur tour, vous rendre leurs hommages, quand ils auront un peu*

*surmonté la honte et la crainte, qui les tiennent encore  
cachés dans l'obscurité de ce bois... »*

Il a dit, et se retire un peu à l'arrière, pour faire place à quatre petits Français, qui viennent occuper l'avant-scène, à savoir : Denys Massé, Charles Sevestre, Jean-François Buisson, et Ignace de Repentigny, qui récitent de beaux compliments envers, dont Monseigneur paraît fort aise. Et ce serait étonnant qu'il ne le fût pas. Oyez plutôt :

Le premier dit :

*« Après mille morts évitées,  
Enfin, malgré le mauvais sort,  
Vous venez, Monseigneur, par un heureux transport,  
Pour favoriser ces contrées »...*

Le second continue :

*« Pourrais-je expliquer, Monseigneur,  
Ce que votre illustre présence  
Excite dedans moi d'amour, de confiance,  
Qui lui vont captivant mon cœur ? »...*

Le troisième à son tour :

*« Que votre marche glorieuse,  
A déjà causé de bonheur !  
La terre en est ravie, et dit-on par honneur  
Quelle en sera plus plantureuse »...*

Le quatrième conclut :

*« Monseigneur, je sens dans mon âme,  
A l'aspect de vos léopards  
Qui vomissent le feu contre nos montagnards,  
Jaillir une aigre flamme.  
Vos tauriers qui ne sèchent pas,  
Nous sont des marques assurées,  
Que le nombre de vos trophées  
Monte, au nombre de vos combats » . . .*

Alors, le petit Charles Denys, déguisé en Huron, s'approche et dit en français :

*« Monseigneur : J'ai pleuré jusqu'à présent la perte de notre pays, ruiné par notre ennemi commun . . . et à présent, je me trouve à votre arrivée, comblé de tant de biens et de tant de faveur du ciel en votre personne, que je ne puis m'empêcher d'en pleurer de joie » . . .*

Jean François Bourdon, qui parle au nom de la Nation algonquine, prend la parole :

*« Monseigneur : Vous voyez en moi un peuple errant et vagabond, qui n'a pu être captif que par les liens de la foi . . . Si j'étais capable de pleurer aussi bien que mon frère le Huron, je verserais, maintenant*

*que je me vois devant vous, un torrent de larmes de joie; mais il faut que je vous avoue, que je ne sais pas ce que c'est que de pleurer... Les témoignages les plus sincères de respect et de l'amour que j'aurai pour vous toute ma vie, seront de verser pour votre service, non des larmes, mais mon sang »...*

Maintenant, c'est au tour des *Etrangers du sud* et du *nord*, de venir faire leurs révérences. Guillaume Brassart qui tient le rôle du premier (celui du *sud*), avec son beau panache d'oiseau sur la tête, puis Paul Denys qui joue le rôle du second (celui du *nord*), avec sa belle hure de plumes, sont si bien grimés, qu'ils ont toutes les façons de superbes *sagamos*.

A leur suite, sortent des bois deux autres, à l'air piteux et misérables, aux habits en loques. Ceux-ci sont des captifs échappés fraîchement des mains des farouches Iroquois, à savoir : un *Huron*, personnifié par Jean-Baptiste Morin, et un *Nez-Percé*, par Jean Poupart. Tous les quatre, ils parlent la langue de leur personnage.<sup>27</sup>

Les spectateurs indigènes redoublent d'attention, en entendant ces dialectes qui leur sont familiers.

Quant à Monseigneur, il a beau écouter de toutes ses oreilles, il n'y comprend goutte. Heureusement que le *Génie des forêts* (René Chartier) les accompagne et sert de truchement. On peut le supposer vêtu d'une grande robe couverte de feuillages, avec un bâton de verdure et une longue barbe et des cheveux blancs, séculaires comme l'esprit des bois qu'il idéalise.

Oui, c'est heureux qu'il soit là, le *Génie des forêts*, car sans lui, qui interprète les dires de chacun en français, le noble sire d'Argenson perdrait les beaux éloges que l'on fait de sa valeur et de son courage.

Mais, le moment le plus touchant de la pièce est sans contredit, celui où le *Génie de la Nouvelle-France* est allé déposer, au nom de tous : les couronnes, les armes, arcs et flèches, aux pieds d'Onontio; en implorant son aide et soutien, et en le proclamant leur chef. . .

Le drame est fini

Monsieur le gouverneur s'est levé fort ému; cette allégorie l'a touché.

Il prononce un beau discours, qu'il termine par ces mots :

<sup>28</sup> — Mes Révérends Pères et vous tous féaux sujets de Sa Majesté très chrétienne, Louis XIV, Roy de France et de Navarre, qui m'envoie vers vous, je vous rend grâce pour votre fidélité et votre constance au service de votre Prince et vous baille en retour l'assurance de sa sollicitude envers ses sujets bien-aimés de la Nouvelle-France et de sa magnanime protection.

S'adressant ensuite aux sauvages, il leur dit :

— Le cinquième soleil après celui d'aujourd'hui, dedans la cour intérieure du fort Saint-Louis, Onontio fera festin de sept grandes chaudières <sup>29</sup> à ses frères, les sauvages des nations amies et alliées. . .  
Vive le Roy !

Et les Français de faire écho, en répétant :

Vive le Roy ! . . . Vive le Roy ! . . .

Vive le grand Onontio ! . . . Vive Onontio ! . . .  
clament les indigènes .

\* \* \*

A l'heure où les derniers feux du jour éclairent sur le Cap de Québec, les êtres et les choses, de leurs rayons empourprés, Monseigneur le gouverneur rentre en son château Saint-Louis, aux sons des flûtes et des tambours... Tututu... tututu... tututu... tutu... Rataplan... rataplan... rataplan... planplan...

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES



## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

<sup>1</sup> Botte dont le haut de la tige, s'évasait en entonnoir; on la dénommait aussi, botte à la mousquetaire.

<sup>2</sup> Cabanes de sauvages, faites ordinairement d'écorces et de grandes peaux d'animaux.

<sup>3</sup> Lettre du Père Lalemant à son frère Jérôme, datée de Québec, le 1er août 1626. *Relations des Jésuites*, de 1626, p. 1.

<sup>4</sup> Les *Relations des Jésuites*, généralement.

<sup>5</sup> *Relations des Jésuites*, de 1635; chap. I p. 3. *Relations* de 1636; chap. VIII, p. 44.

<sup>6</sup> Culotte à la mode au XVIIe siècle.

<sup>7</sup> Ornaments de toile et de dentelle froncés et de forme cylindrique, lesquels se portaient au bas de la culotte, la continuant jusqu'au dessous du genou.

<sup>8</sup> Garniture de rubans, en forme de rosettes et de nœuds, distribuée un peu partout sur la toilette. Un homme se piquant d'élégance pouvait en porter cinq ou six cents, ce qui arriva, lorsque certaines dentelles et les passements furent atteints par les édits somptuaires.

<sup>9</sup> L'usage de la dentelle étrangère en France, paraît à cette époque y avoir été fort réglementé, sinon interdit complètement, par les édits somptuaires des années 1656 et antérieures. C'est du Hainaut, du Brabant, de Gênes et de Venise, que Louis XIV, après la mort de Mazarin, (survenue en 1661) fit venir les ouvrières en dentelles, qu'il établit à Paris, à Chantilly et à Alençon, mitigeant ainsi la portée des lois édictées par Mazarin, en 1656 et en 1660, contre l'extravagance de l'habit et surtout contre les passements, les broderies et les dentelles.

Consulter Paul LACROIX (bibliophile Jacob) *XVIIe siècle Institutions, usages et costumes*, p. 550.

<sup>10</sup> Bien en harmonie avec la mise.

<sup>11</sup> Ces gants de peau fine et parfumée furent introduits en France, par le comte de Frangipani, sous le règne de Catherine de Médécis et depuis lors continuèrent d'être fabriqués à Blois, sur des modèles italiens. Voir: ouvrage cité, du bibliophile Jacob; p. 530.

<sup>12</sup> Espèce de surtout à manches larges et courtes, qui pouvaient servir de manteau de pluie.

<sup>13</sup> Drap d'origine anglaise, mais que l'on fabriqua aussi en Normandie, avec de la laine de Flandres.

<sup>14</sup> Tous ces jésuites étaient dans la Nouvelle-France, à l'époque du présent récit. Pour l'intégrité de l'histoire, il faut déclarer cependant, que leur assistance au banquet, ne repose que sur cette donnée. Ces noms sont d'ailleurs bons à rappeler. Il en est de même des trois frères nommés plus bas.

<sup>15</sup> Viande desséchée.

<sup>16</sup> Les *Relations* et le *Journal des Jésuites*, ne faisant mention que du fait du dîner, sans détails gastronomiques, nous avons essayé d'y suppléer, en imaginant le menu ci-après, composé de mets et de breuvages de provenance canadienne; exception faite, de quelques importations courantes d'Europe.

<sup>17</sup> « Il n'y a rien de si tendre que la chair d'Ellan... ni de si délicieux que la queue du castor... »

Mare LESCARBOT, *Histoire de la Nouvelle-France*, livre IV, chap. XVII, p. 555.

Voir aussi: Pierre KALM, naturaliste suédois. *Voyage dans l'Amérique du nord*; (traduction). A la date du 27 de septembre 1749, il y est traité de la valeur comestible du castor, et notamment de la queue

<sup>18</sup> Atocas.

<sup>19</sup> Breuvage tonique, composé de vin sucré et d'infusion de cannelle.

<sup>20</sup> La constatation de cette vertu particulière du sol de Montréal est faite, dans *L'Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France*, par Pierre BOUCHER, dont l'édition princeps fut publiée à Paris, en 1664.

<sup>21</sup> En 1658, Louis XIV, alors âgé de vingt ans, occupait le trône de France depuis 1643, c'est-à-dire depuis quinze ans, et n'était pas encore marié. Il devait épouser deux années plus tard, l'Infante d'Espagne, Marie-Thérèse. On sait que ce mariage fut l'une des conditions du traité des Pyrénées, signé par Mazarin, avec l'Espagne, en 1659.

<sup>22</sup> Les noms des personnes ci-après sont tous authentiques. Celles qui les portaient, habitaient à cette époque, Québec ou ses alentours. Or comme la chronique affirme que « tout le peuple de Québec » assistait à la séance, pourquoi pas celles-ci ? Et peut-être celles des environs ?

<sup>23</sup> Petite pipe de sauvages.

<sup>24</sup> Les descriptions qui suivent, celle du théâtre, et celle de son décor, sont des essais de reconstructions scéniques, tout comme le seront celles des costumes des personnages, qui apparaîtront bientôt en scène.

<sup>25</sup> Cette pièce, qui n'est au fond, qu'un compliment et une adresse de bienvenue en trois langues, en prose et en vers, est authentique. Elle s'intitule : *La réception de Monseigneur le vicomte d'Argenson, par toutes les nations du pays de Canada, à son entrée au gouvernement de la Nouvelle-France*. L'original contenant en plus les noms des acteurs-écoliers, en est conservé aux archives de Québec. Les extraits que nous mettons dans la bouche des collégiens, sont textuellement reproduits d'une copie donnée par M. Pierre-George Roy, l'archiviste averti et distingué. Il est intéressant peut-être de noter au demeurant, que la coutume de ces représentations chez les Jésuites, remonte à plus loin que notre collègue canadien.

Voici ce qu'en dit le bibliophile Jacob, ouvrage cité, p. 352 : « ... L'affluence n'était pas moins considérable ni moins distinguée, au collège de Clermont, quand les Jésuites donnaient des représentations théâtrales, dans lesquelles tous les rôles étaient joués par les élèves. Ces représentations avaient été très fréquentées jusqu'au commencement du dix-septième siècle. Mais ordinairement, les pièces représentées étaient écrites en latin et même en grec. On jouait aussi les comédies de Térence et de Plaute, les tragédies de Sénèque et même les tragédies de Sophocle et d'Euripide ». Et le bibliophile Jacob ajoute aussi que « les professeurs les plus lettrés, tels que les Pères Ducerceau, Porée et Brumoy, se chargeaient de composer des tragédies et des comédies, que les curs élèves jouaient avec beaucoup de talent. »

Il nous paraît intéressant de citer encore à ce propos, un autre auteur, Albert BABEAU. « Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, écrit-il, on signale l'usage... des dialogues... des pastorales, des tragédies même, que les écoliers débitaient en public. Ce furent surtout les Jésuites qui mirent à la mode les jeux scéniques... A Rhems, jusqu'à la Révolution, aux jeux de Pâques, le dictateur de Rhétorique joue le rôle d'Apollon la lyre à la main. Lyon inaugure, en 1620, au collège des Jésuites, une salle « pour faire des déclamations et des actions sublimes ». Il y a aussi un salon dans les collèges de Douai et de Chaumont pour jouer la tragédie. Partout on joue la tragédie chez les Jésuites, à Arras, à Amiens, à Auxerre; dans cette dernière ville, en 1714, la tragédie latine est précédée d'un ballet... L'intendant Foucault fonde à Poitiers des prix de tragédie, et fait lui-même le livret d'un ballet mythologique qui doit être dansé par les élèves... Bayonne et Mâcon donnent des gratifications... Le maire de Châlons-sur-Saône réclamera les exercices dramatiques comme un droit : « L'obligation des Pères jésuites, dit le maire, en 1737, de donner au public une pièce de théâtre, le jour de la distribution des prix, est fondée sur la possession immémoriale où sont les habitants de se faire donner une représentation ce jour-là. » Les représentations théâtrales se répandent au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans tous les collèges, les oratoriens rivalisent avec les Jésuites, les régents laïques ne restent pas en arrière. En 1755, ceux de Rethel, font jouer avec un tel succès, l'Enfant

prodigue, que le corps de ville leur envoie douze bouteilles de vin de Champagne et qu'il leur demande de nouvelles représentations, en offrant de leur payer l'éclairage, les décors et les autres frais... »

Albert BABEAU. — *La ville sous l'ancien régime*, pp. 505 et 506.

Et nous, pour en revenir au collège des Jésuites de Québec, nous trouvons, en feuilletant le *Journal*, la mention des représentations suivantes : le 31 décembre 1646, *Le Cid* de Corneille; le 4 décembre 1651, *Héraclius* de Corneille; le 16 avril 1652, *Le Cid* de Corneille; le 28 juillet 1658, *Vn petit drame en français, huron et algonquin*; le 3 août 1659, *L'action en l'honneur de M. l'Evêque de Pétrée*; les 7 et 9 février 1668, *Le sage visionnaire*; le 21 mars 1668, *Vne petite (pièce) latine sur la passion de Nostre Seigneur*.

Il serait intéressant de rechercher comment cette tradition des représentations théâtrales chez les Jésuites s'est perpétuée, dans leurs maisons du Canada, jusqu'à nos jours. Qu'il suffise d'écrire qu'au collège Sainte-Marie à Montréal notamment, on répète encore les œuvres immortelles de Corneille, de Racine, de Molière et des autres classiques, comme aussi les bonnes pièces d'auteurs plus récents, et que les Pères, de même que ceux de jadis, font encore des tragédies et des comédies que jouent leurs élèves.

La tradition même des ballets s'y est conservée. Les anciens élèves de ce collège, outre plusieurs de ces divertissements dont ils ont sans doute conservé la mémoire, se rappelleront avec plaisir, certain ballet dansé à l'occasion de la représentation du *Bourgeois gentilhomme* et cet autre, lors de la représentation du *Malade imaginaire*.

... *haec olim meminisse juvabit!*

<sup>26</sup> L'Académie française existe encore dans les collèges de langue française des Jésuites, en vertu du *ratio studiorum*. Ce sont les élèves de Belles-Lettres, de Rhétorique et des deux classes de Philosophie qui la composent.

<sup>27</sup> Les discours de ces quatre derniers sont en langue sauvage, dans le texte de la pièce, et complétés par la traduction en français, qu'en fait le *Génie* interprète.

LA RÉCEPTION DE M. LE GOUVERNEUR 135

« Cette rhétorique est de pure invention, mais n'est-il pas permis, de la croire un peu plausible ?

« 2 M. le Gouverneur fit vn festin de 7 chaudières à tous les sauvages. »

*Journal des Jésuites, 2 août, 1658.*



MONTRÉAL

—

LA NOËL D'UN TAMBOUR

EN GARNISON D'HIVERNAGE  
À VILLE-MARIE.

(1665)





La Noël d'un Tambour, en garnison  
d'hivernage, à Ville-Marie  
(1665)

« Les compagnies du régiment de Carignan dont plusieurs sont composées de soixante-six hommes, vont être distribuées dans les forts commencés, pour y passer l'hiver, et aussi dans les trois habitations : Québec, les Trois-Rivières & Montréal. . . »

*Archives de la Marine.* Lettre de Talon, à Colbert, 4 oct. 1665. (Extrait cité par Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, tome III, p. 127.

Claude du Mousson, tambour au régiment de Carignan-Salières, en garnison d'hivernage, à Ville-Marie, écrit à sa mère, la marquise douairière du Mousson, à la Rochelle.

Ville-Marie, ce 25ème jour de  
décembre, 1665.

Jolie Marquise, ma Mère :

Je vous mande que Monsieur de Chomedey, le fondateur de Ville-Marie, a bien voulu, la veille de son embarquement à Québec, cet automne, <sup>1</sup> pour

l'Europe, prendre cure de vous faire tenir de moi plusieurs lettres.

Je l'en ai puissamment remercié.

Je savais au reste le Sieur de Maisonneuve courtois et serviable gentilhomme, pour l'avoir vu à Versailles, quand il y vint il y a neuf ou dix ans,<sup>2</sup> alors que j'étais dans les pages de Sa Majesté Anne, la Reyne-Mère.

Son navire a dû toucher le môle de la Rochelle, ou autre quelconque port de France, au cours de ce présent mois de décembre. Vous avez alors lu mes écritures, qui vous ont été remises par lui.

Dans ces épitres, Marquise, je vous fais savoir, par le menu, comment je partis de l'ancien continent pour le nouveau, le 26ème jour du mois de février de l'an passé (1664), en qualité de page, mais cette fois, de Monsieur de Prouville, marquis de Tracy et vice-roy des possessions françaises d'outre-mer.

De plus, je vous y apprend comment, nous cinglâmes d'abord vers les îles du golfe du Mexique et mîmes par la suite le cap sur la Nouvelle-France,<sup>3</sup> où nous mouillâmes, dans la rade de Québec, le

30ème jour de juin dernier (1665),<sup>4</sup> soit environ dix-huit mois, après que nous eûmes quitté la digue rochellose.

Je me rappelle encore l'entrée dans le havre en liesse, de notre escadre, toutes voiles tendues à la brise, et sur laquelle avaient été hissés les grands pavois; je me rappelle dis-je, notre arrivée devant Québec, aux clameurs joyeuses et aux acclamations des Français sur la berge, des sauvages en canots, autour de nos nefes, et de la foudre des canons du fort Saint-Louis.

Sur la rive, après l'atterrissement, je me revois parmi les pages (nous étions six) en beaux hauts-de-chausses et pourpoints de velour garnis d'or, à la suite des vingt-quatre gardes portant les couleurs de Sa Majesté, qui frayaient la marche, au milieu de colons et de sauvages accourus. Nous précédions Monseigneur le vice-roy, accompagné du cortège si beau de ses officiers et gentilshommes, dont les habits couverts d'argent et d'or émerveillaient. Je me remémore les six laquais en livrée, qui venaient après et d'abondance les soldats ensuivant et le peuple qui complétait ce concours.<sup>5</sup>

Ah ! Marquise, avec quelle fierté, aux rythmes des musiques, flamberges au vent, nous gravâmes tous, les chemins escarpés qui mènent sur les sommets du Cap Diamant.

Et, c'est notre arrivée à l'église, dans la haute-ville, où sous le portail, Monsieur de Pétrée, l'évêque, nous attend mître en tête, avec tous ses beaux ornements, et suivi de son clergé.

Quelle pompe, ma Mère !

Il fallait voir aussi la joie des colons et le ravissement des naturels, au spectacle de tant de magnificence. Qu'aurait-ce été, si le régiment complet s'y fut trouvé, avec le nouveau gouverneur, Monsieur de Courcelles et Monsieur l'intendant Talon ? qui n'arrivèrent cependant que deux mois après, avec le reste des troupes. <sup>6</sup>

Je vous ai narré toutes ces choses déjà, avec force détails, Marquise jolie. Mais, par quelle occurrence, je suis à Ville-Marie, et au surplus dans les tambours, vous l'allez voir par la suite des événements.

Au cours du voyage d'arrivée ici, (songeant que j'étais âgé de dix-sept ans et que je ne pouvais être page, toute ma vie) souventes fois j'avais dit au vice-roy : — Monseigneur, que ne me donnez-vous de l'emploi dans le régiment ?

Et lui de sourire et de répondre :

— Par la sambleu ! mon petit, tu veux donc te faire manger par les Agniés ou les Tsonnontouans ? Sais-tu bien, que si le régiment de Carignan a été envoyé en la Nouvelle-France, c'est qu'il est des plus aguerris, ayant fait la campagne de Hongrie contre les Turcs ?

Cependant, après force requêtes, il me permit d'entrer dans les tambours, et comme ma compagnie au mois de novembre, partait pour Ville-Marie, en garnison d'hivernage, avec notre colonel Monsieur de Salières, <sup>7</sup> je la suivis en cette place, où j'arrivai sept jours plus tard.

Or sus, c'est donc aujourd'hui Noël.

J'allai cette nuit à la messe, dans l'oratoire de l'Hôtel-Dieu, où se font les cérémonies religieuses de la paroisse.

Cette petite église bâtie de pierre, en (1656),<sup>8</sup> est la troisième construite à Ville-Marie; puisqu'il en exista une d'écorces et une de bois, dans l'enceinte du fort, dès les commencements de ce poste. Mais, déjà les proportions par trop modestes de l'église d'aujourd'hui n'accroissent plus la population. Cette nuit, les habitants de Ville-Marie la remplissaient toute; et à cause je pense bien de cette exiguité, plusieurs ont dû aller aux messes du jour. Quoiqu'il en soit, c'est là, l'église de la paroisse, en attendant qu'on en élève une plus idoine, sur la Place-d'Armes,<sup>9</sup> un peu à l'arrière de cet hôpital. Et ce ne sera pas, sans que besoin soit. Ville-Marie compte maintenant (1665), six cent vingt-cinq Français, de plus : des religieux, de la soldatesque et des sauvages.

Au demeurant, la chapelle était bien ornée, avec un beau tabernacle, des bougies à foison, des fleurs or et argent, disposées agréablement sur l'autel, par les Hospitalières. ... Avec les rideaux de lin aux fenêtres, les tentures cramoisies, quelques gonfanons et autres petits drapeaux, aussi la belle

nappe en dentelle, cela était d'un arrangement merveilleux.

Vous serait-il agréable, ma Mère, de connaître ceux des notables et des colons qui étaient à la solennité; tous en leurs beaux ajustements?... Oui?... Alors je vais vous en nommer quelques-uns; vous croirez les voir et y être vous-même.

A l'avant, à la droite et à la gauche de Monsieur le major Dupuy, commandant de Ville-Marie: le Sieur de Saily, juge de la Sénéchaussée Royale, le Sieur des Musseaux, juge de la cour des seigneurs (Messieurs de Saint-Sulpice), puis, notre colonel de Salières, et le procureur du Roy, le Sieur Charles Le Moyne. En arrière d'eux, les cinq juges de police, élus par les habitants, sur l'ordonnance de Monsieur de Mézy, l'ancien gouverneur décédé au printemps. Ce sont: Louis Prudhomme, Jacques Le Moyne, le Sieur du Clos, Jean Leduc et le Sieur de la Brie. Là de même: le Sieur Picoté de Bélestre, Jacques Le Ber, Dame Elizabeth Moyen, veuve du major Lambert Closse, tué par les sauvages, il y a trois ans (1662).



Puis encore : Mademoiselle Mance et les trois premières Hospitalières : les sœurs de Bresoles, Massé et Maillet. Aussi : les sœurs Marguerite Bourgeoys, Crolo et Raisin, de la Congrégation, qui est une communauté établie ici, depuis peu, pour l'instruction et l'éducation des filles.

Et au hasard, dans l'église, avec leurs femmes et leurs enfants (peut-être reconnaissez-vous des noms de notre province, Marquise ma Mère) : Jean Desrochers, Urbain Jetté, Nicolas Hubert, Marin Heurtebise, Hugues Picard, Jean Cadieu, Pierre Papin, Mathurin Thibodeau, Pierre Benoist, Jacques Beauvais, Antoine Brunet, Urbain Tessier, Pierre Lachapelle, Jean Descarris<sup>10</sup> et sûrement six-vingts autres.

De plus, il s'y trouvait des sauvages, en vêtements de peaux de chevreuils, ornés de porcelaines et de pelleteries.

Tout ce monde à genoux, priaient fort dévotement ; la plupart se préparant à recevoir la sainte-communion.

Messire l'abbé Souart, <sup>11</sup> le supérieur et le représentant des Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de l'Isle, officiait. Pierre Gadois, un de mes amis, servait la messe, en belle soutane rouge. L'abbé du Bois, notre aumônier, <sup>12</sup> était au sanctuaire, en beau surplis.

Quant à la musique, elle fut chantée bellement par un chœur composé de colons, d'habitants et de soldats, avec force accompagnement, Monsieur de Bransac, le commis général de la compagnie des Indes Occidentales, avec Maître Bénigne Basset le notaire, jouaient du luth, deux soldats, de la viole, le chirurgien Bouchard, du théorbe, et moi de la petite flûte.

Aussi, un peu avant la messe, vers le quart de minuit, lorsque Messire l'abbé entonna le *Te Deum* et que le chœur répondit avec basses et dessus et les musiques, l'harmonie en plut puissamment. Je pense même, que Monsieur Lully n'eût pas été mari de nous ouïr.

Il est vrai, que nous avons faits force préparations, auparavant.

Le *Kyrie* et le *Gloria*, furent d'une messe de Palestrina et les autres parties de l'office, en faux bourdon; de même que le *Salvum fac Regem*. A l'offertoire, c'est votre fils, Marquise, qui chanta un beau motet de Monsieur Cambert, <sup>13</sup> que lui-même m'avait appris à la Cour, lorsqu'il était le surintendant de la musique de Sa Majesté la Reyne-Mère; avant qu'il n'aille à Londres. Au fait, est-il encore chez le Roy d'Angleterre, Charles II? Mais qu'importe.

Aux messes d'aurore et du jour, quelques cantiques furent chantés en français et aussi en algonquin, par une bande venue de la rivière aux Outaouais. Je voudrais Marquise, que vous les eussiez pû entendre. Ils chantent honnêtement, les femmes surtout. Au surplus, les guerriers de cette nation, sont les amis des Français.

Quant aux chanteurs et aux joueurs de musiques, on les complimenta. Et tous de dire, qu'ils n'avaient de longtemps ouï chanter aussi mélodieusement.

Après la cérémonie, nous fûmes tous invités à un festin fort civil, par Messire l'abbé, qui nous reçut

au château seigneurial;<sup>14</sup> et avec nous vinrent quelques notables convives.

Messire l'abbé nous régala, d'une pièce de pâtisserie bourrée de pigeonneaux. Un pâté d'ortolans, n'eût pas été meilleur. Et ma foi, nom d'un tambour ! j'estime que le maître d'hôtel du prince de Condé, Vatel lui-même, en eût été content. Nous eûmes aussi du pain sucré avec du raisin dedans et des écorces de citrons confits. Pour le boire : du vin et de la bière.

Au moment de nous quitter, nous vidâmes, Messire l'abbé nous y invitant, une tasse : à la santé du Roy, de la Reyne, de la Reyne-Mère, et de toute la famille royale. Après, ce fut le tour des Puissances absentes, à savoir : du marquis de Tracy, le vice-roy, de Monsieur de Courcelles, le gouverneur, de Monsieur l'évêque ; qui tous sont à Québec ; et puis ensuite, de la hiérarchie ecclésiastique en général et de Messire l'abbé Souart notre emphytrion en particulier.

Enfin, Monsieur le major ayant levé sa tasse en disant : — A la santé de Monsieur de Colbert ! nous répétâmes avec lui : — A la santé de Monsieur

de Colbert ! ... et ajoutâmes : A la santé aussi de son lieutenant en la Nouvelle-France, Monsieur Jean Talon ! ...

Hé hé ! palsanguienne ! ma Mère, Monsieur Talon que vous connaissez, et que vous avez dû rencontrer au Louvre, alors qu'il était intendant du Hainaut, est un homme remarquable. De lui, je voudrai toujours écrire de ma plus belle encre. Sa Majesté n'a pas de sujet plus féal, Marquise. Dites-le au Roy. Notre ministre des finances le sait bien d'ailleurs.

Mais, pour en revenir à notre fête, quand nous eûmes honoré toutes les Puissances et toutes les Armoiries, elle prit fin.

Chacun s'en alla en son logis, après avoir chanté l'hymne, *Dieu sauve le Roy*, que Monsieur Lully à la Cour, a mis en musique.

Ce matin, on ne sonna pas la diane, afin de donner loisir aux soldats, et moi un peu avant la grand-messe, je fus avec mon tambour, accompagné par des flûtes, faire hommage de force roulades et mélo-

dies, au commandant de la place, au colonel et au représentant des seigneurs, Messire l'abbé Souart.

Puis, sur l'heure de midi, m'en fus au Hangar du Roy.

Il était deux heures, quand je commençai à écrire cette lettre, à mon arrivée du Hangar du Roy, où j'étais allé faire ripaille, avec la garnison; il en est maintenant quatre. Le jour baisse rapidement, si tant, que je dois déposer ma plume, pour allumer une chandelle...

.....

Cette missive, je vous l'écris de l'Hôtel-Dieu, <sup>15</sup> grâce à la sollicitude de la bonne Demoiselle Mance, fondatrice et administratrice de la maison, qui me baille plume, encre et papier. Cependant, je ne demande quand vous le recevrez. De science certaine, je ne le sais pas; car les glaces nous ferment en cette saison, la route de la haute mer.

Au mois de juillet? Peut-être bien. Plus tard? Il se peut encore.

Je suis dans la salle des hommes, où il y a trois malades. Le premier souffre d'une blessure à la

tête, faite par un Agniéronnon qui a essayé de le scalper, mais duquel il a pu fuir. Ces sauvages, Marquise, ma Mère, sont des marauds! Le second, a eu un pied gelé; quant au troisième, il est pris d'un grand *reume* et d'une fièvre. Monsieur le chirurgien Bouchard vient de lui faire une petite saignée bénigne, pour calmer la chaleur du sang.

Dans la pièce à côté, celle des femmes, il n'y a qu'une sauvagesse, plutôt vieille que malade, et à travers la cloison de bois, j'entend la voix de la Mère de Bresoles qui lui traduit dans sa langue barbare, les premières paroles du *Notre Père*.

Au moment où je trace ces mots, je regarde par la fenêtre, de l'autre côté du sentier, Mademoiselle Mance qui sort du logis de la sœur Bourgeoys, laquelle habite au-dessus de l'école qu'elle fonda, il y a sept ans (1658), la première de Ville-Marie. Cette maison était autrefois une étable, surmontée d'un colombier, que lui donna Monsieur de Maison-neuve. Aujourd'hui, l'étable c'est l'école, le colombier sa retraite.<sup>16</sup>

D'ici, j'aperçois à quelques centaines de perches vers l'ouest, le manoir des seigneurs de l'Isle de Montréal, qui est aussi le séminaire. Un peu plus loin, à l'avant, sur une pointe de terre formée par le Saint-Laurent et une petite rivière dénommée Saint-Pierre, le vieux fort de la compagnie de Notre-Dame<sup>17</sup> sommeille dans la neige.

Du côté de l'est, à travers les arbres dépouillés, je devine, plutôt que je ne distingue, la chapelle que la sœur Bourgeoys érigea, il y a huit ans; sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Secours.<sup>1</sup>

Un peu au de là, le drapeau à fleurs de lys d'azur flotte sur la redoute, qui domine la forêt, du haut de son monticule.<sup>19</sup>

Dans le lointain, c'est le fleuve immobile, un désert de froidure... Puis, la mer... Et, toujours plus loin, les rives de la patrie absente, où je vois ainsi qu'à travers un brouillard, le castel de mes pères, dans la campagne de la Rochelle.

Entrant par l'esprit, dans la grande salle, boisée de chêne, tapissée de portraits d'ancêtres, j'y contemple une jolie marquise à cheveux blancs.



Elle parle à des enfants, d'un grand frère, en service du Roy, en la Nouvelle-France, votre fils, qui vous embrasse tout d'un tendrement.

Adieu, bonne nuit chérie Marquise, ma Mère.  
Je vous baise avec respect les mains.

Claude du MOUSSON.

Tambour au régiment de Carignan-Salières,  
en la Nouvelle-France.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

<sup>1</sup> Monsieur de Maisonneuve laissa la Nouvelle-France, pour n'y plus revenir, à l'automne de 1665. Il mourut onze ans plus tard, à Paris; soit, en 1676, au mois de septembre.

<sup>2</sup> On sait, qu'en 1655, monsieur de Maisonneuve, sur la fin de l'année, traversa en Europe, et qu'il fut absent de la Nouvelle-France, jusqu'à l'été de 1657.

<sup>3</sup> Le voyage de monsieur de Tracy et de sa suite, est rapporté au chap. I, des *Relations des Jésuites*, pour l'année 1665. Voir aussi : FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, seconde partie, p. 32.

<sup>4</sup> *Journal des Jésuites*, juin 1665.

<sup>5</sup> *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, tome I, p. 246. FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, seconde partie, p. 35.

<sup>6</sup> *Journal des Jésuites*, septembre 1665.

<sup>7</sup> « Monf. de Salières s'embarque pour aller hyuerner à Mon-réal ». *Journal des Jésuites*, novembre 1665.

Rappelons, que le régiment de Carignan, composé d'environ treize cents hommes, en vingt-quatre compagnies, arriva à Québec au cours de l'été et de l'automne de 1665. Monsieur de Salières, en était le colonel; de là, le nom de Carignan-Salières, donné au régiment.

<sup>8</sup> « ... les seigneurs en 1656, firent conftruire, en grande partie à leurs frais, la nouvelle église paroissiale. Ils la joignirent à l'hôpital, afin qu'elle servit tout à la fois aux citoyens et aux malades, en attendant que les circonftances permiffent d'en conftruire une autre... » *Histoire de la colonie française en Canada*, tome II, p. 201.

<sup>9</sup> De fait, cette église fut commencée, en 1672, sur l'emplacement qui fait face à l'église de Notre-Dame actuelle, là-même, au milieu de la rue, où passent les tramways. L'église de Notre-Dame qui nous est contemporaine et qui remplaça celle de 1672, fut ouverte au culte, en 1820. Monseigneur Lartigue, premier évêque de Montréal, y officia pontificalement le 15 juin de cette année.

Voir : *Notice sur l'église de Notre-Dame de Montréal.*

<sup>10</sup> Cette nomenclature est extraite du recensement de Ville-Marie, fait au printemps de 1666. Donc, au mois de décembre 1665... Il en est de même du chiffre de la population entière, mentionné plus haut.

<sup>11</sup> Prêtre sulpicien, venu en la Nouvelle-France, en 1657, avec les abbés de Queylus, Galinier et M. d'Allet, diacre. Supérieur de Saint-Sulpice à Ville-Marie, en 1661, il fut remplacé par l'abbé de Queylus en 1668, lequel eut pour successeur, en 1671, l'abbé de Casson. L'abbé Gabriel Souart était neveu du Père Le Caron, récollet qui vint à Québec avec Champlain, en 1615.

<sup>12</sup> L'abbé du Bois d'Egriselles était l'aumônier du régiment de Carignan-Salières, et avait fait la traversée avec ces troupes.

<sup>13</sup> Robert Cambert né à Paris, en 1628, fut surintendant de la musique à la cour de France. On lui doit la musique de la première œuvre lyrique française : *La Pastorale*. Il écrivit aussi des airs de cour, des motets, des airs bachiques maintenant perdus. Remplacé par Lulli, il passa en Angleterre et devint le surintendant de la musique de Charles II. Il mourut à Londres, en 1677.

<sup>14</sup> Ce château, construit par monsieur de Maisonneuve, qui l'occupait à titre de résidence, était devenu, en 1665, la demeure et le séminaire des Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de l'île de Montréal. Il s'élevait alors, sur le site actuel des cours de Frothingham & Workman, Limited, quincailliers, rue Saint-Paul.

<sup>15</sup> Emplacement : angle nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice.

Et pour plus de précision de ce qui va suivre, notons, qu'en 1665, c'est l'abbé Souart qui est le médecin de l'hôpital, depuis 1660, et qu'il le sera, jusqu'en 1684. Avant lui, le chirurgien Bouchard l'avait été, de la fondation de l'Hôtel-Dieu, (1644) à 1663.

Voir : *marbre commémoratif, à la porterie de l'Hôtel-Dieu, à Montréal.*

Cependant, comme le nom du chirurgien Bouchard apparaît encore au recensement de Ville-Marie de 1666, nous présumons qu'il traitait parfois à l'Hôtel-Dieu, sa propre clientèle.

La Mère de Bresoles médicamentait aussi à l'hôpital FAILLON rend un bel hommage à sa connaissance de la thérapeutique. Elle composait avec des herbes sauvages, des remèdes, lesquels « par l'efficacité que Dieu leur donna » écrit cet auteur « eurent en peu de temps, une très grande vogue dans tout le pays ».

Voir : *Vie de Mlle Mance et Histoire de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie*, tome I, p. 201.

<sup>16</sup> Cette maison, la première des Sœurs de la Congrégation, était située de l'autre côté de l'hôpital, un peu plus à l'est.

<sup>17</sup> Site actuel de l'édifice des douanes. L'endroit fut longtemps connu sous le nom de : Pointe-à-Callières.

<sup>18</sup> Sur l'emplacement que nous connaissons, à Montréal, (angle sud-est des rues Saint-Paul et Bon-Secours, emplacement donné à la sœur Bourgeoys, par M. de Maisonneuve), trois chapelles ont été successivement érigées. La première, bâtie par Marguerite Bourgeoys, et dont le Père Le Moine, jésuite, posa la pierre fondamentale, au printemps de 1657, fut terminée, en 1659. Elle était de bois, sur fondation de pierre. La seconde, due encore à l'initiative de Marguerite Bourgeoys, était toute de pierre; la première ayant été posée par messire Gabriel Souart, sulpicien, au mois de juin de 1673. La messe y fut dite, en 1675. Un incendie la dévora, en 1754. En 1771, messire Et. Montgolfier, posa la première pierre de la troisième chapelle, laquelle fut terminée, en 1773.

Voir : L.-A. HUGUET-LATOURE, *Annuaire de Ville-Marie*, pp. 22, 23.

Cette dernière chapelle, restaurée, en 1888, est celle dont la  
vue nous est familière.

Voir : *plaque commémorative au frontispice.*

1° Ancienne Place Dalhousie.



MONTREAL

—

LE RECENSEMENT DE  
VILLE-MARIE

PAR

TALON

(1667)





Le recensement de Ville-Marie,  
par Talon<sup>1</sup>  
(1667)

... « voyage que fit M. de Tracy cette année, en l'île de Montréal... qui l'obligea de se transporter en ce lieu afin de se faire connaître aux sauvages... M. Talon, y monta aussi dans le même temps, tant pour le même sujet que pour y exercer, en qualité d'intendant, toutes les fonctions que le service du Roi pourrait exiger de sa personne, lequel fit à l'édification et à la satisfaction de tout le public, qui le vit marcher de maison en maison, suivant les côtes de cette île, afin de voir jusqu'au plus pauvre »

*Histoire du Montréal, (de l'automne 1666 à l'automne 1667.)*

François DOLLIER DE CASSON.

Le 4, Monf. de Tracy, s'embarque pour monter à Mon-réal.

Le 6, Monf. l'Intendant monte auffy à Mon-réal.

*Journal des Jésuites, (les 4 et 6 mai 1667)*

- Huguet ! aide-moi à passer cette casaque...  
Bien... Maintenant, donne-moi mon épée.  
— Celle-là, Monsieur le major ?  
— Non pas, l'autre, dont la garde est sertie de petits rubis, et qui est tout au fond du coffre.  
— Voilà, Monsieur le major.

— Merci.

— La belle mise que vous avez, Monsieur ! Sans vouloir faire l'éclairé, j'estime qu'il ne se peut rien voir de plus beau que cette serge d'Aumale, auprès de quoi, toute autre étoffe n'est que futaine. Cela a dû vous coûter bon ?

— J'en ai donné trente pistoles au tailleur de Québec, qui l'a reçu de Paris, l'automne dernier, pour moi. Oui, trente pistoles !... Trois cents livres !

— Baste ! On voit bien d'ailleurs, Monsieur, que ce n'est pas là, l'habit d'un ladre. Et je m'y connais, mon père, était drapier à Rouen.

— C'est bon... Mais, fie ! mon garçon, la vanité est un défaut. Au reste, je te remercie... Et quelle heure est-il ?

— Presque la demie de six heures, Monsieur. Et si Monsieur veut m'en bailler licence, j'outrerais qu'en certaines circonstances, bonne figure n'est pas défendue. M'est avis, que lorsqu'on représente le Roy dans un gouvernement on ne doit pas se mettre comme un truand ou un farouset ; morguienne !

— Voilà qui est le mieux du monde ! dit en éclatant de rire, le sieur Zacharie du Puis, commandant du fort de Ville-Marie, mis en belle humeur par ce flot d'enthousiasme du soldat Huguet. Allons ! continue-t-il, dépêche-toi, vite, mon chapeau à plumes et mes gants... Il ne faut pas faire attendre Monsieur Talon, qui m'a mandé de l'aller voir ce soir, au séminaire. Mais au fait, j'y pense, va dire au père Lamothe, de m'envoyer dans la salle des gardes, les soldats de la garnison, en ayant cure cependant, de remplacer avant que de les relever, pour les faire venir, ceux qui veillent sur les bastions.

\* \* \*

Quelques instants plus tard, monsieur le major du Puis, installé à une table de bois brut, dans la salle des gardes du fort de Ville-Marie, à la clarté rougeâtre d'un flambeau fumeux, (car les murailles sont épaisses et la fenêtre à grille, étroite et haute) écrit, au fur et à mesure qu'ils se présentent, les prénoms, noms et âges des soldats de la place. Quand tous ont répondu, (ils ne sont d'ailleurs que dix) il

trace lui-même ses appellations et âge, dans l'espace laissé en blanc au haut de la feuille; met un en-tête à la pièce et relit à mi-voix :

ETAT DE LA TROUPE DU FORT DE VILLE-MARIE  
AU MOIS DE MAY, 1667,  
FAIT A LA REQUÊTE DE MONSIEUR L'INTENDANT,  
ET A LUI REMIS.

*Zacharie du PUIS, major de l'île de Montréal, et  
commandant du Fort susdit : 57 ans.*

SOLDATS, MOUSQUETAIRES ET ARQUEBUSIERS

<i>Pierre Barreau.....28 ans</i>	<i>Pierre du Crès.....25 ans</i>
<i>Robert Le Comte.....23 "</i>	<i>Jean Daluzeau.....29 "</i>
<i>François Labbé.....29 "</i>	<i>Jean Quentin.....25 "</i>
<i>Étienne de Saints.....26 "</i>	<i>Antoine Loquet.....23 "</i>
<i>René Huguet.....22 "</i>	<i>Le père Lamothe.....60 "</i>

Lecture faite, monsieur le commandant après avoir cacheté le tout, en donnant quelques ordres pour la soirée, sort de l'enceinte fortifiée, par la poterne, qui donne sur le petit pont jeté sur la rivière Saint-Pierre, lequel relie à la terre ferme, la pointe, où se trouve assis le fort de Ville-Marie.

\* \* \*

De cette forteresse, à la résidence des seigneurs de l'Isle de Montréal, les Messieurs de Saint-Sulpice, la distance est tôt franchie.<sup>2</sup> Des bastions et des courtines, on découvre même, très bien, la façade du château de ces Messieurs, flanqué de ses deux tours carrées, surmontées de toitures en pyramides, dont les paratonnerres dominent les plus hautes cimes de la feuillée environnante.

A l'huis de la demeure seigneuriale, monsieur le major est salué par des gardes, portant les couleurs du Roy; qui y stationnent, la hallebarde au poing. Car, il faut dire, que Monseigneur le marquis de Tracy, vice-roy de la Nouvelle-France, a précédé de quelques jours, monsieur l'intendant, en ces lieux, et que, de même que lui, il est l'hôte de Messieurs les seigneurs.

Dans le jardin, où monsieur le major se rend offrir incontinent ses hommages au vice-roy, il y a déjà force compagnie qui l'a devancé. D'abord: voici messire Gabriel Souart, le supérieur de Saint-

Sulpice et le représentant autorisé des seigneurs, puis, messire Gilles Pérot, le curé de la paroisse, aussi, messires Dominique Galinier, Michel Barthélemy et Claude Trouvé; tous de la communauté, tous commensaux de cette demeure, qui est le séminaire, aussi bien que la résidence des seigneurs. Quant à messire l'abbé Dollier de Casson, s'il n'est pas là, c'est qu'il est parti pour le fort Sainte-Anne. »

Maintenant, monsieur le major cherche parmi les groupes, que les vapeurs du soir commencent à envelopper de leurs ombres, la figure de monsieur l'intendant.

Il reconnaît et salue au passage: le juge royal, Louis Artus sieur de Sailly, le sieur Picoté de Bélestre, le juge Charles Dailleboust, Etienne Bouchard, le chirurgien, Jacques Leber, trafiquant de fourrures, Charles Le Moyne, le trésorier du roy, Jean-Baptiste Migeon, le procureur fiscal, Jacques Le Moyne, le marguillier-comptable, dont il est le collègue, puisqu'il est, lui, le major, marguillier d'honneur. Il va, de ci, de là, scrutant les groupes... Mais d'intendant point.

— Je suis un peu à l'avance, se dit le major. Je me remets, que Monsieur l'intendant ne m'a donné rendez-vous ici, que pour huit heures. Ce n'était pas la peine de tant me hâter et d'abrèger ma collation ce soir, mille arquebuzades !

Viennent à passer maître Bénigne Basset, le tabellion, avec François Bailly, le maître-maçon, entrepreneur de bâtisses.

— Bonsoir, Monsieur le Major ! disent-ils.

— Bonsoir, Maître Bénigne, bonsoir François ! Hé là ! qu'il vous plaise de me dire l'heure.

— Un peu passé sept heures, fait Bénigne, après qu'il eut levé les yeux vers le firmament matinal où clignent quelques étoiles.

\* \* \*

Et pendant ce temps-là, monsieur l'intendant, au seuil d'une maison qui borde l'un des sentiers de la naissante Ville-Marie, s'entretient avec un colon, sa femme et ses enfants.

Ce ménage est le cent vingt-quatrième et le dernier qu'il ait à visiter.



Voyez-le, dans le demi-jour de la nuit tombante. C'est un homme de quarante-deux ans. L'ovale de sa figure est d'une singulière régularité. Les yeux sont grands et beaux, le nez est légèrement busqué, la moustache fine, la bouche délicate, mais énergique. Une perruque, dont les larges boucles flottent sur les épaules, encadre tous ces traits empreints de sagesse, de force et de bonté.<sup>6</sup> Il porte des souliers à talons hauts et à boucles d'argent, des bas de soie noirs, une rhingrave et un habit de drap marron très foncé, avec un rabat de toile de Hollande, qui se détache sur le devant de l'habit. Il est coiffé d'un feutre, orné d'une plume noire.

Sans apparât, sans autre fonctionnaire qu'un secrétaire, au foyer du colon, tout près de lui, il s'informe de ses besoins, de ses espoirs; il s'enquiert de ses griefs et de ses joies.

Vaillant monsieur Jean Talon !

— Oui, Monsieur l'intendant, dit l'homme de la terre nouvelle, il y a quatorze ans que j'habite ce pays. Quand j'y vins, avec la recrue de 1653,

ce bourg avait onze ans... Puis, il dit: ses nom et prénoms, son âge, ceux de sa femme et de ses enfants, de son domestique, le nombre de ses bestiaux, et les arpents de terre en valeur.

Le secrétaire qui accompagne monsieur Talon, enregistre les particularités données.

Enfin, paternellement, l'intendant prend congé de ses hôtes, qui le regardent s'éloigner sur la route grise, que la lune accentue maintenant, d'un peu de clarté.

Bientôt, il foule le sentier qui cotoie la rivière... Il passe devant l'école qu'il a visitée la veille, où gitent : les sœurs Marguerite Bourgeoys, Catherine Crolo, Marie Raisin, Anne Yon et quatre jeunes filles de France, à marier, <sup>7</sup> qu'il a placées lui-même, sous l'égide de Marguerite Bourgeoys, en cet asile pieux, berceau de la *Congrégation*. <sup>8</sup>

Soudain, il s'arrête... De l'école, sortent des voix qui montent dans le ciel serein, de douces voix de jeunes filles et d'enfants, qui chantent en dansant ronde de France, aux accents harmonieux d'un luth :...

*La Tour prends garde,<sup>9</sup>  
La Tour prends garde,  
De te laisser abattre...*

...module une voix.

*Nous n'avons garde,  
Nous n'avons garde,  
De nous laisser abattre...*

...répondent deux autres.

*J'irai me plaindre,  
J'irai me plaindre,  
Au duc-que de Bourbon...*

...chante la première.

*Va-t-en te plaindre,  
Va-t-en te plaindre,  
Au duc-que de Bourbon...*

...ripostent les voix jeunettes, toujours soutenues par les accents du luth. Alors, il y a une pause, un silence de paroles, durant que le luth continue seul, le rythme de la ronde enfantine. Mais, la première voix se fait entendre de plus bel :

*Mon duc, mon prince,  
Mon duc, mon prince,  
Je viens me plaindre à vous...*

A cette phase, une voix nouvelle de fillette intervient, toujours chantant :

*Mon capitaine,  
Mon colonel-le,  
Que me demandez-vous?...*

*Un de vos gardes,  
Un de vos gardes,  
Pour abattre la Tour...*

...est-il répondu.

*Allez, mon garde,  
Allez, mon garde,  
Pour abattre la Tour...*

...commande le duc de Bourbon...

Monsieur Talon le connaît bien cet air, pour l'avoir ouï en France, où il a été intendant du Hainaut, avant que de venir ici. Il écoute un moment la chanson qui le transporte en pensée, par delà l'océan, au pays lointain de ses pères, puis, il dit à son compagnon.

— Procédons, Monsieur, la nuit s'annonce belle, et cette chanson fait plaisir; mais je n'ai nulle visée, de coucher ce soir, à l'enseigne de la lune.

Et sans plus, ils pressent le pas tous deux, l'âme rassérénée par l'écho de cette joie juvénile, qui les suit, mêlée au murmure de la brise printanière et au bruissement des feuilles nouvelles...

*La Tour prends garde,  
La Tour prends garde,  
De te laisser abattre...*

*Nous n'avons garde,  
Nous n'avons garde,  
De nous laisser abattre...*

.....

Quelques toises plus loin, se rencontre l'hôpital, dont ils longent maintenant la haute palissade, et peu après, ils rentrent au château des seigneurs de l'Isle.

Il est huit heures.

Monsieur l'intendant est las, tout couvert de poussière, comme d'ailleurs son secrétaire, qui est harassé.

Mais qu'importe !... On a fait de la bonne besogne.

Les uns ont été secourus, les autres fortifiés dans leurs espérances, enfin tous les colons savent qu'ils sont appuyés et que le Roy s'occupe d'eux.

\* \* \*

Les notables que nous avons vus tout à l'heure, au jardin, sont maintenant dans la grande salle du séminaire, encore tout plein du souvenir que monsieur Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, y a laissé. Car, deux ans ne se sont pas encore écoulés, depuis son départ, et cette maison fut son château, lorsqu'il était gouverneur de Ville-Marie.

Cette pièce plus longue que large et de dimension assez vaste pour contenir nombreuse compagnie, est celle de la communauté, dite : *salle des exercices*.<sup>10</sup> C'est ici, que les Messieurs font la prière, se rencontrent aux heures de récréation, ou encore, reçoivent les personnages qu'ils veulent particulièrement honorer.

A la muraille faisant face à l'entrée, qui donne sur le corridor, sont suspendus : un grand crucifix

d'ébène, à Christ d'ivoire et des portraits; ceux de messire Olier, fondateur et premier supérieur de Saint-Sulpice, et de messire de Bretonvilliers, son successeur et supérieur actuel à Paris.

Sur le mur opposé, que la porte sépare en pans égaux, d'autres portraits: ceux des barons de Renty et de Fancamp; deux des premiers associés de la compagnie de Notre-Dame de Montréal, instigatrice du projet et fondatrice de Ville-Marie.

Une fort belle pendule, sur sa crédence, ornementée d'incrustations de cuivre et d'écaille, pare le bout de la chambre.

Enfin, en regard, à l'autre extrémité, une peinture représentant Louis XIV, et une autre son ministre des finances et des colonies, le fameux Colbert.

Une massive table de vieux chêne, à pattes sculptées, garnie d'un encrier, de plumes d'oie blanches et grises et fournie de papier, occupe le centre de la pièce.

Monseigneur le vice-roy s'y trouve, dans un fauteuil de tapisserie vieillotte, à grandes fleurs. De temps en temps, on le voit se pencher vers la table,

et noter, soit la réponse provoquée par sa question, soit la suggestion judicieuse, offerte par un des assistants, pour l'avancement de Ville-Marie et son bon gouvernement.

Mais, monsieur l'intendant vient d'apparaître, un portefeuille de cuir sous le bras, et le chapeau à la main, en disant :

— Salut, Monseigneur, salut, Messieurs !

Et l'assemblée lui rend ses civilités.

Le major du Puis a tôt fait d'aller à sa rencontre et de lui remettre sous pli, les détails requis sur la soldatesque. Et ceci complète le dénombrement de Ville-Marie.

Monsieur Talon remercie et met la pièce dans son portefeuille.

Alors, le vice-roy s'adressant au major :

— Faites en sorte, Monsieur, de convier pour demain après les vêpres, dans l'enceinte du fort, les sauvages amis, qui me dit-on, cabanent aux environs de ce bourg. Je les veux voir, me montrer à eux et leur faire festin de *sagamité*.



— Mes gens les iront quérir, Monseigneur, acquiesce le major.

— Au reste, insinue l'intendant, mi-sérieux, mi-souriant, voici comme (si cela est du goût de Monseigneur) je vous conseille cette *sagamité*. Retenez cette manière de l'apprêter, qui me vient de la révérende Mère Marie de l'Incarnation, la supérieure des Ursulines de Québec. Pour soixante à quatre-vingts sauvages, mettez dans de l'eau : quatre mesures de farine de pois et de blé-d'Inde, quatre pains de six livres, quatre livres de gros lard, un boisseau de pruneaux noirs et une douzaine de chandelles de suif. <sup>11</sup>

— J'ai fidèle mémoire, Monsieur l'intendant, comptez que tout sera à point, répond le major, amusé.

\* \* \*

Alors, neuf heures venant à sonner à la belle pendule, la compagnie se sépare, en se souhaitant bonne nuit.

Dans une salle voûtée, où ils les ont mis à l'arrivée, chacun va reprendre son pistolet ou son

mousquet. Il ne serait guère prudent, en l'an 1667, d'être sur le sentier à neuf heures du soir, à Ville-Marie, sans armes.

— Bonne nuit et gare aux faquins d'Iroquois ! dit, monsieur Talon.

— Depuis que Monseigneur avec ses troupes les a réduits en cannelle, retorque Charles Le Moyne, ils ne sont plus à craindre.

— Tout de même !... Tout-beau ! tout-beau, Monsieur ! fait le vice-roy ; et il ordonne à ses gardes de prendre leurs arquebuses et de les accompagner jusqu'à leurs foyers, portes closes.

— Les marouffles s'enfonceraient dans d'étranges épines, s'ils faisaient pièce sur nous ce soir, remarque le sieur Picoté de Bélestre ;... pendant que la troupe déambule sur la route assombrie par les arbres, mais où la lune en perçant la feuillée, sème cependant une lueur indécise et laisse traîner ici et là, quelques pâles rayons.

Bientôt, reviennent les gardes.

Tout est bien.

Et sous les étoiles, pour jusqu'au soleil nouveau,  
Ville-Marie s'endort...

\* \* \*

Puis, c'est dimanche.

Monsieur l'intendant, réveillé en sursaut par une harmonie de trompettes et par des battements de tambours, pense d'abord que c'est la diane, et se retourne pour dormir; mais voici que la musique se rapproche, elle semble maintenant presque dans sa chambre. Il entr'ouvre les rideaux de son lit, voit que la pendule sur la cheminée, marque six heures et qu'un beau rayon de soleil se glisse entre les deux contre-vents clos. Il met ses pantoufles, une robe de chambre de brocatelle de laine amaranthe brochée, à ramages, et jette toute grande ouverte la fenêtre.

Plusieurs tambours avec des sonneurs de trompettes sont là, en bas, dans la cour, aux fins de lui donner l'aubade. Monsieur Talon, courtoisement les remercie et leur fait porter par Courage, <sup>12</sup> son valet de chambre, à chacun un écu blanc.

Monseigneur le vice-roy de chez qui ils arrivent, leur enverra plus tard une brassée de pétun. Quant à messire l'abbé Souart, auquel ils vont donner l'aubade aussi, il leur fera servir à tous, une tasse de vin.

Mais, monsieur l'intendant ne s'endort plus. Il revêt un bel habit de moire, (car c'est aujourd'hui dimanche, ne l'oublions pas) agrémenté d'un col et de manchettes de dentelles, au point d'Alençon. En attendant le petit déjeuner, confortablement assis dans une bergère, il feuillette une liasse de papier, laquelle contient les détails et les renseignements recueillis, dans sa tournée des côtes de la région de Montréal et du bourg de Ville-Marie. La liasse parcourue et tout compte fait, il écrit sur une feuille, qu'il y annexe en guise de sommaire.

RECENSEMENT DE 1667

VILLE-MARIE ET SES CÔTES

<i>Ménages</i> ,.....	124
<i>Population</i> ,.....	760
<i>Arpents en culture</i> ,.....	1849
<i>Bestiaux</i> ,.....	344 <sup>13</sup>



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

\* \* \*

Après le petit déjeuner, Monseigneur, en habit somptueux de taffetas changeant rouge et bleu, l'épée au baudrier de drap d'or, et ayant à la main une longue canne, se promène avec monsieur Talon et Messieurs de Saint-Sulpice, dans l'avant-cour, devisant, jusqu'au premier coup de la messe. Puis, sous l'escorte d'une garde d'honneur, de haliebardiens, on se rend à l'église de la paroisse, qui est attenante à l'hôpital et qui se trouve trop petite pour contenir tous les colons. Il faut ouvrir grandes les portes, pour que tous voient au moins l'autel, du dehors.

Il y a pain bénit. C'est l'intendant qui va à l'offrande et qui dépose dans le plateau deux ducats de la part du marquis de Tracy et deux autres de la sienne. Le chœur chante une messe royale de Dumont<sup>14</sup> et pour finir, le *Salvum fac regem*.

Après l'*Ite missa est*, monsieur Talon passe de l'église à l'Hôtel-Dieu, pour aller saluer une dernière fois : mademoiselle Mance, la Mère Catherine

Massé, supérieure des Hospitalières et les sœurs Moreau de Bresoles,<sup>15</sup> Marie Maillet, Marie Morin, Catherine Denis et Elisabeth Le Comte.<sup>16</sup>

Comme il descend le perron de l'hôpital, il aperçoit Barbe, la fille de Minime,<sup>17</sup> le charpentier. Elle tient un luth.

— C'est toi qui jouais hier soir, de cette musique, à l'école, et qui chantais ?

— Oui, Monsieur l'intendant, et celle-ci, c'est une de mes amies qui chantaient avec moi; fait-elle en désignant une petite fille, à son côté.

— Et qui t'a montré à pincer de cet instrument ?

— Le Sieur de Maisonneuve,<sup>18</sup> notre ancien gouverneur, et ce beau luth de Bologne, c'est lui qui me l'a donné.

— Tu en joues bien, conclu<sup>1</sup> l'intendant... S'adressant à l'autre : Comment est-ce qu'on te nomme, ma petite ?

— Jeanne-Cécile, Monsieur.

— Ton âge ?

— J'ai sept ans, Monsieur.

— Où demeure ton père ?



— Il est mort, Monsieur; les Iroquois l'ont tué, quand j'avais deux ans. Il s'appelait Lambert Closse. <sup>1°</sup>

— Pauvre enfant ! pense monsieur Talon, en s'éloignant.

\* \* \*

Dans l'après-midi, pendant que le vice-roy fera festoyer les sauvages, au fort, comme il l'a demandé, l'intendant sera l'hôte du sieur Charles Le Moyne, qui l'amènera en l'île Sainte-Hélène qu'il vient d'acquérir, (il y a deux ans) <sup>2°</sup> avec l'île Ronde, du sieur de Lauzon, à titre de fief.

Le soir, Messieurs de Saint-Sulpice donneront un beau dîner, en l'honneur de leurs visiteurs distingués.

Voilà une journée bien remplie, et alors même que ce fut dimanche, personne n'a chômé.

\* \* \*

Enfin, le lendemain, lundi, sur les huit heures du matin, deux gabarres et une biscayenne, portant

chacune un pavillon blanc-fleurdelisé, laissent le quai du roy, à Ville-Marie, pour Québec.

Et dans le scintillement du grand soleil de mai, qui fait ruisseler l'or de ses rayons sur les vagues, la flottille démarre, aux acclamations de la foule.

Vive Monsieur le marquis de Tracy !

Vive Monsieur Talon !

Vive le Roy !

...Monseigneur et monsieur l'intendant sont partis.



NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

<sup>1</sup> Tous les noms et les âges des habitants de Ville-Marie, mentionnés dans notre récit, sont authentiques; nous les avons lus, au recensement de la Nouvelle-France, fait au printemps de 1667, et notamment, au titre consacré à l'île de Montréal et ses côtes.

<sup>2</sup> Le lecteur pourra s'orienter, en se rappelant, que ce fort était sis, sur l'emplacement actuel des édifices de la douane; (endroit qu'on nomma aussi, Pointe-à-Callières) et que la résidence des Messieurs de Saint-Sulpice, s'élevait sur le terrain occupé par la compagnie Frothingham & Workman, Limited, quincailliers, rue Saint-Paul.

<sup>3</sup> Le nom de messire l'abbé Dollier de Casson n'est pas compris dans le recensement de 1667, et cela sans doute à cause d'une absence prolongée, de Ville-Marie, occasionnée par un pénible voyage et un long séjour que fit l'abbé, au fort Sainte-Anne, dans le lac Champlain, tels que décrits en son *Histoire du Montréal*, au chapitre: De l'automne 1666, à l'automne 1667.

Sur Dollier de Casson, voir note 1, p. 216.

<sup>4</sup> Voir sur Bénigne Basset, p. 216, note 2.

<sup>5</sup> Nous lui donnons qualité d'*entrepreneur de bâtisses*, parce que, c'est à lui que devaient être confiés les premiers travaux d'excavations et de constructions de l'église paroissiale de Ville-Marie, en la haute-ville, commencée, en 1672. V. *Histoire de la colonie française en Canada*, tome III, p. 379.

Nous lisons par ailleurs, que Bailli avait construit, en 1660, dans l'enceinte du fort, à la demande de mademoiselle Mance, une grange en pierre, de 60 pieds de long, par 30 de large. V. *Histoire de la colonie française en Canada*, tome II, p. 390.

<sup>6</sup> Un portrait de Talon, se peut voir, en tête de: *Jean Talon Intendant de la Nouvelle-France*, par T. CHAPUIS, dont l'ori-

ginal est conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec. Voir aussi à l'appendice de l'ouvrage cité.

<sup>7</sup> « Marguerite Denevelet, Geneviève Laisné, Jeanne de Carls, Marguerite Govart... *filles de France à marier* », spécifie le recensement de 1667. Il y avait en outre à la Congrégation, un frère et quatre domestiques. Les sœurs possédaient sept bestiaux et trente-cinq arpents en valeur.

<sup>8</sup> Voir p. 152 et note 16, p. 158.

<sup>9</sup> « Tour prends garde (La). Nom d'un jeu et d'une ronde d'enfant... On ignore l'origine de ce jeu, qui doit suivre de près le règne de François Ier, sous lequel le duc de Bourbon se rendit tristement célèbre. La chanson en ce cas serait allégorique et il faudrait voir dans « la tour qui doit prendre garde » le trône de France que menaçaient les complots du connétable. »

*Nouveau Larousse illustré*, tome VII, p. 1070

<sup>10</sup> Cette saïle depuis longtemps n'existe plus. Nous avons donc pensé en reconstituer et imaginer l'aspect, pour en mieux évoquer le souvenir.

<sup>11</sup> Cette recette de la Mère Marie de l'Incarnation, est rapportée au tome I, page 34, de: *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*.

<sup>12</sup> D'après le recensement de 1667, un domestique des Messieurs de Saint-Sulpice, portait ce nom.

<sup>13</sup> Chiffres compulsés, d'après le susdit recensement de 1667.

<sup>14</sup> Organiste et compositeur belge, né aux environs de Liège, en 1610. Nommé organiste de Saint-Paul, à Paris, en 1639, il y conserva cet office, jusqu'en 1684, année de sa mort. Il fut aussi maître de la musique de Louis XIV et de la reine. Il a laissé de nombreuses compositions religieuses, parmi lesquelles, cinq messes en plein chant, connues sous le nom de « messes royales ». De ces messes, il en est qui se chantent encore dans nos églises et nos chapelles. Nous ne connais-

sons pas les dates exactes de la composition de ces messes; mais, comme en 1667. Dumont avait atteint l'âge de 57 ans, nous présumons qu'elles étaient composées et chantées en France, et partant, probablement en notre pays.

<sup>15</sup> « La réputation de la Mère de Bresoles fut même si universelle, qu'elle ne surpassa pas seulement celle d'un chirurgien jusqu'alors en grand crédit à Ville-Marie, mais qu'elle effaça même celle de M. Souart et de tous les autres médecins du Canada »...

*Vie de Mademoiselle Mance et Histoire de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie*, tome I, p. 201.

<sup>16</sup> Le recensement nous apprend qu'il y avait là, en plus, quatre domestiques et que la communauté était propriétaire de quatre bestiaux et de vingt-cinq arpents en valeur. Mademoiselle Mance y est cotée à vingt-deux bestiaux et cent arpents en valeur. Elle réside en dehors de l'hôpital qu'elle administre.

<sup>17</sup> Cet ouvrier s'appelait de son vrai nom : Gilbert Barbier. Voici au demeurant ce qu'en estime DOLLIER DE CASSON, en *l'Histoire du Montréal*, au chapitre de l'an 1641-42, écrit plusieurs années après ces millésimes.

« Cet homme est encore ici, où Dieu lui a donné une famille nombreuse; au reste, quoiqu'on lui ait donné le nom de Minime, qui est le plus ravalé chez les Tutens, (Titans ?) il n'était pas toutefois le moindre dans les combats, non plus que dans sa profession; nous devons l'avouer de ces vérités au courage et aux services qu'il a rendus en cette Isle, laquelle est presque toute bâtie de ses maisons ou par ceux qu'il a enseignés. »

<sup>18</sup> ... « pour n'être pas obligé d'aller dans la compagnie des méchants se dévertir, il apprit à pincer du luth, afin de passer son temps seul lorsqu'il ne se trouverait pas d'autres camarades... »

Rapporté au sujet de monsieur de Maisonneuve, en *l'Histoire du Montréal*, par François DOLLIER DE CASSON, au chapitre de l'année 1640-1641.

<sup>16</sup> Le major Closse mourut le 7 février 1662, dans une rencontre avec les Iroquois. DOLLIER DE CASSON qui narre les circonstances de sa fin valeureuse, en fait un bel éloge en son *Histoire du Montréal*, au chapitre de l'année 1661-1662.

Voir aussi les *Relations des Jésuites* de l'année 1662, chap. II.

<sup>20</sup> Charles Le Moyne, acquit de Jean de Lauzon l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde, par titre daté à Paris, le 20 mars 1665.

Voir : *Histoire de Longueuil* par A. JODOIN et J. L. VINCENT, p. 35.

Ajoutons, que c'est Talon qui avait Le Moyne en bel estime, qui le recommanda au roi, dont il reçut, en 1668, le titre de Sieur de Longueuil. Le Moyne mourut, en 1685. Son fils aîné, Charles, lui succéda. La seigneurie de Longueuil fut érigée en baronie, en l'année 1700.

Lire : A. JODOIN et J.-L. VINCENT, *Histoire de Longueuil*, pp. 37, 38, 76 et 178





MONTREAL

—

LES PREMIÈRES RUES  
DE VILLE-MARIE

(1672)



## Les premières rues de Ville-Marie

(1672)

«...Enfin, comme plusieurs particuliers avaient déjà pris des concessions de terrain, sur la hauteur, pour s'y bâtir des maisons, M. Dollier de Casson, alors Supérieur du Séminaire, résolut de tracer les premières rues de la Ville-Haute, afin que, dans ces constructions, chacun suivit les alignements qui auraient été donnés. Il se transporta donc sur les lieux, le 12 mars 1672, accompagné, entre autres, de Bénigne Basset, arpenteur et greffier de la justice...»

L'abbé FAILLON.

*Histoire de la Colonie française en Canada*  
tome III, p. 375.

C'est le soir, il est neuf heures, un soir glacé de fin d'hiver, en la Nouvelle-France. Le mois de mars, de l'année 1672, est à son début.

Sur le seuil du séminaire de Saint-Sulpice, à Ville-Marie, messire l'abbé Dollier de Casson et maître Bénigne Basset, le tabellion, achèvent au moment de se quitter, un colloque commencé à l'intérieur, pendant que ce dernier bat le briquet pour allumer le falot, qui l'éclairera jusqu'à son gîte.

— Bonsoir, Messire de Casson !

— Bonne nuit, Maître Basset !

— Alors, Messire l'abbé, c'est chose dite et convenue. Dès demain, nous parcourrons ensemble les sentiers, pour examiner sur place le tracer des rues projetées de Ville-Marie. J'emporte d'ailleurs, aux fins de le revoir chez moi plus à loisir, le plan que vous avez conçu et dessiné.

— Je vous attends de bonne heure, Maître Basset. Que Dieu et sa sainte Mère vous conduisent et vous gardent des embûches du diable et des marauds Iroquois. Bonne nuit !

— Que le Seigneur et la Vierge vous entendent et nous protègent, Messire l'abbé... A demain donc... Bonsoir !...

Et tâtant de la main, par dessus son épaisse houppelande d'hiver, la crosse de son pistolet passé à la ceinture de sa casaque, il s'enfonce dans la nuit embrumée, au milieu de la lueur tremblottante de sa lanterne, qui fait un grand rond lumineux sur la neige.

Messire l'abbé Dollier de Casson, c'est le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice en la Nouvelle-France et le représentant des Messieurs de cet ordre, seigneurs de l'île de Montréal. Avec lui, habitent plusieurs prêtres, dont messire Gilles Pérot, le curé d'office de Ville-Marie. Ajoutons que messire de Casson, n'en reste pas moins curé titulaire de la paroisse, à cause de sa dignité de supérieur.<sup>1</sup>

L'autre, c'est une puissance et un personnage aussi. Il est notaire, commis au *tabellionnage de L'Isle*, et quand on parle de lui, on dit : Maître Bénigne Basset !... Il est de plus, greffier de la justice et aujourd'hui, ingénieur-voyer, pour les besoins actuels de Ville-Marie à ses commencements.<sup>2</sup>

Le séminaire, à cette époque reculée, ce n'est pas la résidence des Messieurs de Saint-Sulpice que nous connaissons tous, sise à côté de l'église de Notre-Dame. Non. Le séminaire, c'est l'ancien château<sup>3</sup> de monsieur de Chomedey sieur de Maisonneuve, affecté à cet emploi depuis l'année 1659. Il est situé à une faible distance du vieux fort de la

compagnie de Notre-Dame de Montréal,<sup>4</sup> le front tourné vers le fleuve, sur le sentier qui devra bientôt prendre le nom de: rue *Saint-Paul*.

Sur le même sentier, du perron du séminaire, en jetant un regard à l'est, l'on verrait, si le soir n'était venu confondre toutes choses dans une obscurité sans astres: l'Hôtel-Dieu,<sup>5</sup> l'école de mademoiselle Marguerite Bourgeoys, sur un terrain vague: presque en face, et, tout au bout, la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours.

Peut-être, tout de même, qu'en sortant de la cour du château, et qu'en regardant un peu plus loin dans la même direction, apercevrait-on, malgré la noirceur, par-dessus les arbres chenus, la silhouette des grandes ailes grises du vieux moulin à vent, lequel sert aussi de redoute, sur la butte,<sup>6</sup> au-delà de Notre-Dame de Bon-Secours.

Cependant, l'abbé de Casson après avoir assujetti la barre de la porte, de la clôture palissadée, où il est venu reconduire son collaborateur, est rentré en son séminaire; qu'on pourrait aussi bien

qualifier de manoir, puisque messire représente les seigneurs de l'île.

A travers les arbres dépouillés, le vent qui a passé sur la glace du fleuve, souffle en faisant grelotter et s'entrechoquer les branches.

— Par mon saint patron ! a dit messire l'abbé, en fermant la porte de la maison, on dirait que l'hiver recommence... Brrrrr...

Mais, où donc s'en est allé maître Basset ?... Le tabellion, lui, comme messire l'abbé a réintégré son logis, où l'attendent sa femme et ses enfants qui l'accueillent. Il demeure à quelques perches à l'est du séminaire, presqu'en face de l'ouverture du petit chemin *Saint-Joseph*, étroite voie montant le long du mur de l'hôpital et conduisant du sentier *Saint-Paul*, à la Place-d'Armes.<sup>7</sup>

— Comme tu as été lent à venir ce soir, remarque l'épouse, le sable de l'horloge indique passé neuf heures.

— Tu trouves Jeanne ? fait le notaire en soufflant la lanterne.



— Oui. Depuis quelque temps tu joues avec le danger, mon homme.

— En effet, cela nous inquiète fort, accentue sa fille. Si un Iroquois allait un de ces soirs, te saisir dans l'ombre et te scalper ?

— Allons ! allons ! Vous exagérez, affirme le tabellion.

— Non Bénigne, il ne se passe de mois que l'occurrence n'arrive, persiste dame Basset.

— Soit. Mais si personne ne s'exposait un tantinet et ne payait d'audace avec ces païens, ce serait bien pis. D'ailleurs, je suis du sentiment de notre fondateur, Monsieur de Maisonneuve, qui répondit un jour à Monseigneur de Montmagny, alors gouverneur, lequel tentait de le dissuader de venir en cette place : « *Il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour commencer une colonie, quand tous les arbres de cette Isle, se devraient changer en autant d'Iroquois . . .* »<sup>8</sup> Et moi Bénigne Basset, j'ajoute : que c'est aussi ma tâche de travailler à l'embellissement de cette colonie; en dépit des obstacles et des dangers. Au reste, les Agniés ne s'aventurent guère plus en ces lieux, depuis que le

marquis de Tracy et notre gouverneur de Courcelles<sup>9</sup> les ont refoulés vers leur pays des Cinq-Cantons et forcés à demander quartier.

— C'est égal, je ne me fierais pas à ces fripons, persiste la femme.

Tout en parlant, maître Basset a dépouillé sa houppelande, ôté son tapabor, qu'il a accrochés au mur, puis, est allé mettre sur les tisons amortis dans l'âtre, une bûche qui bientôt flamboie, égayant de ses rayons les paisibles pénates.

\* \* \*

Cette demeure de notaire d'antan, illuminée par quelques chandelles et les reflets rouges du foyer, nous pouvons nous l'imaginer facilement.

L'unique pièce de l'habitation tient lieu tout à la fois : de chambre à coucher, de cuisine et d'étude. Le plafond est de bois, traversé de lourdes solives jaunies et les murs sont de pierres blanchies à la chaux. Quant à l'épais autant que rugueux plancher, il est recouvert de *catalognes* propres, nettes,

tissées par dame Basset elle-même, sur le métier qui est là, dans un coin, à côté du haut lit à colonnettes, et à rideaux verts, ombrageant un berceau.

Sur un grand pupitre, où le notaire rédige ses grimoires, deux chandelles en leurs bougeoirs de fer, marient aux clartés joyeuses de l'âtre, leurs lumières. Près des chandelles, un petit plat de cuivre, rempli de poudre, dont le tabellion se sert pour dessécher l'encre de sa belle ronde <sup>10</sup> et un gros encrier d'étain, dans lequel plonge une longue plume d'oie; puis, ça et là, épars: d'autres plumes, un bâton de cire d'Espagne, un gratoir, des livres et un étui de cuir contenant du parchemin.

Adossée à un pan de la muraille, se dresse une solide armoire en bois de chêne, encerclée de bandes de fer battu et garnie de larges gonds ouvrés, de même métal, qui ornent le panneau de front. Justement, le notaire vient de l'ouvrir, pour y déposer sans doute quelque papier précieux, peut-être une de ses minutes. On peut maintenant voir le dos de gros volumes et en approchant y lire: *Sénéchauffée de l'Isle de Mon-Réal*, (c'est le registre de la cour de justice, dont maître Basset est le greffier), et sur

d'autres énormes tomes in-folio, reliés en peau de veau ou de mouton : *Coutume de Paris*, *Coutume d'Orléans*, *Vexin-le-François*, *Traité des armoiries et du blafon*. *Répertoire des actes du tabellionnage de l'Isle de Mon-Réal* . . .

Un long coffre de bois, muni d'un dossier, qui fait office de siège pendant le jour et s'ouvre le soir pour servir de lit, est là aussi, au mur. A l'extrémité de ce *banc-lit*, près d'une fenêtre où la bise et le froid ont dessiné sur les carreaux de blanches arabesques, un rouet sommeille et une quenouille coiffée de sa quenouillée de filasse de lin, y appuie sa tête blonde ; comme assoupie à son côté. En face de la fenêtre, c'est la cheminée où danse la flamme. A la droite, un bahut, à la gauche, un pétrin. Sur les murailles : un crucifix, une estampe à décors champêtres, une petite tapisserie aux armes du Roy-Soleil, reproduisant une allégorie d'après Lebrun, une copie en gravure, du tableau de *La Vierge à la grappe*, de Mignard et une autre représentant *La Cène*, du Poussin. . . . Au-dessus de son grand pupitre, le tabellion a placé dans un cadre de bois noir, un

parchemin signé : Jean Talon, intendant. Sa commission de notaire royal.

Enfin, de chaque côté de l'entrée de la maison, un mousquet et une arquebuse.

Au centre de la pièce, il y a encore une table, recouverte d'un tapis composé de petits carrés d'étoffes de différentes couleurs, cousus ensemble, et que dame Basset a elle-même fabriqué à sa façon. Sur ce meuble, se voient un pot de vieille faïence à fleurs bleues et à couvercle d'argent, avec un cruchon de *sydre*, escortés de plusieurs tasses d'étain.

Des chaises complètent l'ameublement.

\* \* \*

Cependant, maître Basset après s'être réconforté d'une ample rasade, a sorti de dessous sa casaque une feuille de vélin, qu'il a déployée, puis, étendue sur le pupitre. Ayant alors appelé sa femme et ses enfants : Jean, Benoît, Charles et Marie, il leur dit :

— Venez voir le plan des rues nouvelles, destinées à remplacer à Ville-Marie, les six sentiers qui relient

actuellement le fort, à l'Hôtel-Dieu, à la Place-d'Armes, à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours et aux autres endroits que vous connaissez. C'est Messire de Casson qui l'a conçu, puis dressé, ce plan, et c'est à moi, ce soir, qu'il vient de confier de le mettre en œuvre. Demain, qui est le 12 de mars 1672 sera une date mémorable dans les annales de cette ville, puisque avec Monsieur le supérieur, j'irai poser les premières bornes, sous lesquelles nous mettrons du mâchefer et des estampes de plomb, aux armes de Saint-Sulpice.

Et pendant qu'attentives, les têtes brunes et blondes se penchent tout autour du pupitre paternel, le notaire, devenu ingénieur-voyer pour les besoins du bourg naissant, continue, en indiquant maintenant du doigt, sur le plan, les lignes entrecroisées des rues projetées :

— Voici d'abord la rue principale. Elle s'étendra comme vous le voyez, du puits de la Place d'Armes, <sup>11</sup> et courra vers l'est jusqu'à la redoute. <sup>12</sup> Plus tard, il sera facile de la prolonger du côté de l'ouest, s'il est opportun de le faire.

— Mais, ne doit-on pas construire l'église neuve, devant le puits ? interrompt dame Basset.

— Tout juste, acquiesce le tabellion-ingénieur, le temple paroissial nouveau sera bâti, devant le puits, de façon à ce que le portail faisant face au puits, regarde à l'ouest. Et alors, la rue susdite partira de l'arrière du chœur pour aller à l'est, et du puits en avant de la façade, pour se diriger dans la direction de l'ouest, comme j'ai dit, advenant qu'il y aurait lieu de la continuer ainsi.

— De sorte que, la nouvelle église s'élèvera au milieu même de la rue ?<sup>13</sup> interroge l'un des enfants.

— Il en sera comme tu dis répond le père... Et continuant : Monsieur le supérieur de Saint-Sulpice propose que cette rue s'appelle, *Notre-Dame*; d'abord en l'honneur de la sainte Vierge, Dame de l'Isle, patronne de Ville-Marie, et aussi pour commémorer le pieux dessein de la compagnie de clercs, de gentilshommes et de nobles dames, qui présida aux débuts de cet établissement sous le nom de *Société de Notre-Dame de Montréal*. Vraisemblablement, cette voie sera la seule ouverte cette année

(1672)<sup>14</sup>. Elle aura trente pieds de largeur ; à la différence des autres, qui en auront de dix-huit à vingt... C'est l'intention de Messire l'abbé cependant, de tracer immédiatement les lignes des rues et d'en définir ainsi, les directions, longueurs et largeurs, afin que personne n'en puisse ignorer, et n'aille travailler la terre et l'ensemencer dans les limites et bornes y réservées. Ceci étant dit, je reprend où je l'avais laissée, l'explication du projet. Ce trait parallèle, mais plus au sud sur le plan, (ou pour mieux vous faire comprendre, cette ligne entre la rue *Notre-Dame* projetée et la rivière de Saint-Laurent) c'est à peu près le sentier, où aujourd'hui, se trouvent échelonnés : le séminaire, (jadis le château de monsieur Paul de Chomedey) l'hôpital de mademoiselle Mance, l'école de mademoiselle Bourgeois et la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours. J'ai suggéré, (Messire l'abbé étant de mon avis) que ce sentier élargi devienne : la rue *Saint-Paul* (1674), en mémoire de Monsieur Paul de Chomedey sieur de Maisonneuve. Maintenant, voici l'ébauche d'une autre rue, courant dans le même sens que la rue *Notre-Dame*, à quelques per-



ches plus au nord, entre icelle rue *Notre-Dame* et le ruisseau *Saint-Martin*.<sup>15</sup> Ce sera plus tard (1678), probablement: la rue *Saint-Jacques*, à cause du saint patron de Messire Jacques Olier, fondateur de *Saint-Sulpice*.

— Ce n'est que juste, opine l'épouse de maître *Bénigne*, car sans Messire Olier (que Dieu ait son âme en Paradis) et sa compagnie qui acceptèrent de devenir les seigneurs de l'Isle de Montréal, il y a neuf ans (1663), je ne sais ce qui serait advenu de *Ville-Marie*.

— Pour passer de l'une à l'autre de ces trois allées principales, à savoir: *Saint-Paul*, *Notre-Dame* et *Saint-Jacques*, poursuit le tabellion, en voici d'autres qui les coupent perpendiculairement, en angle droit. Ainsi que vous pouvez le voir par le plan, toutes originent du fleuve et vont interceptant les trois lignes des rues sus-nommées, jusqu'au ruisseau *Saint-Martin*. Je les indique en commençant par l'ouest.

Ici, c'est la rue *Saint-Pierre*, que nous ouvrirons l'an prochain (1673). En la nommant, on évoquera le souvenir du prince des apôtres, dont l'un

des soutiens de la Société de Notre-Dame, fondatrice de Ville-Marie, portait le nom : le baron Pierre de Fancamp.

Messire l'abbé de Casson a voulu aussi, qu'une voie portât le nom de son patron: *saint François* d'Assise<sup>16</sup> (1691), car vous n'ignorez pas que Messire s'appelle François.

Quant à ce chemin qui court aussi dans le même sens, passe le long du mur du côté ouest de l'Hôtel-Dieu, originant presque devant notre maison, pour ensuite continuer et mener à la Place-d'Armes, ce chemin dis-je, ou plus justement, ce sentier qui s'appelle déjà *Saint-Joseph*, gardera son nom quand il aura été élargi (1673). Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph, sauront donc gré à Messire l'abbé, je pense, de son intention, qui est bien la mienne, de continuer d'honorer ainsi leur patron tutélaire, qui est aussi celui de toute la Nouvelle-France. Je me suis permis de faire trouver bon cependant, que si dans un avenir et pour des raisons que nous ne pouvons pas prévoir, l'hôpital changeait de lieu,<sup>17</sup> le nom de *Saint-Sulpice*, devrait être donné à cette rue, à cause du séminaire

et de sa communauté, quitte à désigner du nom de *Saint-Joseph*, une autre voie<sup>18</sup>.

Il reste sur le plan trois autres rues parallèles à celles dont je viens de parler. Plus tard, en les ouvrant à la circulation, espérons que ceux qui nous succéderont dans nos travaux de voirie, n'oublieront pas : les Sieurs Charles Le Moyne, Lambert Closse et nos anciens curés, Messires Gabriel de Queylus et Gabriel Souart. C'est dans le dessein de conserver leur mémoire, que nous avons inscrit leurs noms sur le plan. Ce seront alors : la rue *Saint-Charles* (1677), la côte *Saint-Lambert* (1679), et la rue *Saint-Gabriel* (1680).

— Et qui sait, mon brave Bénigne, pense tout haut, sa femme, s'il n'y aura pas de même un jour, dans Ville-Marie, pour rappeler tes labeurs, une rue *Basset* ?<sup>19</sup>

— Oui, qui peut le dire ? fait le tabellion devenu rêveur. L'avenir !... l'avenir !... Allons, ma bonne Jeanne, tu fais errer mon imagination... Je continue... Enfin, ce trait qui touche à la ligne de la rue *Notre-Dame* et s'en va au delà du ruisseau *Saint-Martin*, vers le nord, c'est-à-dire dans

la direction de la montagne, c'est le tracé du chemin du *Calvaire*, lequel, servira merveilleusement aux charrois. Cette appellation lui a été donnée par Messire l'abbé de Casson, dont la sœur, à Angers, est prieure d'une communauté, dite : du Calvaire.

Et dame Basset, continuant la pensée de maître Bénigne, de dire :

— L'idée en est propice. D'en avoir agi ainsi, nommant ce chemin, ne manquera pas d'attirer sur la ville, les prières du couvent dont il portera le nom...

— Ainsi soit-il, répond maître Basset.

Pendant qu'il replie la feuille, le plan des rues, qu'il va déposer entre deux bouquins dans l'armoire de chêne, il ajoute en guise d'épilogue :

— Puissent les générations futures en dénommant les autres rues du bourg, le faire à la manière de Messire l'abbé Dollier de Casson et du tabellion Bénigne Basset, afin de conserver toujours vivaces à la mémoire de ses habitants, les noms de ceux qui auront bien mérité de Ville-Marie et de la Nouvelle-France!...

\* \* \*

Maintenant, sur la terre, rien ne bruit dans la sérénité profonde de la nuit froide... Assis devant la cheminée, où la braise sommeille, maître Bénigne, les pieds sur les chenets, ressasse dans son esprit la conversation qu'il a tenue, au commencement de la soirée, au séminaire, avec messire l'abbé.

— En effet, pense-t-il, les quelques sentiers de huit à douze pieds ne suffisent plus, pour cet établissement... Lors de sa fondation (1642), l'on n'y comptait qu'une cinquantaine d'habitants, tous logés dans le fort de Notre-Dame... Mais aujourd'hui (1672), les maisons de Ville-Marie abritent une population de quatorze à quinze cents âmes.<sup>20</sup> Il faut pourvoir la place, de voies moins exigues et plus proportionnées à ses besoins...

Envahi par ses pensées de bâtisseur de ville, il s'endort, l'esprit largement ouvert sur l'avenir, ... et... rêve... Lentement il gravit les pentes enneigées du Mont-Royal, dont le soleil fait resplendir l'éclatante blancheur, toute parsemée de

petits diamants. . . Sur les hauteurs où jadis monsieur de Maisonneuve transporta sur ses épaules une grande croix, pour l'y planter, il s'arrête, et afin de mesurer la distance parcourue, se retourne. . . Miracle !. . . Aux pieds de la montagne, il perçoit comme à travers un brouillard prophétique, dans le futur des temps, une grande cité aux avenues s'étendant de toutes parts.

— O la belle ville ! pense maître Bénigne.

A perte de vue, les rues sont bordées de maisons, de hauts édifices, plusieurs ornés de dômes ou de tours. Puis, au-dessus des constructions les plus élevées, une multitude de clochers lancent dans le ciel leurs flèches, surmontées de croix triomphales.



NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES



## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

<sup>1</sup> François Dollier de Casson, ancien capitaine sous le maréchal de Turenne, prêtre de Saint-Sulpice pendant trente-cinq ans, mourut en 1701, curé de la paroisse de Notre-Dame.

Voir : *Tablette commémorative sur le mur d'enceinte du séminaire à Montréal, rue Notre-Dame.*

Arrivé en la Nouvelle-France à l'été de 1666, il fut supérieur de Saint-Sulpice de 1671 à 1674, puis, de nouveau supérieur et en plus curé de la paroisse Notre-Dame, de 1678 à 1701.

Son *Histoire du Montréal* couvre l'époque de 1640 à 1672.

<sup>2</sup> Bénigne Basset, dont le père, Jean Basset, était maître joueur de luth des pages de la chambre du Roy, naquit à Paris, vers 1639. Lorsqu'il arriva en la Nouvelle-France, en 1654, le petit Bénigne avait donc environ quinze ans. Déjà cependant, à cet âge, ses connaissances des termes légaux et ses notions d'arpentage étaient suffisantes pour faire présumer, qu'il avait du commencer ses études fort jeune. En 1657, il est nommé commis au greffe du tabellionage de Montréal. En 1659, il épouse Jeanne de Veauvilliers, de Paris, comme lui. Le contrat de mariage passé par devant un tabellion nommé ad hoc, et signé en la salle d'audience du fort de Ville-Marie, est en date du 4 novembre de cette année. Basset fut nommé greffier de la ville en 1660, alors qu'il était âgé de vingt et un ans. Il reçut sa commission de notaire, après avoir atteint sa vingt-cinquième année. Il mourut, en 1699, quelques jours après sa femme. Basset avait rempli, ou exercé l'office de tabellion, pendant plus de quarante ans, à Montréal.

Ces détails sont tirés d'une étude de M. William McLennan, notaire, à Montréal, intitulée : *Anciens Montréalais*, publiée par le *Canada-Français* et citée par J.-Edmond Roy, dans son *Histoire du notariat au Canada*, vol. I, pp. 69, 70, 71, 149, 150.

Lambert Closse et Jean de Saint-Père, greffiers et commis au tabellionage de Ville-Marie, avant Basset, avaient exercé de ce chef, sans être notaires, l'office de tabellion.

Voir: J.-Ed. ROY, *Histoire du Notariat au Canada*, vol. I, p. 63.

<sup>3</sup> Emplacement actuel des cours de la compagnie *Frothingham and Workman Ltd*, rue Saint-Paul.

<sup>4</sup> Le fort occupait ce coin de terre, où l'on a élevé depuis, les édifices des douanes à Montréal. C'était alors une pointe, formée par la rencontre du fleuve Saint-Laurent, avec la petite rivière Saint-Pierre, laquelle est aujourd'hui comblée à cet endroit et canalisée en dessous des quais. C'est aussi ce lieu qu'on a appelé, plus tard, Pointe-à-Callières.

<sup>5</sup> Angle nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice.

<sup>6</sup> Site de l'ancienne Place Dalhousie.

<sup>7</sup> « On retrouve une dernière trace de la famille, dans la vente de la vieille demeure de la rue Saint-Sulpice en 1722 » écrit M. le notaire McLennan, au sujet de Basset, dans son travail: *Anciens Montréalais*, cité par J.-Ed. ROY, *Histoire du Notariat au Canada*, vol. I, p. 150.

Avant que l'abbé de Casson n'eut déterminé la largeur et les alignements de la rue Saint-Joseph, (plus tard Saint-Sulpice) Basset, d'après un plan du *Vieux-Montréal* de 1650-1672, était propriétaire d'une maison, sise un peu au sud-ouest du pied du chemin, nommé déjà alors Saint-Joseph.

<sup>8</sup> Voir: DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, année 1640-1641.

<sup>9</sup> Au mois de mai de l'année 1672, monsieur de Courcelles était encore gouverneur de la Nouvelle-France. Il devait être remplacé, à l'automne, par le comte de Frontenac.

<sup>10</sup> Bénigne Basset soignait sa calligraphie. On le constate, en parcourant les pièces de son greffe, conservé aux archives du Palais de Justice à Montréal.

<sup>11</sup> Il y avait à cette époque, sur la Place-d'Armes, un puits, où les habitants pouvaient s'approvisionner d'eau, sans aller jusqu'au fleuve.

<sup>12</sup> Ancienne Place Dalhousie.

<sup>13</sup> Voir note 9, p. 157, aussi p. 284.

<sup>14</sup> Ce millésime et ceux qui suivent immédiatement les noms des rues dont il va être écrit, indiquent l'année de l'ouverture de la rue. *Le Vieux Montréal* de MORIN et BEAUGRAND les contient tous. FAILLON ne fait mention que des noms des rues et du millésime 1672.

<sup>15</sup> Là où passe la rue Craig, coulait autrefois une petite rivière dite : Saint-Martin.

<sup>16</sup> Ce nom fut plus tard changée en celui de Saint-François-Xavier, quand Mgr de Laval mit en honneur la dévotion à ce saint.

<sup>17</sup> En l'année 1861, les religieuses de l'Hôtel-Dieu quittèrent l'angle nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice, où mademoiselle Mance avait bâti l'hôpital, en 1644, pour aller s'établir, sur l'avenue des Pins.

<sup>18</sup> Un tronçon de la rue Notre-Dame à Montréal, était encore il y a quelques années, désigné sous le nom de Saint-Joseph.

<sup>19</sup> Une rue de Montréal porte aujourd'hui cette appellation.

<sup>20</sup> . . . « car encore qu'il y ait bien ici 14 ou 15 cents âmes » . . .  
DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, années 1671-1672

LA NOUVELLE-FRANCE

—

DANS LES FORÊTS DE LA  
NOUVELLE-FRANCE

I — GRANDES CHASSES

II — NOËL DE SAUVAGES

(1644)



# Dans les forêts de la Nouvelle-France (1644)

## I

### GRANDE CHASSE

"Vne bonne escouade de Sauvages Chrestiens se disposans pour leur grande chasse. me prièrent de leur donner vn Père de nostre Compagnie qui les accompagnast... Le P. Gabriel Druilletes leur fut accordé, il fut bien-tost équipé, tout son bagage estoit renfermé dans vne petite caisse ou dans vn petit coffret qui ne contenoit que les ornemens nécessaires pour dire la sainte Messe"...

*Relations des Jésuites, 1634-1645, chap. VI, p. 14.*

Au rendez-vous de chasse, sur les bords du fleuve Saint-Laurent, une bande de sauvages chrétiens s'en est allée, au déclin de l'automne.

Car, l'automne c'est la saison où d'habitude, les naturels laissent la zone du poisson, (où ils ne pourront plus avant longtemps faire la pêche) pour s'enfoncer dans les profondeurs des forêts de la Nouvelle-France; repaires mystérieux de la faune.

\* \* \*

Partis de Québec, dans une frêle pirogue, et ainsi emportés par les flots du chemin qui marche, sont venus les rejoindre, après un voyage de quelques jours, le Père jésuite, Gabriel Druillettes et son compagnon, un jeune Français.

*« Aussi-tost que ce canot parut, chacun accourt sur les riuës du grand fleuve, c'est à qui tesmoignera plus de ioye de la venue du Père » . . . <sup>1</sup>*

Avant longtemps l'on se mettra en route : hommes, femmes et enfants.

Le jour venu de lever le camp, l'on tire jusqu'à l'orée d'un bois non loin de la rive, les canots que la neige recouvrira bientôt, de sa blancheur qui nivelle toute chose.

Dans ces *catches*, ils les reprendront le printemps suivant, au retour de leur course cynégétique, pour les charger des opulentes fourrures des bêtes, qu'ils auront abattues pendant l'hiver. <sup>2</sup>

*« Tous ceux qui devoient marcher de compagnie estans rassemblés, on leue le camp, on met toutes les*

*maisons en rouleaux, c'est-à-dire qu'on plie les écorces qui composent les bâtiments on quitte les bords de la grande rivière ou le pays des poissons, pour entrer dans la région des Elans, des Cerfs, des Castors et des autres animaux auxquels ils alloient déclarer la guerre . . . »*

Sans doute, au moment de se mettre en voyage, la Robe-Noire brandissant son crucifix, devant lequel la bande s'incline, a fait à Dieu l'offrande des travaux et des souffrances de l'expédition . . .

— Bénissez ô mon Dieu, nos peines et nos œuvres, Soyez propice à notre chasse ! . . .

A solis ortu usque ad occasum, laudabile nomen Domini . . . Que du lever au coucher du soleil, votre nom soit loué Seigneur !

Ainsi a prié la Robe-Noire, pour ses frères les Peaux-Rouges.

\* \* \*

Maintenant, ils sont en chemin . . .

Les uns, portent les grandes écorces pliées ou roulées, dont ils feront les abris, aux étapes ;



les autres, les armes : tomohaws, épieux acérés, arcs, flèches, hachettes et couteaux.

Ils ont eu garde aussi, d'oublier : la grande marmite pour les festins, les calumets, les pétunoirs, le pétun, et de même, les paquets de viandes et de poissons séchés, pour subsister jusqu'au territoire du gibier, vers lequel ils tendent.

Au faix de chacun, s'ajoutent les raquettes bientôt indispensables.

A la tête de la bande aventureuse, marche Noël Négamat, « *que ces bons néophytes ont choisi pour leur capitaine.* » Il est chargé de son fardeau. A son côté, va l'intrépide missionnaire jésuite, qui a sur ses épaules le coffret contenant : les ornements sacerdotaux, une provision suffisante d'hosties, le vin et les vases sacrés nécessaires pour distribuer la communion et célébrer le Saint-Sacrifice, ce qui se fera « *quasi tous les iours* »... c'est-à-dire tout l'hiver, que durera l'évangélique randonnée.

A l'arrière, suit la troupe des chasseurs, avec les femmes et les enfants.

Les voyez-vous s'éloigner, à la file indienne, vêtus de peaux de fauves, puis, disparaître au versant des collines, qui barrent l'horizon, où le soleil irrise la crête des arbres chenus, transis par le froid matinal ?

\* \* \*

Mais, à l'équinoxe d'automne, le soleil bas aux confins du ciel, ne chauffe presque plus la terre de ses rayons obliques. Aussi, dans la plaine, la brise d'été s'est-t-elle muée en bourrasque glaciale. Les tièdes ombrages des bois sont devenus inhospitaliers. Lorsqu'on traverse une forêt, les autans secouent les arbres fileux à demi dépouillés, avec un bruit de vague impétueuse.

Encore quelques journées, puis, la neige aura couaté de blanc toute la Nouvelle-France. Et, pendant que la saison s'avance, la troupe chemine... chemine... chemine...

La marche s'effectue à travers montagnes, vallées, forêts et clairières.

Sur le milieu du jour, on fait halte, pour manger, à défaut de viande fraîche, un morceau de chair

fumée, « *boucan sans pain, quasi aussi dur que du bois, et aussi insipide que de la filasse* », avec peut-être un fruit sauvage oublié par le vent.

Pour boire, on a de l'eau de source, à moins qu'on ne rencontre quelque lac, rivière ou ruisseau, dont il faut souvent briser le glace. On se contentera même d'eau de neige fondue, quand la terre s'en sera couverte.

Aux derrières lueurs du jour, on établit le camp. C'est l'ouvrage des femmes. Les feux s'allument, et l'on prend le repas du soir.

Un peu plus tard, c'est l'heure de l'oraison.

« *On ne manquoit jamais tous les soirs et tous les matins de faire les prières en public dans une cabane destinée à cet effet. Les pères et les mères y amenoient leurs enfants* »...

Après avoir en commun fait la prière et fumé ensuite leurs pétunoirs familiers, assis en rond, autour de la braise qui s'alanguit au centre des cabanes, tous ces enfants des bois, s'étendent sur des amas de sapins, pour s'endormir pêle-mêle, avec les chiens et les choses. Et toute la nuit, peut-être,

ils font de merveilleuses chasses en rêves, dont ils tireront (vestiges de superstition et de paganisme) de bons ou de néfastes augures au réveil.<sup>3</sup>

Point n'est besoin de dire, qu'au récit de ces songes, le Père Druillettes ou le chef Négabamat, auront tôt fait d'en dissiper les futiles et mensongères vapeurs...

\* \* \*

Mais voilà plusieurs soleils qu'on est en marche, et un matin, en soulevant les grandes fourrures qui ferment l'entrée des *wigwams*, la plaine hier grise et désolée, apparaît aujourd'hui toute éblouissante. C'est la neige ! l'apaisante neige, dont les flocons tombent silencieux, et sur laquelle surgiront bientôt les pistes des animaux sauvages, dont la pénurie de provisions, commence à faire désirer ardemment la rencontre.

Depuis le départ, on a bien du prendre quelques rares gibiers dans les clairières ou dans les bois dépouillés de frondaison et jonchés de feuilles jaunies, roussies, noircies, par l'automne, mais on espère que la neige rendra plus propice la chasse.

Et alors, de grand matin, on assiste à la messe, car : *« Le Père a célébré la sainte Messe quasi tous les iours, et si quelqu'un preuoyoit qu'il n'y peust assister si matin, il le venoit prier de retarder un petit, l'asseurant qu'il se presseroit dans son ouurage. »*

Puis, les chasseurs préparent les armes, les raquettes, les traînes, et s'élancent rapides dans la blanche immensité, laissant la garde du camp aux femmes et aux enfants; après avoir demandé *« au Père, sa bénédiction, deuant que de sortir de la cabane, pour aller à leur chasse »* . . .

— Bonjour et bonne chance ! Que le Grand Manitou vous donne l'agilité de l'oiseau et la prudence du serpent !

.....

Au crépuscule, ils reviendront vers les cabanes, exténués, affamés, et ce qui est pis, souvent sans aucune prise, mais louant quand même le Manitou, Souverain Maître des fauves et de leurs tanières. *« . . . Ceux-là mesmes qui retournoient sans auoir rien pris bénissoient Dieu d'aussi bon cœur, comme s'ils eussent fait un très heureux rencontre »* . . .

Parfois, ils suivent sur la neige, les traces d'un élan, d'un cerf, ou d'autres bêtes, avec ténacité, deux jours durant, alors qu'ils en rapportent les glorieuses et magnifiques dépouilles, sur les traînes légères, fabriquées de leur industrie, et tous « *remercioient nostre Seigneur à leur retour de les auoir assistez* » . . .

Ces soirs-là, grande réjouissance au camp.

La marmite est dressée, ou mijote bientôt un abondant ragoût . . . Mais il n'y a pas de festin où l'on ne chante. Aussi, comme ces sauvages sont chrétiens, et qu'ils ont par conséquent abandonné : les idoles, les fétiches, les sauterics païennes et les incantations de sorciers, ils chantent en l'honneur du Vrai Dieu, que la Robe-Noire leur a appris à bénir et invoquer, de reconnaissantes et plaintives mélodées, au rythme étrange de la *chichikoué*.<sup>4</sup>

Ensuite, après avoir fait ripaille, (ce qui ne leur arrive pas avec fréquence) ils font sècherie à la fumée, de quartiers de viandes, et de préférence, de celle de l'élan, dont ils conservent la plus ample quantité possible, pour parer aux disettes futures.

\* \* \*

Et ainsi, d'étape en étape, les plaines succèdent aux plaines, les bois aux bois, et les jours aux jours, jusqu'à ce qu'on atteigne la fête de Noël.

.....

## II

## NOËL DE SAUVAGES

"Les Sauvages ont vne déuotion particulière à la nuit qui fut éclairée de la naissance du Fils de Dieu, il n'y eut pas vn d'eux qui ne voulust ieusner le iour qui la précède. Ils bastirent vne petite Chapelle de branches de cèdre et de sapin en l'honneur de la creiche du petit Iesus; ils voulurent faire quelques pénitences pour se mieux disposer à le recevoir dans leur cœur dans ce iour sacré, et ceux-là mesme qui estoient esloignez de plus de deux iour-nées se trouuèrent à point nommé pour chanter des cantiques en l'honneur de l'enfant nouveau né et pour s'approcher de la table où il a voulu estre le mets adorable; ny l'incommodité de la neige, ny la rigueur des froids ne pût estouffer l'ardeur de leur déuotion, cette petite Chapelle leur sembloit vn petit Paradis."

*Relations des Jésuites, 1644-1645, chap. IV, p. 16.*

Essayons de reconstituer, nous aidant de ce texte, ce que dut être une messe de minuit, dans ces solitudes barbares et inexplorées.

.....

Aux approches de la Noël, le missionnaire a dit à ses pieux néophytes : — Mes très chers enfants : Bientôt, l'on fera la célébration de la fête de la naissance du Doux Enfant Jésus, en ce monde, Fils du Grand Manitou, descendu sur la terre, (il y a autant de lunes, qu'il y a d'arbres, en toutes vos forêts) pour sauver les hommes du péché et les arracher des griffes de l'Esprit Malin. Que ceux qui ont fait leur première communion, se confessent, ce jour-là, pour recevoir Jésus dans leur cœur. Quant à ceux qui ne sont que baptisés, qu'ils espèrent et désirent sa venue en eux, comme autrefois, les hommes sages, qu'on appelait Mages, (les Onontios des pays au delà des grandes eaux des mers, dans l'Ancien Testament) qui soupiraient après Lui, le Désiré des tribus.

\* \* \*

Et voilà que aussitôt, confiant dans la bonté de Celui qui ne dédaigne pas la petitesse de leurs demeures, ils élèvent au milieu de leur campement, « *une petite Chapelle de branches de cèdre et de sapin en l'honneur de la creiche du petit Jesus.* » Cette



pieuse cabane-de-la-prière, ils l'ont couverte de rameaux entrelacés, pour y recevoir le Dieu Rédempteur fait Enfant, Fils du Grand Manitou devant qui les Peaux-Rouges et les Visages-Pâles sont égaux.

Quant aux parois intérieures de la touchante et rustique petite église, imaginons, que les sauvages les ont complètement tapissées, de rameaux verts odoriférants et des plus riches fourrures dont ils disposent; à savoir: de pelleteries de visons, de renards argentés, de martres et de castors.

Sur un autel primitif, paré de ses nappes liturgiques, il y a un petit tabernacle, dont le devant est orné d'un voile ou rideau, ouvragé de *wampum*.

Sur le dessus, une croix, probablement peinte de rouge ou de bleu... On sait que les naturels, friands de couleurs, en emportaient d'ordinaire avec eux, pour s'en tatouer la figure et les membres, aux jours de fête. Peut-être y a-t-il aussi, escortant la croix, deux menus chandeliers d'étain, où brillent les cierges précieusement conservés, pour cette nuit, depuis le départ.

L'autel entier se dresse sur des peaux de chevreuils et d'élan, étendues en guise de tapis...

Et dans un coin de la chapelle, voici la crèche, où l'Enfant-Jésus repose sur la mousse soyeuse et verdoyante.

Est-ce un sauvage qui l'a taillé, dans une grosse branche de bouleau?... Supposons-le, et supposons de plus, que les femmes l'ont habillé d'une belle robe d'hermine immaculée, cousue et brodée de poils de porc-épic.

La clarté rougeâtre d'une torche de résine, plantée au milieu de l'espace de terre nue, qui sert de nef devant l'autel, illumine.

.....

Tout le long du jour, avant Noël, le Père Druilletes a confessé dans la primitive chapelle, et ce soir encore, en attendant le moment de dire la sainte messe, il reçoit au tribunal de la pénitence, les chasseurs attardés.

... «*Et ceux-là mesme qui estoient esloignez de plus de deux iournées se trouuèrent à point nommé pour*

*chanter des cantiques en l'honneur de l'enfant nouveau né, et pour s'approcher de la table où il a voulu être le mets adorable . . . »*

Donc, à l'heure où les étoiles ont dans la froide et transparente nuit, accompli la moitié de leur cours, les sauvages assemblés dans la belle cabane-de-la-prière, perdue dans la vaste solitude toute blanche de la Nouvelle-France, entonnent eux aussi en leur langue, unis à l'Église universelle, l'hymne triomphale des anges, annonçant au monde, le commencement des temps nouveaux.

. . . Gloire à Dieu, au plus haut des Cieux, et paix sur la terre, aux hommes de bonne volonté . . . !

au  
tre

et  
s,  
i-  
e  
r  
-  
.

ANNOTATIONS

## ANNOTATIONS

---

<sup>1</sup> Tous les passages en lettres italiques, sont extraits des *Relations des Jésuites*, pour l'année 1644-1645.

<sup>2</sup> Voir: *Relations*, année 1644-1645, chapitre VI, p. 16.

<sup>3</sup> A propos des songes des sauvages, voir: *Relations des Jésuites*, de 1636, p. 109, ou référer à note 7, p. 37

<sup>4</sup> Espèce de tambour en usage chez les sauvages.  
V. FERLAND, *Cours d'Histoire du Canada*. Première partie, p. 112.

LA NOUVELLE-FRANCE

—

JOGUES

(1607-1646)



## Jogues (1607-1646)

... « On feint des Romans, en voilà vn véritable entremeslé de grandes auentures »...

*Paroles d'Anne d'Autriche, au récit des aventures du Père Jogues.*

« ...le 5... à Québec. Le mesme iour sur les 11 heures arriua vne chaloupe des Trois Riuieres, qui donna aduis du retour du fils d'Ignace Otouolti des Yroquois aux Trois Riuieres, qui assurait entr'autres la mort ou plustost le massacre du P. Jogues et de son compagnon Lalande, pour lesquels le lendemain on dit vne messe haute des morts. »

*Journal des Jésuites, juin 1647.*

Une dame d'honneur de la Régente, Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, écrit à sa fille, pensionnaire au monastère de la Visitation<sup>1</sup>, à Annecy, en Haute-Savoie.

De Paris, ce 10 novembre 1647.

Ma chère Arthénice :

C'est à quoi, je ne m'habituerai guère, que d'être séparée de vous, ma toute belle, si je n'occupais



sans cesse ma pensée, de la date prochaine de votre retour.

Au reste, votre supérieure m'a dit beaucoup de bon, de l'application à l'étude et des belles manières de politesse, que vous alliez si bien à l'élévation de votre caractère, comme il sied d'ailleurs, à une personne de votre rang.

Aussi, n'est-ce plus la petite fille que vous étiez quand vous partîtes pour le couvent, que nous attendons au printemps, votre père et moi ; mais une belle demoiselle accomplie en tous points, et que nous aurons grand orgueil de présenter à la Cour et à Rambouillet.

A propos de Rambouillet, j'en revins cet après-midi, en compagnie de la Grande Mademoiselle<sup>2</sup>, qui me fit l'honneur de m'en ramener dans son carrosse, avec Mademoiselle Anne de La Grange-Trianon ;<sup>3</sup> jusqu'à la porte de notre hôtel. Savez-vous rien de plus aimable ?

Cette journée devait cependant, à son déclin, être voilée de tristesses. Car, ma fille, il n'y a pas que des contentements dans le monde, il faut bien que votre mère vous en avertisse. Les peines nous

viennent même la plupart des fois, d'où l'on attend les plaisirs.

Or donc, ce soir, au Palais-Royal, à l'intention de la Reyne-Mère et en présence de notre jeune Roy et de la Cour, le cardinal de Mazarini donnait une fête de musique. Il avait fait venir, pour qu'elle en fasse les frais, toute une troupe de chanteurs et de joueurs d'Italie<sup>4</sup>.

Vous savez, chère Arthénice, ma passion pour ce genre de divertissement. Aussi, m'en promettais-je grande joie.

Au cours de la comédie, qui fut divine, le Roy se sentant fatigué et fiévreux, (il avait passé auparavant, quelque temps au jeu) prit congé de la Reyne-Mère et s'en fut dans ses appartements. J'étais alors assise à l'arrière de Sa Majesté, la Régente, sur mon pliant, comme c'est le privilège de ma charge de dame d'honneur. Entre deux pièces de musique, pendant qu'elle donnait petite audience, elle m'aperçut et me fit signe de venir m'asseoir à son côté. Songez quel plaisir j'en eus, ma chère, et combien eussent voulu être à ma place !

C'est à ce moment que j'appris, par une conversation de hasard, la mort ou plutôt le massacre du Père Jogues, jésuite et celui de son compagnon, un Français nommé de la Lande; en la Nouvelle-France, par les Iroquois. Cette nouvelle m'a mis dedans l'âme une grande pitié. Car, je le connaissais ce jésuite martyr, pour l'avoir vu ici même, à Paris, chez la Reyne-Mère, il y a trois ans, quand il y vint mandé par elle, qui le voulut voir à cette époque; à cause des choses extraordinaires qu'on disait de lui.<sup>5</sup> Et à la vérité, son histoire est merveilleuse. J'en ai recausé tout-à-l'heure, avec la Régente et le gentilhomme qui nous a dit les circonstances de sa sainte fin. Nous nous sommes rappelé force particularités de cette vie édifiante. Il faut que je vous conte cela, ma fille.

Mais auparavant, pour que je sois plus présente, à votre esprit, imaginez ma bien bonne, que vous me voyez dans le cabinet de travail de votre père, assise à sa table. Or, comme il est minuit, j'ai allumé devant moi deux flambeaux garnis de chandelles neuves, afin qu'elles durent avant dans la

nuit; car j'en ai long à vous écrire, touchant l'héroïque missionnaire et ses travaux.

Et voici maintenant que je commence son histoire. °

Lorsque le Père Jogues aborda en la Nouvelle-France, pour la première fois, en l'an 1636, il n'était âgé que de 29 ans; étant né en 1607, à Orléans. Il fut dès lors envoyé par son supérieur, au Pays des Hurons; d'où il revint à Québec, six ans après, soit en 1642.

Vous vous souvenez sans doute, Arthénice, que cette année-là, Ville-Marie fut fondée, par Monsieur de Maisonneuve, envoyé à cette fin, par la compagnie de Notre-Dame de Montréal, dont je suis l'une des associées. Mais ceci n'a rien à faire avec mon sujet...

Or, pour en revenir au Père Jogues, il y avait à peine quinze jours qu'il était arrivé à Québec, qu'il dut se remettre en route, notamment le premier jour d'août 1642, pour retourner au Pays des

Hurons, avec les provisions et autres nécessités qu'il était venu quérir.

Malheureusement, dès le début du voyage, (le deuxième jour après avoir quitté les Trois-Rivières, qui est une place sur le chemin qu'il suivait) le parti, en douze canots, composé de quarante hommes, dont quatre Français et le reste Hurons, est rencontré par les Iroquois et attaqué. Dès le premier choc, les Hurons affolés de terreur se dispersent, à part douze à quatorze, qui soutiennent courageusement le combat; mais qui sont bientôt pris, avec un des Français, à savoir : un *donné* de la Compagnie de Jésus, nommé Goupil. <sup>7</sup>

Le Père Jogues cependant, se tenait caché dans l'épaisseur des roseaux du bord de la rivière, mais à la vue des infortunés Hurons et de son malheureux compagnon Goupil réduits à l'esclavage, il sort de sa retraite, s'en va partager leurs détresses et prodiguer ses consolations.

Enfin, un troisième Français, Guillaume Couture, <sup>8</sup> (c'est là son nom, en autant que je me le rappelle) bien que hors d'atteinte, mais ne voulant

pas abandonner les siens, vint grossir le nombre des prisonniers.

La chasse aux hommes et la lutte terminées, les Iroquois avaient fait captifs dix-neuf Hurons et trois Français; soit en tout, vingt-deux. Les dix-huit autres, (j'ai déjà écrit qu'ils étaient quarante) étaient ou morts ou enfuis.

Les Français eurent alors les ongles arrachés, les doigts écrasés, furent battus et subirent force autres traitements barbares, qu'il serait oiseux de décrire. Puis, les vainqueurs avec proie et butin, se mettent en route, pour leur pays des Cinq-Cantons, où ils habitent; ce qui ne fut pas cependant, sans qu'ils assommassent un vieillard de quatre-vingts ans, qui s'estimait trop vieux pour pérégriner...

Quelle horreur, ma fille !

Ils voguaient depuis huit jours, sur la Rivière-aux-Iroquois, (que d'aucuns appellent Richelieu) lorsqu'ils firent la rencontre d'une autre bande de deux cents guerriers de leur Pays des Cinq-Cantons. Après les réjouissances avec les nouveaux rencontrés, pour célébrer leur victoire, les sauvages se remettent à torturer les prisonniers. Munis de

bâtons et d'épines, ils se rangent en deux haies, (cent d'un côté et cent de l'autre) et ensuite faisant passer leurs victimes nues, entre les deux, ils les frappent de coups impitoyables. Le Père Jogues va le dernier. Il est battu si rudement, qu'il s'affaisse, dans un état voisin de la mort. Quoiqu'il en soit, il se ranime. Alors de nouveaux tourments succèdent. On lui brûle un doigt, on lui en écrase un autre avec les dents, on tord ceux déjà mutilés, ou bien, on lui brûle les bras et les jambes, sans oublier d'égratigner les plaies vives.

Ce furent d'ailleurs quant aux autres, à peu près les mêmes supplices.

Il y avait parmi les Hurons captifs, un chef chrétien, nommé Eustache. Pour celui-là, ils furent de la dernière barbarie. Ils commencèrent par lui couper les deux pouces, et chose inouïe, ils lui fouissèrent par les ouvertures, jusqu'au coude, un bois aiguisé. N'est-ce pas épouvantable?...

Enfin, on poursuit le voyage par eau, et deux jours après, ayant pris terre, on se met à marcher, chargé de fardeaux, à travers la forêt.

Songez un peu, ma fille, à ce défilé de martyrs, chancelants sous les charges, les souffrances, et n'ayant pour toute nourriture que quelques fruits incultes ramassés en route.

Après quatre jours environ, ils arrivent ainsi, auprès des bourgades iroquoises. La jeunesse du pays était venue à leur rencontre, et la batterie recommence; les prisonniers passant toujours entre les deux rangs des bourreaux, en la façon que je vous ai décrite plus haut. Ici, le Père Jogues reçut un coup si violent sur les reins, du pommeau d'une épée ou d'une boule de fer grosse comme le poing, qu'il en perdit haleine, en son pauvre corps ébranlé. Du reste, tous étaient couverts de sang; le donné Goupil surtout, au point que rien de blanc que ses yeux, n'apparaissait dans son visage.

C'est dans cet appareil lamentable et effrayant, que la troupe sanglante arriva ou plus justement se traîna, jusqu'à une bourgade; au milieu de laquelle on avait dressé un échafaud, où bientôt, elle fut donnée en spectacle, à la nation entière.

Le Père Jogues eut le pouce coupé, par une vieille huronne, à qui on l'avait commandé, et qui dut s'y



résoudre malgré elle. La vieille ayant jeté le pouce sur l'échafaud, le Père le ramasse et l'offre en sacrifice à Dieu. L'un des Français s'étant aperçu de ce que faisait le Père, l'avisa que si les sauvages le voyaient, ils lui feraient mal à son doigt tout cru. Aussitôt, le Père rejette au loin le pauvre pouce déchiré. Pour l'un des Français, le jeune Goupil je pense, on se servit d'une coquille d'huître, pour lui scier le pouce, afin d'augmenter la douleur.

Arrêtez-vous, ma fille, à cette dernière phrase que je viens de tracer; relisez-là, puis, cherchez le mot qui qualifie pareille vilenie; moi, je ne le saurais trouver.

Le soir venu, tous furent conduits dans les cabanes, où l'on donna du blé-d'Inde bouilli. Puis, on les attacha couchés, les bras et les jambes écartés à quatre pieux fichés en terre. Alors, les enfants pour imiter la cruauté de leurs pères, leur jetaient des charbons ardents et des cendres chaudes sur l'estomac, que les pauvres tourmentés avaient peine à secouer, à cause de leurs liens.

Ce que ci-dessus dura trois jours, après quoi, on les promena de bourgades en bourgades, continuant toujours de les martyriser.

Cependant, Guillaume Couture malgré les coups reçus et les déchirures, n'avait perdu aucun de ses doigts. Un sauvage l'ayant remarqué, voulut lui couper l'index; mais n'y parvenant pas, il le tord et l'arrache; faisant sortir un nerf de la longueur de la paume. O douleur indicible !

Vous frémissez, ma fille ! Et comment ne frémir point, au récit de tant d'horreurs ?

Dans un troisième village, le bon Jogues fut suspendu par les poignets, à une espèce de croix; de manière à ce que ses pieds ne touchassent pas la terre, ce qui lui donnait une géhenne à le faire tomber en pamoison. Un sauvage étranger qui se trouvait là, inspiré de pitié, coupa les liens, ce dont il fut bien récompensé, comme vous le verrez par la suite, ma fille.

A ce degré de barbares vexations que je ne saurais toutes inclure en des mots, les pauvres prisonniers avaient les mains si tant mutilées, qu'il leur fallait, à tous donner à manger, comme à des

enfants qu'on empâte. Et si vous me demandez comment, après tant d'infamies subies et de tortures endurées, ils n'étaient pas tous trépassés, je vous répondrai que je n'y entend rien, sauf que c'est grande merveille permise par Dieu...

Quoiqu'il en soit, vers ce temps, Guillaume Couture fut adopté par une bourgade, en remplacement de l'un de leurs morts, comme ils sont coutumiers de le faire; et le Père Jogues avec son compagnon Goupil, furent retenus captifs publics, dans un autre village. Etat lamentable, ma chère fille, que celui de ces deux derniers. Car, n'appartenant à personne et sans défense au milieu des Iroquois, ils vivaient des jours incertains, accablés de douleurs, d'opprobres et de menaces.

Cependant, l'année suivant son cours, avait atteint l'automne, colorant d'or, de violet et de pourpre, les arbres innombrables de la forêt luxuriante, en ses derniers beaux jours... On en était rendu, (retenez cette date, ma fille,) au vingt-neuvième de septembre 1642. Cette journée-là, le Père

Jogues et Goupil revenaient d'un bocage sis en dehors de la bourgade, où ils étaient allés prier, dans leurs périls extrêmes. Soudain, des sauvages les abordent, la hache à la main, intimant l'ordre au Père de passer à l'avant, et au même moment, Goupil a la tête cassée d'un coup de hache, suivi de bien d'autres.

Le corps, après avoir été traîné par les sentiers de la bourgade, est jeté en un lieu éloigné, où le jésuite, avec force recherches, et averti par des enfants, l'aperçoit dans un ruisseau. Voulant empêcher que les bêtes ne le dévorassent, il le couvre de pierres, résolu de revenir à un moment propice, lui donner la sépulture chrétienne. Y étant retourné au lendemain, il trouva que les pluies avaient changé le ruisselet en torrent. Quant au saint corps, il était disparu. Ce ne fut qu'au printemps suivant, sur des indications nouvelles de petits enfants, que le missionnaire retrouva dans l'eau, et ramassa, (avec quelle piété vous pouvez vous l'imaginer, ma chère Arthénice,) quelques-uns des ossements précieux, qu'il cacha au creux d'un arbre; dans l'intention de les emporter plus tard

avec lui. Les événements firent que cela ne se réalisa point.

Après la mort de son compagnon, le Père fut donné à une famille. Il la suivit à la chasse lointaine, à une grande distance de la bourgade. Jugé impropre à courir le gibier, il servait de valet.

Faut-il vous écrire, ma chère Arthénice, qu'étant sans cesse épié, il était chaque jour à un cheveu de sa perte ?

Donc, il coupait le bois, faisait les feux et portait les fardeaux, puis, passait son temps libre à prier devant une croix qu'il s'était érigée, mais que les sauvages ne manquèrent pas cependant de renverser.

Jogues vivait donc au milieu des tourments et des alarmes, lorsqu'il apprit que quelques vieux avaient dessein de s'en retourner dans leur village. Il sollicita alors la permission d'être du voyage, ce qui lui fut accordé. Sans souliers, dans les neiges, il part sur la route, qui devait être de trente lieues, rendue encore plus pénible par la charge de viande boucannée, qu'on lui donne à porter.

Au cours de cette pérégrination, il sauva la vie à une pauvre femme, tombée à l'eau, avec un enfant et un lourd paquet qu'elle portait, au passage d'un torrent. Le Père voyant la sauvageonne entraînée au fond, par son fardeau, dont les attaches lui étaient glissées au cou, se jette à la nage et bientôt ramène sur la rive, la mère et l'enfant. Mais, le petit paraissait en danger de trépasser. Sur le champ, le Père le baptise. Deux jours après, l'enfançon était avec les anges...

Le voyage se continua...

Jogues exténué, était à peine parvenu à sa bourgade, qu'on le voulut, avec une charge de blé-d'Inde, renvoyer d'où il venait.

Obéissant, le voilà donc de nouveau en route; mais trébuchant et tombant à chaque enjambée sur le verglas, il revient sur ses pas.

Point n'est besoin de vous écrire, ma fille, comment il fut reçu par ses inhumains, qui lui infligèrent toutes sortes d'injures, disant : qu'il était un chien, un mal bâti, et que sais-je encore ? Bref,

on le jette cette fois, dans la cabane d'un homme tout pourri de plaies, dont il se fait l'esclave. Comme on lui laissait quelque liberté, il en usait pour visiter d'autres villages et prodiguer aux Hurons captifs, les réconforts de la religion.

Il advint alors quelque chose de providentiel. Lisez, ma fille, et dites-moi si vous connaissez rien de plus consolant. Un jour, qu'il accompagnait des Iroquois dans une course chez des nations étrangères, il entre dans une cabane, où il aperçoit mourant sur un grabat, (devinez qui ?) le compatissant sauvage, qui l'avait délivré de ses liens, alors qu'il était attaché à la croix comme je l'ai rapporté. L'homme le reconnaît. Jogues se penche vers lui, l'instruit, le baptise, et peu après, l'âme du nouveau chrétien s'envole vers Dieu. Ainsi fut récompensé ce bon naturel, de son action charitable.

A quelque temps de là, le Père suivant ses malfaiteurs, qui allaient faire la pêche et la traite, repart pour de nouvelles randonnées. Cette fois, Dieu voulut que la bande approchât d'un établissement européen. Comme les Iroquois se préparaient à

dresser des embûches aux poissons, avis soudain arrive, que des leurs qui étaient allés en guerre contre les Hurons, en avaient tué cinq ou six, et amené quatre prisonniers, pour les torturer dans leur village.

Le Père, songeant à ces délaissés, voulut retourner à la bourgade, et obtint de le faire. Or, pour s'y rendre, il fallait passer par un poste de Hollandais, dénommé: Rensalaerivich.<sup>10</sup> Là, Jogues apprit que toute la bourgade iroquoise était montée de rage contre les Français et que lui-même n'y était attendu, que pour y être mis à mort, à cause de certaine lettre<sup>11</sup> qu'il avait fait parvenir à Richelieu, aux Français, les avertissant des mauvais desseins de ses bourreaux, contre eux. Les Français, en effet, mis en garde par Jogues, avaient fort mal reçu les Iroquois.

Malgré ces menaces, le bon Père désirait ardemment atteindre sa bourgade, mais le capitaine hollandais, de la place, instruit de ces périls, prit le parti de sauver Jogues

Il lui offre donc de le faire esquiver, dans un navire qui se trouvait devant le poste, en partance,



pour l'Europe. Mais le missionnaire reste indécis et objecte que s'il part, les sauvages pourront bien en faire peser la faute sur lui et sur ses gens. Le capitaine ne faisant aucun état de cette crainte du Père, insiste de nouveau, alléguant que l'occasion était trop bonne, pour la laisser passer. Cependant, l'autre toujours inquiet de chercher et de suivre les voies de Dieu, demande la nuit pour prier, réfléchir et requérir les lumières du Ciel; puis, le matin venu, signifie au brave Hollandais, qu'il accepte son offre charitable. Le capitaine lui dit de retourner comme pour la nuit, avec ses sauvages, et qu'alors, il tâchât de se dérober à leur insu, jusqu'à la rive, où une barque serait laissée, dans laquelle il pourrait gagner la nef, au large.

Jogues s'en va incontinent avec ceux-là, qui logeaient dans une grange... Le soir venu, avant que de se coucher, il sort pour voir comment il pourrait aisément partir malgré ses géoliers. Malheureusement, des chiens qu'on avait laissés libres, se jettent sur lui, le mordant cruellement, à la jambe.

Il rentre meurtri, dans la grange. Les sauvages ferment soigneusement la porte et se couchent

auprès de lui. En sus, ils confient spécialement à un homme, de le surveiller.

Je vous laisse à songer, ma toute bonne, quelle nuit passa ce pauvre prêtre.

Au lever du jour, un domestique du Hollandais à qui appartenait la grange, vient à entrer. Le Père lui fait comprendre par signes, qu'il a besoin de son aide. Le moment semble bon. Autour de lui, les Iroquois, les uns pelotonnés, les autres étendus de tout leur long sur le ventre, dans leurs couvertures de peaux, sont plongés dans un pesant sommeil. Ils rêvent sans doute à d'abondantes chasses, à des combats glorieux, à moins que ce ne soit, à quelques festins ou crèvailles gigantesques de *sagamité*.

Mais, il faut enjamber tous ces corps endormis, usant de précautions que vous pouvez essayer de vous imaginer, ma chère Arthénice.

Enfin, Jagues parvient à sortir sans bruit, avec le compatissant Hollandais, qui fait taire les chiens; puis, s'en va à la rive, tant bien que mal, clopin clopant, à cause de sa morsure à la jambe. Il y trouve le canot promis, mais la mer s'étant retirée, il est

à sec et loin de l'onde. Il appelle au navire; aucune voix ne fait écho. Alors, rassemblant ses forces, et tirant si bien la barque, de ci, de là, il parvient à la mettre à flot et à toucher le bord où on le cache à fond de cale.

Cependant, au réveil, les Iroquois frustrés de leur prisonnier, commencent à s'agiter et à faire des recherches, sans le pouvoir découvrir.

Or, la seconde nuit qu'il était dans sa cachette, un ministre des Hollandais vint dire à Jogues : que les sauvages faisaient sabbat de diables et que les habitants craignaient qu'ils ne brûlassent leurs maisons et ne massacraient leurs animaux. Ce qu'oyant, le bon jésuite laisse le vaisseau, contre l'idée des nautonniers, et s'en va à terre, chez le capitaine qui lui avait facilité sa première délivrance. Celui-ci, en attendant qu'il puisse apaiser les féroces criards, le donne à recevoir à un vieux de sa nation, qui le loge dans un galetas.

Ce que ci-dessus, se passait vers le commencement du mois d'août 1643.

Voici le Père donc, en nouveau lieu, où le ministre protestant, (dont Jogues n'eut toujours qu'à se

louer de la bonté et des meilleurs procédés) le visite souvent. Au reste, le ministre tenait le jésuite en grande estime et en la plus grande pitié.

Mais Jogues, dans son réduit, vivait fort piteusement, n'ayant pour manger, que juste ce que nécessaire pour ne pas mourir. Car, le vieillard son gardien, qui était un avare, bien qu'il reçut ce qu'il fallait pour le sustenter à foison, en gardait une partie par coupable parcimonie, ou mieux, par avarice. Au surplus, dans son misérable logis, (peut-on appeler un lieu semblable, un logis ?) où il passa environ six semaines, en proie à la chaleur et à la faim, le pauvre martyr était sans cesse en danger d'être découvert par les sauvages qui venaient dans la maison, ce qui le forçait à rester des heures durantes, immobile et quiet, dans des positions peu confortables et partant épuisantes; derrière des futailles qui y étaient emmagasinées.

Cette faim, cette chaleur et cette angoisse constante, ne vous semble-t-elles pas trois bien méchantes bêtes, ma chère fille ? . . .

Enfin, vers la mi-septembre, une rançon de trois cents livres ayant satisfait les Iroquois, le pauvre

Français fut bientôt envoyé de Rensalaerivich, à Manhatte,<sup>12</sup> fort principal de la Nouvelle-Hollande.

En effet, le capitaine du susdit Manhatte, sis à soixante lieues de là, ayant su la gêne du missionnaire français, le fit mander auprès de lui et l'accueillit avec grande considération; changeant ses misérables guenilles et ses haillons contre un bon habit et un chapeau à la mode de son pays. Et tous les habitants du bourg en usèrent avec lui, de la plus grande révérences et de la plus profonde admiration.

Ici, grâce au gouverneur de la région, Jogues prit passage à bord d'une barque de cent tonneaux, qui faisait voile, pour la Hollande. C'était au début de novembre 1643. Le voyage fut rude. Jogues couchait sur le tillac ou sur les cordages que balayait l'eau de la mer.

Je ne vous dirai rien d'une traversée pareille, sans vivres suffisants ni habits convenables, par le froid de cette saison hivernale. Que vous en semble, Arthénice, sinon misère et privation?...

Sur la fin de décembre, on jette l'ancre dans un port d'Angleterre, à Falsmouth, plus précisément, et les mariniers laissant la barque à la garde de Jogues, s'en vont se rafraîchir un petit, dans un village voisin de la côte. Sur ces entrefaites, une nef de pirates vient, dont les occupants, le pistolet au poing, fouillent la barque et enlèvent tout le bagage des Hollandais; dépouillant même Jogues de sa casaque et de son chapeau. Et ces cuistres s'enfuient si bien, qu'au retour de l'équipage, nul ne put retrouver la trace des pillards.

Or, on était à la veille de Noël. Pendant que l'on cherchait dans le port, pour découvrir les voleurs, Jogues fit la rencontre de gens qui appareillaient un petit navire chargé de charbon de terre, en destination de la Bretagne. Il obtint d'eux, de s'embarquer, et le lendemain, il prenait pied sur les rives de la Basse-Bretagne, entre Brest et Saint-Paul-de-Léon.

Il y avait tout près sur la grève, une pauvre mesure. Il s'y dirige, voulant aller aux informations afin de découvrir une église. L'ayant su, il s'y

rend, se confesse, communie, ce jour de Noël, avec quelle joie, pensez, ma chère Arthénice, dans sa douce patrie de France, qu'il avait été en doute, plusieurs fois, de ne plus jamais revoir. . . . Ses dévotions accomplies, il retourne à la hutte, sur l'invitation qui lui avait été faite, d'y revenir s'y réconforter.

Son état de complet dénûment et le récit de ses aventures ébaudirent et émurent fort ces honnêtes gens, qui ne savaient que faire, pour le dédommager un tantinet de sa détresse. Les filles du maître de séant, lui firent la charité de leurs épargnes, à savoir : quelques sols. Un marchand de Rennes qui se trouvait dans la chaumière, le voulut lui-même conduire, avec son cheval, à Rennes; où le pauvre prêtre arriva, le 5 janvier 1644, à la porte du collège des Jésuites, ses frères. Mais Jogues, était tellement changé, dénudé, et somme toute, d'aspect si misérable, que le portier qui lui ouvrit, ne le reconnut point. Si bien, ma fille, qu'on eut pu lui appliquer, à l'imitation de son Divin Maître, ce passage des Ecritures : « *Il est venu vers les siens, et les siens ne l'ont point reconnu* ».

Cependant, Jogues disant venir du Canada, avait demandé à voir le Père Recteur. Or, juste à ce moment, le Père Recteur se préparait à dire sa messe et prenait les habits sacrés. Ayant ouï, qu'un homme au parloir, disant venir du Canada, porteur de nouvelles, l'attendait, il laisse son aube, sa chasuble, et va à sa rencontre. Tout en causant, le Père Recteur lui demande s'il connaît le Père Jogues. « *Je le connais fort bien* », répond l'autre. « *On nous a mandé qu'il était pris des Iroquois* » reprend le premier, « *est-il mort, est-il encore captif ? . . .* »

A ces mots, le doux Jogues se jette aux pieds du Père Recteur en disant : « *Il est en liberté, et c'est lui mon R. P. qui vous parle . . .* » Le Père le bénit, le relève et l'embrasse . . . Toute la communauté accourt, pour voir ce martyr ressuscité et pleurer de joie avec lui.

Et moi-même, ma fille, en entendant raconter ce trait, je n'ai pu m'empêcher de verser des larmes. Considérez aussi, ma chère Arthénice, par quelles voies extraordinaires Dieu mène ses saints.



Enfin, la renommée de tant de prodiges s'étant répandue par la France entière, la Reyne-Mère voulut voir le Père Jogues; et c'est à la Cour, où il vint alors, (il y a de cela trois ans)<sup>13</sup> que je le vis moi-même, tout mutilé, véritable martyr vivant. Au moment où j'écris, je me rappelle encore les paroles que prononça tout haut la Reyne-Mère, en entendant la narration de ses pieux agissements et de tout ce qu'il avait souffert. « *On feint des romans, nous dit-elle, en voilà un véritable, entremêlé de grandes aventures* ». . . . Ayant dit ces mots, elle baisa les mains vénérables de l'humble missionnaire de la Nouvelle-France.

Ces mains étaient dans un état si pitoyable, qu'on fut en doute dans sa communauté, s'il pouvait encore offrir le Saint Sacrifice; l'un des doigts consacrés, le pouce gauche, lui manquant complètement. . . . Son cas référé au Saint-Père, celui-ci répondit: « *Indignum esset Christi martyrem Christi non bibere sanguinem. . .* »<sup>14</sup> Il ne serait pas juste, de refuser à un martyr de Jésus-Christ, de boire le sang de Jésus-Christ ».

J'avais oublié toutes ces choses. Mais, ce soir, en entendant narrer l'occurrence de sa mort, je me les suis rappelées, avec Sa Majesté, et je n'en n'ai point dormi de la nuit, laquelle j'ai passée à vous écrire.

Voici d'ailleurs ce que nous apprîmes sur cette mort, par le gentilhomme qui nous en a informées, tout à l'heure.

Au printemps de sa venue chez la Reyne-Mère, Jogues repartit de nouveau pour la Nouvelle-France, et à son arrivée, fut envoyé à Ville-Marie. Puis, au mois de mai 1646, avec l'ingénieur en chef de la Nouvelle-France, Monsieur Bourdon, il partit pour le pays des Iroquois, en ambassade de la part du gouverneur. Il en profita pour y fonder une mission, qu'on dénomma : *Mission des martyrs*. De là, il revint encore une fois à Québec, aux fins de rendre compte de sa part d'ambassade. Enfin, derechef il s'éloigna pour ses missions iroquoises, cette fois pour toujours. Il avait écrit auparavant « *Ibo et non redibo* » Ce qui signifie, ma fille : J'irai et ne reviendrai pas.

Au mois d'août de l'an dernier (1646), il laissa Ville-Marie, pour le pays de son martyre, avec un jeune Français du nom de Jean de la Lande et aussi quelques Hurons. Peu de temps après avoir atteint la région de leur destination, à savoir : celle des Cinq-Cantons iroquois, le Père Jogues eut la tête fendue d'un coup de hache, et le lendemain Jean de la Lande fut massacré de la même façon.

Ceci arriva au pays des Iroquois, les 18ème et 19ème d'octobre de l'an dernier, à savoir, 1646. Ce ne fut cependant, qu'au mois de juin de la présente année 1647, qu'on en connut à Québec les particularités, par deux lettres écrites par des Hollandais; l'une au gouverneur de la Nouvelle-France, Monsieur de Montmagny, l'autre à ce même Monsieur Bourdon avec qui, Jogues était allé en ambassade, l'an passé. La nouvelle de ces morts était déjà cependant parvenue à Québec, par des femmes algonquines et un Huron, échappés des Iroquois, mais sans détails.

En vérité, ma chère fille, voici une bien dolente autant que longue lettre. Encore, ne vous l'ai-je

écrite, qu'en passant force occurrences, qui l'eussent rendue prolixie et plus effroyablement lamentable. Ce que ci-dessus suffit, tout de même, pour vous convaincre de la sainteté du Père Jogues et du mérite de son martyr pour la foi. Priez-le donc, comme vous le feriez un nouveau saint, car je ne doute mie, qu'un jour ou l'autre, l'Eglise ne le fasse monter sur ses autels.<sup>15</sup>

Adieu, très chère fille.

Mes flambeaux sont sur le point de s'éteindre. D'ailleurs, j'ai passé la nuit aux présentes écritures, et l'effort qu'elles m'ont coûté, durant cette veille prolongée, m'invite au repos.

Je ne peux cependant déposer ma plume, sans vous faire savoir, que j'ai aperçu hier, (pour la première fois depuis son mariage) votre petite compagne d'enfance, la délicieuse Marie de Rabutin-Chantal, mariée voilà déjà presque trois ans, au marquis de Sévigné. Et dire qu'elle dépasse à peine quatre lustres !<sup>16</sup> Elle m'a parlé de vous, vous aime plus que jamais, et m'a fait promettre de vous le rappeler à l'occasion. Écrivez-lui donc. Mais comme

dans quelques jours, elle aura quitté Paris pour la Bretagne, adressez votre lettre, au château des Rochers, proche Vitré. Vous savez combien divine est sa plume. Vous ne pouvez manquer d'en recevoir, en réponse, un petit chef-d'œuvre.

Votre frère Adhémar que je vis au collège de Clermont,<sup>17</sup> l'autre semaine, se porte bien, étant toujours grasset, et je ne crois pas que ni Horace ni Virgile ne le fassent maigrir. Ceci pour vous dire, que je le voudrais aussi diligent que vous, ma toute belle Arthénice.

Au demeurant, je ne saurais mieux terminer cet écrit, qu'en vous exhortant, à vous bien conformer à l'esprit des règlements de l'auguste baronne Jeanne de Chantal et du vénérable évêque de Genève, Monsieur François de Sales, les fondateurs de votre couvent.

A bientôt.

Votre père vous embrasse sur les deux joues, ma très chère et très douce, comme je le fais moi-même.

Votre Mère.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

<sup>1</sup> Fameux monastère, le premier de l'ordre des Visitandines, fondé en 1610, par saint François de Sales et la sainte baronne Jeanne de Chantal, à Annecy, en Haute-Savoie. On sait que sainte Jeanne de Chantal, fut la grand'mère de madame de Sévigné.

<sup>2</sup> Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, dite la Grande Mademoiselle, était fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Elle était donc cousine germaine de Louis XIV, qui avait en 1647, neuf ans, alors que la Grande Mademoiselle en avait vingt, étant née en 1627. C'était une habituée de l'Hôtel de Rambouillet. Nous extrayons à ce propos, ces passages de *La jeunesse de la Grande Mademoiselle* par Arvède BARINE, p. 107. « La reconstruction de l'Hôtel de Rambouillet date de 1618... Il fallut une dizaine d'années à la maîtresse de maison, pour former son salon... Elle le conserva ensuite dans tout son éclat jusqu'à la Fronde... La belle période de l'Hôtel de Rambouillet coïncide donc exactement avec la première jeunesse de la Grande Mademoiselle, qui était née en 1627 »...

<sup>3</sup> Mademoiselle de La Grange-Trianon, que nous mettons ici en scène, n'est autre que celle, qui devait l'année suivante (1648), épouser le comte de Frontenac, qui par la suite (1672), devint gouverneur de la Nouvelle-France. Nous nous autorisons du fait, que lors des troubles de la Fronde (1648-1653), madame de Frontenac était devenue et désignée maréchale de camp de la Grande Mademoiselle, pour présumer que, si jeune fille elle n'était pas déjà son amie, elle devait tout au moins, être une connaissance.

Voir : BARINE, ouvrage cité, pp. 310 et 311.

<sup>4</sup> « Le cardinal Mazarin avait voulu le premier donner aux Français un essai de ce genre de spectacle essentiellement italien, en faisant représenter devant la cour, en 1645, les « Festes teatrali », par des chanteurs venus d'Italie exprès

pour la représentation qui eut lieu dans l'immense salle du Petit Bourbon. »

Paul LACROIX (bibliophile Jacob), *XVIIe siècle. Institutions, usages et costumes*, p. 504.

Nous lisons par ailleurs, dans les *Mémoires de Madame de Motteville*, p. 113, du 24e vol. de la *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France* : « Sur la fin des jours gras (le 2 mars 1647) le cardinal Mazarin donna un grand régal à la cour... C'étoit une comédie à machines et en musique à la mode d'Italie... Il avoit fait venir les musiciens de Rome avec de grands soins et le machiniste aussi... » C'est une fête de ce genre que nous supposons au mois de novembre de la même année. Ce qui semble certain, c'est qu'on donna la comédie au Palais-Royal, un jour du mois de novembre 1647. Nous citons encore le texte des *Mémoires de Madame de Motteville*, p. 138 : « Le Roi, au milieu de la plus grande santé du monde, le 10 novembre, quitta le jeu et se lassa de la comédie, puis dit à la Reine qu'il se trouvoit mal ». Le fait est que Louis XIV, qui était alors âgé de neuf ans, tomba malade ce jour-là, de la petite vérole.

<sup>5</sup> Au printemps de 1644, le Père Jogues étant à Paris, la Régente l'avait fait venir à la cour, désireuse qu'elle était de le voir et d'entendre de sa bouche, le récit de ses travaux. Le lecteur voudra bien remarquer, que la date de notre lettre, est de plus de trois années, postérieure à cette visite.

<sup>6</sup> Pour ce que ci-après, touchant le Père Jogues et ses compagnons, nous nous sommes documenté à la source même de leur histoire, à savoir : aux *Relations des Jésuites*; et principalement à celles de 1643, chapitre XIV, et de 1647, chapitres IV, V, VI, VII, VIII.

<sup>7</sup> « ... René Goupil, jeune chirurgien, qui allait exercer son art auprès des chrétiens... »

FERLAND. — *Cours d'Histoire du Canada*, première partie, p. 316.

<sup>8</sup> Guillaume Couture fit toujours paraître une belle intelligence et un grand courage, en agissant comme intermédiaire entre les sauvages et les Français. Il mourut à 94 ans, laissant



une nombreuse descendance. Mgr Turgeon archevêque de Québec et Mgr Bourget, évêque de Montréal, étaient de sa lignée par les femmes.

Voir : FERLAND. — *Cours d'Histoire du Canada*, première partie, p. 317, (à note).

<sup>9</sup> Les Iroquois se rendaient à leurs Cinq-Cantons, situés au sud du lac Ontario, en suivant le Richelieu (rivière aux Iroquois), puis en traversant les lacs Champlain et Coorges; et en faisant divers portages.

<sup>10</sup> Site actuel d'Albany.

<sup>11</sup> L'histoire de cette lettre, est rapportée, au chapitre XIV des *Relations des Jésuites*, de l'année 1643.

<sup>12</sup> Aujourd'hui New-York.

<sup>13</sup> Voir note 5, p. 271.

<sup>14</sup> CHARLEVOIX. — *Histoire et Description générale de la Nouvelle-France*, tome I, p. 250.

<sup>15</sup> Le 8 août 1916, en la cour de Rome, ont été introduites les causes de béatification de plusieurs Jésuites du Canada, dont celle du Père Jogues.

<sup>16</sup> On disait alors souvent : *lustre*, pour désigner la durée de cinq ans. Madame de Sévigné ayant vu le jour à Paris, en 1626, venait donc d'atteindre sa vingt-et-unième année, en 1647, dépassant ainsi quatre lustres...

<sup>17</sup> Célèbre collège des Jésuites de l'époque, à Paris; fameux aussi par ses luttes avec l'Université, au cours desquelles il fut plusieurs fois fermé, puis rouvert. « C'était dans leur collège de Clermont » écrit le bibliophile Jacob, ouvrage cité, p. 350 « que les fils des grands seigneurs, des principaux magistrats et des riches bourgeois faisaient leurs études ». Cette maison d'éducation fut dans la suite des temps, connue sous le nom de: Collège Louis-le-Grand.

LA NOUVELLE-FRANCE



LA NOUVELLE-FRANCE, A  
L'ARRIVÉE DE FRONTENAC

(1672)



# La Nouvelle-France, à l'arrivée de Frontenac

(1672)

Du douze Septembre 1672.

... « Veu au Conseil les lettres patentes du Roy données à Versailles le septiesme Aupil dernier, signées, Louis, et sur le reply Par le Roy, Colbert et scellées du grand sceau de cire jaulne, par lesquelles Sa Majesté auroit estably Gouverneur et Lieutenant général en Canada, Acadye, Isle de Terrenewue et autres pais de la France septentrionale, hault et puissant Seigneur Messire Louis de Buade frontenac Chevalier Comte de Palteau, Conseiller de Sa diete Majesté en ses Conseils; Ouy et ce requérant le Substitut du procureur général. Le Conseil a ordonné et ordonne que les dietes lettres seront registrées au greffe d'iceluy, pour estre exécutées selon leur forme et teneur.

COURCELLES.

TALON.

*Jugements et délibérations du Conseil  
Souverain de la Nouvelle-France, vol. I,  
p. 689.*

Le vicomte Annibal de la Taillandière, gentilhomme de la maison de monsieur le gouverneur, Louis de Buade, comte de Palhuau et de Frontenac, écrit à sa tante et marraine, la duchesse d'Orée, à Saint-Germain. <sup>1</sup>



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



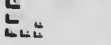
5.0



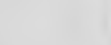
6.3



8.0



10



12.5



16



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

De Québec, en la Nouvelle-France,  
ce novembre 1672.

Belle Duchesse, ma tante :

Voulez-vous faire le plus merveilleux voyage qui se puisse ? Il en coûtera, je vous le promets, peu de dérangements à votre beauté. Vous en aurez, je vous l'assure, moins de fatigues que pour aller en calèche de Saint-Germain à Pontoise ; ou même en chaise à porteur, de votre hôtel à Paris jusqu'aux Feuillants ou aux Minimes,<sup>2</sup> lorsque vous vous y rendez accomplir vos dévotions.

Vous dites qu'oui, Duchesse ?

Alors, dans votre bergère de tapisserie rose, au coin de la cheminée de votre petit salon, ou dans la grande salle, sous la garde tutélaire des portraits d'illustres, qui surmontent les lambris, oyez l'odyssée de votre filleul et suivez-le dans la Nouvelle-France, en lisant son vélin.

L'été dernier, quittant Saint-Germain où j'étais allé prendre congé du Roy, de la Cour et aussi vous embrasser Marraine, je fus à Paris, comme un

tourbillon, préparer mon paquet; et de ce lieu au port d'embarquement.

J'y devais retrouver Monsieur le comte de Frontenac, aux fins de faire voile vers ce pays.

Comme je voyageais en coche, brûlant les étapes, et lui, ainsi qu'il convient à un grand seigneur, à petites journées, en carrosse, avec plusieurs chevaux-de-bats<sup>3</sup> portant ses effets, je le rejoignis bientôt en route, et en compagnie de sa suite, atteignis le havre d'ancrage de nos nef.

Le lendemain, au point du jour, notre vaisseau battant pavillon fleurdelisé levait l'ancre et tournait sa proue vers le Nouveau-Monde, vent en poupe, suivi de l'escadre vice-royale.

Les nombreuses semaines de la traversée qui s'écoulèrent après, furent assez monotones; la brise nous étant tour à tour propice, puis contraire ou languissante. Que n'ai-je pu franchir l'océan, pour venir en ce pays de la Nouvelle-France, à la façon du héros de Monsieur Cyrano de Bergerac, qui y fut transporté *celeriter*, par l'azur,<sup>4</sup> en un jour.



Hormis quelques forbans-flibustiers que nous croisâmes en haute mer et que nous prîmes pour des navires hollandais, auxquels nous donnâmes en vain la chasse, nous n'eûmes que peu de divertissements.

Par bonheur. j'avais fait chez Barbin,<sup>5</sup> force emplettes de livres, qui m'aidèrent à supporter l'ennui du voyage et à attendre le bon plaisir d'Eole, despote des zéphyr.

Enfin, nous fûmes au début de septembre, devant Québec; notre destination.

Ah Duchesse ! qui n'a point vu la splendeur sylvestre de cette contrée et la majesté des flots de la grande rivière de Saint-Laurent, qui n'a point considéré l'aspect toujours changeant des bords qui la contiennent, n'a pas vu de nature aussi enchantée.

Je ne puis vous dire, Marraine, l'excès d'agrément que me donna le spectacle de ces rives, sans cesse renouvelées.

Depuis l'estuaire du golfe, jusqu'à la ville de Québec, ce ne sont que rochers abrupts, promon-

toires altiers, hauts de plusieurs centaines de piques, plaines ou plateaux panachés de sauvages et gigantesques futaies, aux puissants rameaux.

« *Si canamus sylvae, sylvae sint consulae dignae* » disait Virgile. Si nous chantons les forêts, encore faut-il qu'elles en soient dignes !

Quand je vous prisc les magnifiques grandeurs de celles de la Nouvelle-France, Marrassinc jolie, c'est qu'elles méritent, sans réserve, d'attirer les beaux yeux et la noble attention d'une grande duchesse.

Les bois luxuriants, aux feuillages de couleurs diverses en cette saison, donnent à la vue le tableau le plus exubérant qui soit et récompensent avec usure des contretemps fâcheux de la traversée trop lente, de même que de la mauvaise humeur d'Amphitrite et de Neptune, à la conque sonore.

Monsieur le gouverneur de Frontenac en fut puissamment touché.

Quelques jours après que notre nef cut mouillé dans le havre de Québec, il nous dit, parlant de la sereine altitude du cap Diamant, où se trouve établi le bourg : « *Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec, qui*

*ne pourrait être mieux postée, quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire* ». <sup>6</sup> Et nous pensâmes comme lui, Mairaine jolie.

Quant à moi, j'opine beaucoup de bien pour la colonie, de cette impression spontanée de Monsieur de Frontenac.

Au reste, vous savez, Duchesse, quel air de grand seigneur et qu'elle volonté Monsieur le comte porte, avec ses cinquante deux années. On dirait une altesse. Têtebleu ! il est aussi alerte de son esprit et vigoureux de son corps, qu'à vingt ans.

Aussi bien, je voudrais que vous l'eussiez pu voir, quelques jours après l'enregistrement de ses lettres et provisions au Conseil Souverain (ce qui fut le 12 de septembre dernier 1672), je voudrais que vous l'eussiez pu voir, commencer la tournée de son nouveau gouvernement.

Il n'y eut rien que son œil ne voulut considérer et son doigt toucher. Il visitait les établissements des bourgs et ceux de leurs environs, parlait avec les religieux, se renseignait auprès des trañquants, des colons, des coureurs des bois et des sauvages.

C'est alors, que je fis avec lui et quelques gentilshommes, d'interminables voyages, en de frêles embarcations d'écorces, dont Monsieur le gouverneur, ami des magnificences, s'accommode bien peu. C'est une chose à quoi il ne s'habitue point. Il trouve indigne du représentant de notre auguste monarque, d'être contraint de voyager, tapi au fond d'un canot, lui, accoutumé aux équipages somptueux, aux gabarres royales et autres navires des flottes de Sa Majesté.

Enfin, Québec n'est ni Paris ni Versailles ni Saint-Germain, et cette neuve contrée n'est pas la France encore. Mais tel qui se veut reposer du bruit de la Cour et s'en distraire un temps, le peut faire ici, à son saouûl, honnêtement.

Au cours de ces pérégrinations, nous nous convainquîmes bientôt, que l'élan donné par nos prédécesseurs et surtout par Monsieur l'intendant Talon, homme fort averti, a déjà produit ses résultats féconds; et autorise l'entretien des plus beaux espoirs, pour cette France nouvelle.

Ainsi, à Québec, il se peut voir force maisons pierrotées pour les citadins, un hôpital, un séminaire, une église paroissiale, un monastère de moines Récollets, arrivés il y a deux ans (1670),<sup>7</sup> de plus, un collège de Jésuites, où il y a plusieurs élèves, et tout à côté, leur église.

Pour l'éducation des filles françaises et sauvages, les Ursulines, établies ici, en 1639,<sup>8</sup> ont construit et aménagé un couvent, ce qui est d'un avantage magnifique, pour la colonisation du pays.

Pourquoi, faut-il que j'ajoute: que la fondatrice, Madame de la Peltrie, est retournée vers son Dieu, au mois de novembre dernier (1671),<sup>9</sup> et que la première supérieure, la révérende Mère Marie de l'Incarnation, l'a suivie de bien près, à savoir: au mois d'avril de la présente année? (1672).<sup>10</sup>

Voilà de grandes pertes, pour cette France d'outre mer...

Aux édifices précités, ajoutez, Duchesse: les magasins du Roy, le fort des sauvages, la brasserie élevée par Monsieur Talor, et aussi le chantier au bord de la berge, où l'on est à construire un grand navire.

Et sur tout cela, domine le fort Saint-Louis, où il y a un corps de logis ou château, lequel se dresse au bord de la falaise escarpée. C'est là, qu'habite le gouverneur et que je hante, moi-même. Le bâtiment n'est pas nouveau, ayant été commencé par le Sieur de Montmagny, vers l'an 1647... Cependant, avec les travaux que Monsieur le comte y fera entreprendre, tout se trouvera à souhait, espérons-le.

La partie qui constitue le *fort proprement dit*, est encore de date plus reculée.

Quant à l'établissement des Trois-Rivières, que nous visitâmes en passant, en route pour Ville-Marie, c'est un poste avancé, comprenant un fortin et autour, quantité de maisons, abritant une population déjà appréciable.

Monsieur de Boyvinet qui vient d'y être nommé, cet automne, lieutenant-général, nous en a fait les honneurs.

Enfin, Ville-Marie porte assez bien son nom. C'est déjà plus qu'un bourg et presque une petite

ville; avec une population d'à peu près quatorze cents citadins.<sup>11</sup>

On y remarque en sus, proéminents: un Hôtel-Dieu, un séminaire de Saint-Sulpice, un couvent de sœurs, dites: de la Congrégation; fondé par une pieuse demoiselle, du nom de Marguerite Bourgeoys, pour l'éducation et l'instruction des jeunes filles.<sup>12</sup>

Toutes les constructions ici, sont fortifiées, pour parer aux surprises des indigènes, et notamment, des Iroquois.

A l'extrémité est de la ville, sur un mamelon de cinquante pieds de hauteur, domine un beau moulin à vent, qui est en même temps une façon de redoute, étant garni de retranchements et de chevaux-de-frises.<sup>13</sup>

Un peu en de çà, près de la rivière, sous la garde des grandes ailes blanches du moulin, prie une petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours. C'est encore Mademoiselle Bourgeoys qui l'a fait construire.<sup>14</sup>

Au surplus, on vient de jeter les bases d'une église paroissiale. Les cinq premières pierres ont été posées, l'ultième jour du mois de juin der-

nier (1672), par : d'abord le gouverneur, Monsieur de Courcelles, auquel Monsieur de Frontenac succède, puis le Sieur de Carion, représentant Monsieur l'intendant empêché, ensuite par Mademoiselle Mance, pour l'Hôpital, et aussi Messire Dollier de Casson, pour le séminaire. <sup>15</sup>

Les exercices religieux avaient été célébrés aux commencements, dans les chapelles du fort de Notre-Dame, puis, se sont faits et se feront en ces derniers temps, dans l'oratoire de l'Hôtel-Dieu, en attendant que s'élève la nouvelle église.

Au bord du Saint-Laurent, du côté ouest de la ville, est planté le vieux fort, dont on est à démanteler bastions et courtines. Dans cette enceinte, bâtie par Monsieur de Chomedey sieur de Maisonneuve, à son arrivée en 1642, et restaurée ensuite par Monsieur d'Ailleboust, vécut jusqu'en 1654, les premiers colons envoyés par Messire Olier le fondateur de Saint-Sulpice, le Sieur Jérôme de la Dauversière, le baron de Fancamp et autres personnes de qualité; constituant la compagnie de Notre-Dame de Montréal.



Car, à la vérité, les premières habitations *extra muros*, sauf l'hôpital, ne furent bâties ou habitées, qu'après l'année 1654.<sup>16</sup> Il est vrai d'écrire cependant, que les colons avaient bien auparavant tenté de sortir du fort, où ils étaient enfermés, mais avaient dû le réintégrer bien vite, à cause des Iroquois. Et Mademoiselle Mance qui avait essayé d'aller prendre logis dans son Hôtel-Dieu, avait dû faire de même.

Comme à venir à la présente année 1672, il n'y avait point de rues à Ville-Marie, mais que des sentiers, on a tracé, puis ouvert sur sa terrasse supérieure, une première grande voie qui traverse une partie du bourg, de l'est à l'ouest. On la nomme, rue Notre-Dame. Cette manière de la désigner dira aux âges à venir, l'œuvre et le nom de la compagnie de Notre-Dame de Montréal, qui présida à la fondation et aux jeunes destinées de ce poste.<sup>17</sup>

Ici, j'ai eu la bonne fortune de revoir Messire l'abbé de Fénélon, sulpicien, le frère même de mon studieux ami, François de Salignac.<sup>18</sup> Mandez

à François de ma part, si vous le voyez, qu'il ne se rencontre point en cette contrée de beaux châteaux comme celui de sa noble famille au Quercy, sur le cours de la Dordogne, mais apprenez-lui, qu'en revanche, il faudrait maintes rivières comme celle-là, pour remplir le fond de la vallée, où roulent les flots majestueux du plus magnifique fleuve, en cet univers, celui de Saint-Laurent.

Ici, de même, j'ai rencontré pour la première fois, Messire de Casson, le représentant des seigneurs de l'Isle de Montréal, Messieurs de Saint-Sulpice. C'est un ancien capitaine de l'armée du maréchal de Turenne et qui demeurant un bon autant que joyeux vivant. Il est à écrire une relation des commencements ardues de cette place, qui s'intitulera, je erois : *Histoire du Mon-Réal*.

Au séminaire réside Messire Pérot, curé de la paroisse. Mais, je ne puis vous nommer tous ceux que j'ai rencontrés en ce séjour. Depuis le Sieur Perrot, neveu de Monsieur l'intendant et gouverneur de l'Isle, (lequel il ne faut pas confondre avec le curé qui porte presque le même nom,) depuis tous les notables, jusqu'aux colons, je vous

ai dit, qu'il y avait au delà de quatorze cents âmes de population.

Voici des détails sur Ville-Marie, que Madame de Bullion, serait, j'estime, bien aise d'entendre de votre bouche, noble Marraine.

De plus, le Sieur de Chomedey qui est à Paris, les ouïrait aussi avec joie, je pense.

Peut-être, ignorez-vous cependant, la raison de l'intérêt que peut porter Madame de Bullion,<sup>19</sup> à la lecture de mon épître. Et bien voilà.

C'est que, la généreuse inconnue, qui a baillé l'argent nécessaire, à la fondation de l'Hôtel-Dieu et qui a envoyé Mademoiselle Mance présider à son élévation, n'est autre que cette dame. Vous aurez à coup sûr force occasion de la voir chez le Roy, pour lui faire part des choses que je vous mande.

Quant à Monsieur de Chomedey, comme il vit retiré, allant fort peu en visite de civilité, je doute, qu'à moins d'en faire surgir l'occurrence, vous puissiez le voir, aux fins de lui faire connaître ces détails. Si la chose vous agrée, invitez-le, en votre hôtel et lisez-lui telle partie de ma lettre qui l'inté-

ressera. Il loge me dit-on, au Fossé Saint-Victor, près des Pères de la doctrine chrétienne.<sup>20</sup>

Je ne vous ai écrit jusqu'à présent, Mairaine, que des trois postes les plus importants; mais il y a aussi tout le long des rivières, de nombreuses habitations.

Car, Duchesse, les cours d'eaux étant les principales voies de communication ici, les colons s'y établissent de préférence.

Aussi, j'opine qu'en remontant le cours de la grande rivière de Saint-Laurent, à partir de Tadoussac jusqu'à Ville-Marie, et de là, jusqu'à la rivière des Outaouais, qui mène au Pays du lac Huron, puis y naviguant, on peut voir une moitié des contrées explorées de cette colonie. Pour parcourir l'autre moitié, il faut après s'être rendu par la rivière Saint-Laurent jusqu'au fort de Monsieur de Sorel, entrer à cet endroit dans la Rivière-aux-Iroquois, que d'aucuns appellent Richelieu, et remonter ce cours jusqu'au lac Champlain. Alors, poussant au de là, dans cette région, on atteint le lac Saint-Sacrement et les cantons des Iroquois.

En accomplissant ces voyages, l'on passe, en route, les autres établissements de la Nouvelle-France.

C'est en vue de peupler l'intérieur des terres, que Monsieur l'intendant a donné l'essor en ces derniers temps, à : Bourg-Royal, Bourg-la-Reyne et Bourg-Talon, <sup>21</sup> à proximité de Québec, lesquels pourront tenir lieu de modèles, aux autres villes ou hameaux, à être fondés à l'avenir.

Et pour conclure, Duchesse, je vous mande que les habitations y sont pour la plupart confortables, presque autant que chez nous ; et meublées quessiquemmi.

Les mets sont bons. Ceux qui ont de l'argent peuvent y faire grande chère, tout comme dans la vieille France.

Quant au climat, il est propice aux bleds et sain pour le corps. Les grandes chaleurs de l'été durent peu de temps et le froid de l'hiver bien que rigoureux, est si pur et vivifiant, qu'on s'y pâme de santé ; les femmes surtout, Marraine. <sup>22</sup>

Ajoutez que tous les colons et les habitants français sont affables, polis et secourables, ce qui

fait que l'on vit, en cette France rajeunie, le plus content du monde.

J'apprends de science certaine, que sept ce n-  
enfants sont nés dans la colonie, l'an dernier (1671),  
et l'on estime qu'il en naîtra environ onze cents,  
cette année (1672).<sup>23</sup> L'accroissement naturel  
et les recrues de colons nous font augurer en sus,  
que le recensement de l'an prochain (1673), portera  
le nombre des Français d'ici, à plus de six mille  
sept cent.<sup>24</sup>

Il est oiseux d'écrire d'abondance, que les indi-  
gènes en beaucoup plus grand nombre y foisonnent.  
Et si l'on excepte certains Iroquois, qui sont des  
marauds et des cuistres, ennemis des Français, on  
peut à la vérité estimer, que les sauvages nous sont  
bons et serviabes généralement . . .

Au reste, plusieurs voyages d'explorations ont été  
faits cette année, et d'autres se préparent.

Monsieur de Saint-Simon avec le Sieur Couture  
et le jésuite Albanel sont parvenus par terre à  
la baie de Hutson, que l'on voulait atteindre ainsi

depuis longtemps.<sup>25</sup> Vous savez, Duchesse, que l'Anglais Hutson l'avait reconnue, dès l'an 1610, en y naviguant par la Mer du nord.

Un Français du nom de Jolliet, né dans ce pays et qui y fut instruit au collège des Jésuites, à Québec, jusqu'à la philosophie, est parti cet automne (1672), pour aller à la rencontre du Père Marquette, jésuite, au lac Tracy, qu'on appelle aussi Supérieur, et qui se trouve dans la région, dont Monsieur de Saint-Lusson, ancien officier du régiment de Carignan, prit possession l'an dernier (1671), au nom du Roy de France. Le Père Marquette et le Sieur Jolliet comptent partir de ce lieu au printemps prochain (1673), à la découverte d'une grande rivière, que les naturels dénomment Mitchi Sipi, ce qui signifie dans leur langue : Père des eaux.<sup>26</sup> D'aucuns estiment, que là se trouvera le passage, vers la Mer du sud, et partant, la route du Japon, de la Chine et des Indes; royaumes fabuleux des épices, des soies et de l'or.

Mais, nous voilà rendus à cent lieues de Québec, Duchesse, revenons-y.

Je vous mande, que nous avons eu ici, nos Etats généraux; chose vous le savez, inusitée en France, depuis longtemps. Monsieur le comte de Frontenac les réunit à Québec, en l'église, que les Jésuites lui avaient prêtée et ornée, à cette fin, le vingt-troisième d'octobre dernier (1672). La Noblesse, le Clergé et le Tiers-état y furent en grand éclat et cérémonie, formant un concours tel, qu'il n'y en eut jamais de semblable, en ce pays. Le nombre en fût de mille personnes. Tous prêtèrent serment de fidélité à notre grand monarque. Le gouverneur adressa un long discours, parlant à chacun des Etats en particulier, les priant de travailler de tous leurs efforts à l'agrandissement et à la prospérité de la Nouvelle-France. Il fit de plus, un bel éloge du Roy, qui contenta l'assemblée.<sup>27</sup>

Il y a cependant, une ombre. Monsieur l'intendant s'abstint d'y paraître; prétextant d'être retenu par la maladie.<sup>28</sup> J'y vois protestations, de sa part.

Vous savez, Duchesse, que nos princes, depuis longtemps se sont interdit de convoquer ces sortes



de parlements de la nation entière, n'en n'approuvant pas la pratique.

En effet, les derniers Etats généraux ont été tenus à Paris, la quatrième année du règne de notre bien-aimé Louis XIII, soit en 1614, il y a donc cinquante-huit ans.

Je doute que Monsieur de Colbert et le nouveau ministre de l'Intérieur Monsieur de Louvois, goûtent cette façon d'agir de Monsieur de Frontenac. <sup>29</sup>

Sa Majesté a d'ailleurs suffisamment laissé connaître ses désirs, sur la manière qu'elle entendait régner, disant à son Conseil, en prenant les rênes du royaume « *l'État c'est moi !* » . . .

A Dieu ne plaise, qu'il ne me vienne en pensée, de dire du mal de notre gouverneur, mais Monsieur de Frontenac a ses idées à lui seul, sur bien des sujets et veut conduire cette colonie, à son entendement.

Partant, m'est avis, que si Monsieur de Courcelles, l'ancien gouverneur, n'était déjà en route pour l'Europe, et si Monsieur l'intendant Talon, ne fut retourné cet automne en France, tous deux

eussent eu avec Monsieur de Frontenac, forces occasions de brouilleries et de houspillades.

Au surplus, la question de la traite de l'eau-de-vie menace déjà de créer de graves contestes, entre ce dernier et le clergé...

Voici, belle Mairaine, je l'avoue, une lettre bien austère pour une grande duchesse, accoutumée aux discours sur le *Tendre* et à la société des *Divines*.

Parlons de choses plus aimables et plus galantes.

A quelques jours de l'assemblée des Etats, Monsieur Talon étant sur le point de s'embarquer pour l'Europe,<sup>30</sup> Monsieur le comte donna en son honneur, à Québec, un grand dîner, et voulut qu'il fut d'une belle ordonnance, comme vous l'allez voir.<sup>31</sup>

Vous eussiez pensé être aux Tuileries.

Il y eut trois services.

Pour le premier, un grand potage, à savoir : un plat de saumon du Saguenay, bouilli avec force légumes, et quatre petits plats d'autres poissons, (barbue, esturgeon, morue et hareng). . . . Comme

renfort, l'escorte de hors d'œuvres; soit : menus pâtés de chaponneaux, boudins et fricandeaux.

Pour le second service : un grand plat de rôti de chevreuil, accompagné de deux salades de volailles bien assaisonnées et relevées de cerfeuil, d'estragon et de ciboule . . . Suivaient, faisant queue, deux plats d'entremets : petites pâtisseries et gelées.

Enfin, pour un troisième et dernier service : un beau plateau de fruits crus, un autre de fruits secs, le tout flanqué de quatre compotes.

Pour boire : du vin d'Espagne, de Bourgogne et un certain petit vin rouge de cette contrée, qui ne manque pas de piquant ni de bouquet. Nous l'avons surnommé comme le breuvage des dieux de l'Olympe, le *nectar* de la Nouvelle-France.

Que dites-vous de cette ripaille, Duchesse ?

Autour d'une table, où présidait le gouverneur, avaient pris place : Monsieur Talon, Messire Louis Augo de Maizerets, le curé de la paroisse, le supérieur des Jésuites, le Père Claude Dablon et le provincial des Récollets, le Père Germain Allart ; ces trois derniers, représentant le clergé, en l'ab-

sence de Monsieur de Pétrée, l'évêque, qui est en France.

Ensuite, venaient les membres du Conseil Souverain, à savoir : les Sieurs de Tilly, d'Amours, de la Tesserie, du Pont et du Mouchy.

Là aussi le substitut du procureur du Roy, Monsieur de Laubinière et le greffier du Conseil, Monsieur Peuvret de Menu.<sup>32</sup>

Enfin, à une autre table: des officiers de la garnison, des gentilshommes de la maison du gouverneur et quelques autres convives.

Et, pendant qu'auprès de Monsieur de Frontenac, à sa table, l'on discourait des sermons de Monsieur de Condom<sup>33</sup>, de ceux de Monsieur de Tulle<sup>34</sup> ou du Père Bourdaloue, qu'on y parlait du Roy, de la guerre de Hollande, des victoires et de la prise par le Roy, de Orsoi, de Burick par Turenne, de Wesel par Condé, puis, des prises aussi de Rimberge, de Emerick, du passage du Rhin par les troupes<sup>35</sup> ou encore que l'on discutait sur la traite de l'eau-de-vie, pendant dis-je qu'on agitait ces choses à la table de notre amphytrion, nous, de notre côté, nous faisons grande bombance et des projets pour

la soirée, afin de mitiger toutes ces rigueurs ; ce qui réussit pleinement, comme vous l'allez voir, Duchesse.

Avant que de laisser la salle du festin, l'on but sur l'invitation du gouverneur, à la santé du Roy, de la Reyne et de Monseigneur le Dauphin. Alors, Monsieur Talon proposa une coupe, en l'honneur de Monsieur de Frontenac. Monsieur le comte lui répondit et fit mille compliments à Monsieur l'évêque absent, aux représentants du clergé, à Monsieur l'intendant, aux membres du Conseil, auxquels il associa toute la Nouvelle-France. Enfin, quelqu'un à notre table, ayant proposé de boire à notre santé, on lui fit voir et entendre, qu'ayant bu à la santé de tous, nous n'avions nul besoin qu'on but à la nôtre, vu que nous nous portions bien. Oh ! oui, nous nous portions très bien.

Sur cette joyeuseté, nous cessâmes de festoyer. Il était huit heures.

Les religieux prirent congé du gouverneur, et nous passâmes dans une salle voisine, où nous fîmes quelques parties de hoca, de brelan et de reversi.

Dans l'intervalle, les dames des membres du Conseil et force autre compagnie priée pour la soirée, avec de gentes demoiselles, toutes en beaux atours, étaient arrivées.

Bientôt, quatre violons que nous proposâmes de faire jouer et que nous envoyâmes quérir, firent leur entrée, avec trois soldats, joueurs de flûte de musette et de hautbois. Tous crurent que cette harmonie était de hasard, bien que nous ayions engagé les musiciens à l'avance, dans la journée.

Cette façon d'impromptu parut délicieuse. Aux sons de ces instruments et d'une épinette qu'une dame voulut bien toucher, nous exécutâmes des passe-pieds, des gavottes et des menuets merveilleux; tout comme chez le Roy. Aussi, j'estime que le Sieur Beauchamp, maître de danse de Sa Majesté, n'eut point désavoué la mesure si bien ordonnée de nos pas ni l'honnête aisance de nos mouvements si bien cadencés. Enfin, belle Duchesse, ma tante, de voir les demoiselles si joliettes et en atours si beaux, de même que les gentils-hommes, cavaliers si gracieux et si galants, on se fut cru à Marly ou à Saint-Germain. Mais il y a plus. Au milieu

de la soirée, le plaisir nous gagnant et peut-être aussi quelque bon enchanteur follet nous y poussant, nous dansâmes des bourrées, des sarabandes et des tambourins exquis, en même temps que les plus joyeux du monde.

Au reste, les jouvencelles d'ici, sont faites de gentilles, de grâces et d'attraits. Que dis-je ? Par la sambleu ! plusieurs pourraient rendre jalouses et en peine, les plus enviées de toutes, à la Cour. C'est à faire croire, qu'elles passent leurs jours, à lire le *Traité de l'embellissement* de Jean Liébaut, ou le *Secret d'être toujours belle* du sire Bodeau de Somaise.<sup>36</sup> Enfin, Duchesse ma tante, ces dames sont de celles dont on dit : que les fées ont du souffler dessus ; tout comme sur vous, Marraine jolie.

Et pour finir, au gré de tous, notre divertissement, nous chantâmes à la ronde, force chansons de France. Quand vint mon tour, je fis entendre, m'accompagnant d'une angélique,<sup>37</sup> l'ariette de la *Princesse d'Élide* (paroles de Molière, musique de Monsieur Lully), qui commence par ces mots :

*Usez mieux ô beautés fières,  
Du pouvoir de tout charmer !...*

et aussi un madrigal, dont j'avais moi-même fait la mélodie, sur les pe 'es de Ronsard :

*Comment en vous quittant,  
Adieu pourrais-je dire ?  
J'y songe à peine hélas,  
Que déjà je me pâme !*

\* \* \*

Aussi bien, Duchesse, nous n'eûmes point de dérangement, ce soir-là, excepté celui de voir se terminer trop tôt, un amusement si galant.

Comme vous le voyez, ma noble tante, cette Nouvelle-France que votre imagination a peut-être peuplée: de moines, de religieux et de religieuses austères, de chasseurs, de trafiquants, de colons et surtout de farouches et sanguinaires sauvages, a bien aussi ses agréments.

Ce bal plut puissamment à Monsieur le gouverneur, qui se propose de le recommencer bientôt.

Mais au lieu d'un festin, nous débiterons par une action de théâtre. Peut-être une pièce de Monsieur Corneille ou quelque comédie de Molière.



Au fait, pourquoi pas *Bajazet* de Monsieur Racine, qui eut tant de succès à Paris, lorsque la pièce y fut représentée pour la première fois, en janvier dernier (1672).

Quoiqu'en pense la marquise de Sévigné, *Bajazet* est une belle œuvre.<sup>38</sup>

Nous aurons sans doute de la peine, à remplacer la Champmélée ou la DesŒillets,<sup>39</sup> pour le rôle de Roxalane, mais nous essaierons. D'ailleurs, comme le dit Monsieur Jean de La Fontaine, dans ce petit livre de fables qu'il y a quatre ans, il publia, et que j'ai relu pendant la traversée, avec une joie extrême : « *C'est le fond qui manque le moins.* » J'avais aussi pensé à *Psyché*, que Molière avec les collaborations de Corneille et de Quinault, fit représenter au printemps (1672), à Paris, mais à cause de la musique de Monsieur Lully, à plusieurs scènes, cette action serait trop ardue, à mettre en œuvre.

Mais, ce ne sont là, Duchesse, que des projets; et nous verrons.

Parlant et à propos de la bonne marquise de Sévigné, saviez vous, ma tante, qu'on avait pensé

en certain milieu, à Monsieur de Grignan, son gendre, comme gouverneur de cette contrée de la Nouvelle-France, au lieu et place du noble Sieur Louis de Buade, comte de Palhuau et de Frontenac ?<sup>40</sup>

Pourquoi celui-ci et point Monsieur de Grignan ? Je l'ignore... On dit cependant, que Sa Majesté n'était pas marri d'accorder la préférence à Monsieur de Frontenac et de voir s'éloigner de la Cour, ce gentilhomme si grand seigneur, dont les façons n'eurent pas toujours le résultat de lui plaire. On dit encore, sous le couvert, que le noble comte n'était pas non plus trop contrarié, de prendre congé d'une épouse, dont la volonté ne s'efforçait pas uniquement d'aller de pair avec son vouloir à lui.

Moi qui ne sais rien de science certaine, je ne dis rien.

Au surplus, si l'occurrence vous intéresse, parlez-en avec Monsieur de Pomponne. Ce ministre de Sa Majesté doit savoir bien des secrets. Etant d'ailleurs préposé aux Affaires étrangères, il ne doit être étranger à rien.

Mais au fait, je voulais vous écrire une lettre, Duchesse, et je vous baille un tome. Il me faut donc interrompre mon grimoire, si je veux vous le faire tenir, par l'ultime navire de l'automne, qui fait voile demain, pour l'Europe.

Mandez-moi de vos nouvelles, par les premiers vaisseaux qui lèveront l'ancre, pour venir vers nous, au printemps prochain.

Je vous rendrais mille grâces, bonne Marraine, si par cette voie, vous me faisiez tenir aussi les premiers numéros du *Mercure de France*,<sup>41</sup> dont Visé a commencé la publication cette année (1672). J'y lirai avec transport, les faits et gestes de la Cour, les beaux usages, les belles manières et les plaisirs des personnes de qualité; enfin, de tout le bel air de Paris.

Et surtout, ne manquez pas de m'envoyer le *Dictionnaire de l'Académie*. Je sais qu'avant mon départ, on en était rendu à la lettre S, et que Monsieur de Colbert désireux de voir se terminer cette œuvre, pour la plus grande gloire de notre maître à tous, en pousse l'achèvement. Il a confié m'a-

t-on dit, à Monsieur de Mézeray, l'... *Quarante*, d'y veiller. D'ailleurs, il est ra... que qu'on le finisse, ayant été commencé par Chapelain, je crois, qui en donna la conception et l'idée, vers l'année 1634, quand le cardinal-duc de Richelieu fonda l'Académie.

Je tiens ces détails du chancelier Séguier, protecteur de cette noble compagnie des *Quarante*, qui siège en son hôtel.

Et si vous me demandez, Duchesse, qu'elle mouche me pique de vous parler de tout cela, je vous prierai d'avoir souvenance, que votre filleul a été couronné, pour un essai au concours de l'Académie et qu'il a eu les honneurs de la publication chez le libraire Pierre Le Petit, dans le tome paru l'an dernier (1671), sous le titre de : *Recueil de quelques pièces de proses et de vers, proposées par l'Académie.*

Je vous dirai en sus : que je ne sais rien de plus beau, pour un gentilhomme, après le service de son Dieu, de son Roy et de sa Dame, que d'être l'un des *Quarante*.<sup>42</sup>

Donc, aimable Marraine, que par vos bonnes grâces, j'aie le *Dictionnaire*, s'il vous plaît.

Faites que j'aie aussi les deux livres de Madame de La Fayette, que je veux relire, à savoir : *Zaïde* et la *Princesse de Montpensier*. Cela me reposera des aventures extravagantes du héros de Mademoiselle de Scudery, ce grand bêt de *Cyrus*, de même que des récits du Sieur de Gomberville et de toutes leurs fades bagatelles. En attendant, je relirai l'*Astrée*.

Ecrivez-moi comment se portent mes parents et la petite marquise, qui habite en son hôtel de la rue Saint-Louis, près de celui de Monsieur de Turenne. Ah ! la friponne ! Chaque fois que je la voyais à Paris, j'avais toujours envie de lui dire comme le Mascarille de Molière, à sa Madelon :

*... Oh ! Oh ! je n'y prenais pas garde.  
Tandis que sans songer à mal, je vous regarde,  
Votre oeil en tapinois, me dérobe mon coeur.  
O voleur ! O voleur ! O voleur ! O voleur !*

Mille compliments à Madame de La Fayette et à Monsieur de La Rochefoucauld, de même qu'à Madame de Frontenac, à son amie Mademoiselle d'Outrelaise et aussi à tous les commensaux de l'Arsenal, <sup>43</sup> qui habitent avec elles.

Mes hommages à Madame la maréchale d'Humières et à ma tante l'abbesse.

Mes saluts au vidame.

Je vous embrasse, de toute mon âme, et je baise les mains de ma belle cousine Clorinde.

Croyez au surplus, noble Duchesse, ma tante et ma marraine, que d'ici, par delà les mers, toute la Nouvelle-France vous salue, avec

Votre respectueux  
gentilhomme de la maison de Monsieur le gouverneur, le comte de Frontenac, en la Nouvelle-France.

Annibal de la TAILLANDIÈRE.



NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES



## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

<sup>1</sup> Saint-Germain-en-Laye: petite ville près de Paris-célèbre par son château. Louis XIV s'y plaisait particulièrement et y tenait souvent sa Cour.

<sup>2</sup> Les Feuillants : ordre de religieux, fondé près de Toulouse, par l'abbé Jean de la Barrière. Un couvent de cet ordre s'établit à Paris, dès 1587 et subsista, jusqu'en 1691, alors que cette communauté fut abolie.

Les Minimes : ordre fondé par saint François de Paule, en 1437. Il existe encore, notamment en Italie, des couvents de ces religieux.

Ces deux communautés paraissent avoir eu des églises fort fréquentées, par le beau monde de Paris; si l'on en juge par ce qu'écrit La Bruyère, dans ses *Caractères*, au chapitre: De la ville. « Narcisse... va tous les jours fort régulièrement à la belle messe aux Feuillants ou aux Minimes. »

<sup>3</sup> Chevaux chargés de fardeaux. Pour parer aux inconvénients du manque de literie dans les auberges, les personnes de qualité, surtout les grandes dames, en voyage, emportaient ainsi avec elles leurs matelas et leurs garnitures de lit.

<sup>4</sup> CYRANO DE BERGERAC, dans son *Voyage dans la lune*, raconte l'aventure imaginaire d'un homme enlevé dans l'espace, par le moyen de fioles remplies de rosée, soumise à l'action attirante du soleil, et qui choit sur la terre, en la Nouvelle-France, au lieu de tomber dans la lune. Il n'entre pas dans le cadre de cette note, l'expliquer par quel phénomène et comment, enduit de moelle de bœuf, il repart du milieu même de la place de *Kébec*, encore en l'air et en route pour la lune... Comme Cyrano de Bergerac est mort, en 1655, ses œuvres étaient connues et lues, en 1672. Voir : CYRANO DE BERGERAC, *Voyage dans la lune*, pp. 24 et suiv. au tome I de ses *Œuvres Comiques*.

<sup>5</sup> Claude BARBIN : libraire établi à Paris, dès 1654, où il mourut, en 1703. La Bruyère le mentionne, au chapitre : De la ville, de ses *Caractères*; et Boileau fait de même au cours de son *Lutrin*. Il a édité un grand nombre d'écrivains de la fin du 17<sup>ème</sup> siècle.

<sup>6</sup> C'est en ces propres termes, que Frontenac écrit de Québec, au ministre en France, dans une lettre datée du 2 novembre 1672. Voir : FERLAND. *Cours d'histoire du Canada*. Seconde partie, p. 88.

<sup>7</sup> Abbé Auguste GOSSELIN. — *L'Eglise du Canada, de Mgr de Laval à la conquête*. Première partie, p. 83.

<sup>8</sup> *Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement, jusqu'à nos jours*, tome I, pp. 17, 59, 89, 150, 170, 199.

<sup>9</sup> *Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement, jusqu'à nos jours*, tome I, p. 344.

*Relations des Jésuites*, de 1672, pp. 57 et suivantes.  
Abbé H.-R. CASGRAIN. — *Oeuvres complètes*, tome III, *Marie de l'Incarnation*, pp. 421 et suivantes.

<sup>9</sup> *Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement, jusqu'à nos jours*, tome I, p. 344.

*Relations des Jésuites*, de 1672, pp. 57 et suivantes.

Abbé H.-R. CASGRAIN. — *Oeuvres complètes*, tome III, pp. 432, 433.

<sup>11</sup> DOLLIER DE CASSON. — *Histoire du Montréal*; au chapitre : De l'année 1671, à l'automne 1672.

<sup>12</sup> (FAILLON). — *Vie de la Sœur Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Ville-Marie*, tome I, p. 95. (congrégation externe); pp. 218 et suivantes, (lettres patentes). V. aussi : *Histoire de la colonie française en Canada*, tome II, p. 284-5-6, (première école).

<sup>13</sup> Pièces de bois hérissées de pointes, qui servent de moyens de défense.

<sup>14</sup> Voir : note 18, p. 158.

<sup>15</sup> (FAILLON). — *Histoire de la colonie française en Canada*, tome III, p. 380. Voir : note 9, p. 157.

<sup>16</sup> (FAILLON). — *Histoire de la colonie française en Canada*, tome II, pp. 186 et 192.

<sup>17</sup> Voir : *Les premières rues de Ville-Marie*, pp. 195 et suivantes du présent volume.

<sup>18</sup> L'abbé Fénelon qui séjournait alors à Ville-Marie, était le demi-frère de François de Saligne de la Mothe-Fénelon, le futur auteur du *Télémaque*, etc., qui avait, en 1672, vingt et un ans.

<sup>19</sup> « ... veuve... de Claude de Bullion, surintendant des finances, que la mort de son mari laissait maîtresse de grands biens. »

*Histoire de la colonie française en Canada*, tome I, p. 413.

<sup>20</sup> C'est l'adresse que la sœur Bourgeoys donne, dans un écrit, relatant une visite qu'elle fit à M. de Maisonneuve, à Paris, en 1670. Nous savons aussi, que c'est là qu'il mourut, en 1676.

Consulter : *Histoire de la colonie française en Canada*, tome III, pp. 114 et 116.

<sup>21</sup> Ces bourgs furent incorporés dans la seigneurie des Islets, dont le seigneur Talon fut, en 1671, créé baron par Louis XIV.

Thomas CHAPAIS. — *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 451 et p. 452.

Voir aussi : PARKMAN. — *Old régime in Canada*, vol. II, p. 33.

<sup>22</sup> Il est intéressant de citer à ce propos, un passage de DOLLIER DE CASSON. « ... Première réflexion sur l'avantage que les femmes ont eu en ce lieu par dessus les hommes, qui est, encore que les froids soient fort sains pour l'un et pour l'autre sexe, qu'il l'est incomparablement davantage pour le féminin, lequel s'y trouve quasi immortel, c'est ce que tout le monde a remarqué depuis la naissance de cette habitation et que moi-même j'ai remarqué depuis six ans, car encore qu'il

y ait ici bien 14 ou 15 cents âmes, il n'y est mort qu'une seule femme depuis les six années dernières... »

DOLLIER DE CASSON. — *Histoire du Montréal* (de l'année 1671 jusqu'à l'automne 1672).

<sup>23</sup> « Sa Majesté a esté bien aysé d'apprendre qu'il y ayt eu 700 enfans baptisez l'année dernière et mesme de l'avis que M. l'évesque de Pétrée luy a donné qu'il y en auroit 1100 cette année; mais elle auroit désiré d'estre informée du nombre des mariages qui se sont faiets... »

(Lettre du Ministre à Talon) du 4 juin 1672. *Collection de manuscrits de la Nouvelle-France*, vol. I, p. 223.

<sup>24</sup> « Le recensement de 1673, donne six mille sept cent cinq âmes... »

Benjamin SULTE. — *Histoire des Canadiens-Français*, tome IV, p. 123.

<sup>25</sup> Lire: le récit détaillé de ce voyage, tel que rapporté aux *Relations des Jésuites*, de l'année 1671-1672, seconde partie, chapitre VI, pp. 42 et suivantes.

<sup>26</sup> Voir: *Louis Jolliet* par E. GAGNON, pp. 49 et suivantes; 66 et suivantes.

<sup>27</sup> Voir: lettre de M. de Frontenac au Ministre, datée à Québec, le 9 novembre 1672. *Collection de manuscrits de la Nouvelle-France*, vol. I, p. 225.

<sup>28</sup> « M. Talon ne s'y trouva pas, estant un peu indisposé ». Extrait de la lettre de Frontenac au Ministre, en date du 9 novembre 1672; déjà citée.

<sup>29</sup> « Était-ce une indisposition diplomatique ? » se demande son éminent historien Thomas CHAPUIS. « Nous inclinons à le croire », continue-t-il, « car deux jours plus tard, il assistait à une séance du Conseil... » Effectivement, le ministre adressa à Frontenac, cette discrète admonition : « il est bon que vous observiez... que nos rois ont estimé du bien de leur service depuis longtemps, de ne point assembler les états-généraux de leur royaume... étant bon que chacun parle pour soi et que personne ne parle pour tous. »

Thomas CHAPAIS, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 435.

<sup>80</sup> L'intendant Talon, arrivé en la Nouvelle-France à l'automne de 1665, y séjourna d'abord, jusqu'à l'automne de 1668, alors qu'il s'embarqua pour l'Europe. De retour à Québec, au mois d'août 1670, il continua son office d'intendant jusqu'à l'automne de 1672; époque à laquelle il quitta Québec, pour toujours. Il mourut, à Paris, en 1694.

<sup>81</sup> Nous avertissons le lecteur que ce dîner que nous pouvons supposer assez vraisemblable, au départ d'un personnage comme Talon, n'en est pas moins une reconstruction d'histoire. L'ordonnance du menu, est celle d'un grand repas de gala du XVII<sup>e</sup> siècle. (Voir: la *Grande Encyclopédie*, tome 28<sup>ème</sup>, p. 433.) On remarquera cependant, que dans la composition de ce menu, saufs les vins de France et les fruits secs importés, tout ce que nous y avons mis: viandes, légumes, poissons et fruits, est de provenance canadienne. Il eut été facile pour le gouverneur de Frontenac, qui aimait l'apparat et le décorum, d'en composer un semblable.

<sup>82</sup> On peut lire tous les noms de ces conseillers, procureur et secrétaire, aux procès-verbaux des *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, pour l'année 1672; notamment, les 12 et 17 septembre et les 24 et 31 octobre. Consulter: vol. I, pp. 689 et suivantes

<sup>83</sup> Bossuet, alors évêque de Condom.

<sup>84</sup> Mascaron: fameux prédicateur français, qui venait d'être l'année précédente, 1671, nommé évêque de Tulle.

<sup>85</sup> Louis XIV était alors en guerre avec les Pays-Bas, et les événements dont il est ici écrits, s'étaient accomplis au mois de juin 1672. Voir: *Louis XIV et son temps* par A. GABOURG, p. 122.

Voir aussi: la partie du discours de Frontenac à ce propos, au Conseil, à vol. I, p. 690, des *Jugements et délibérations du Conseil Souverain, de la Nouvelle-France*.

<sup>66</sup> SERGINES, dans les *Annales Politiques et Littéraires*, (no du 12 janvier 1913) donne une nomenclature d'ouvrages anciens, traitant des moyens de conserver la santé, la jeunesse et la beauté, et parmi ceux-là, les deux que nous citons, à savoir : ceux de Jean LIÉBAUT (1534) et de BODEAU DE SOMAISE (1666). On peut y lire aussi, quelques formules de Liébaud.

<sup>67</sup> Instrument de musique ancien, qui avait la forme d'une très longue mandoline.

<sup>68</sup> Une lettre de madame de Sévigné, datée de Paris, le 16 mars 1672, contient en effet une critique de cette pièce de Racine.

Lire aussi : ce qu'elle écrit au sujet de *Bajazet*, dans d'autres lettres, en date des 13 et 15 janvier de la même année. *Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, recueillies et annotées par M. MONMERQUÉ, de l'Institut, tome II, pp. 533, 463, 468.

<sup>69</sup> Actrices célèbres de l'époque.

<sup>70</sup> « Ayez une vue du Canada, comme d'un bien qui n'est plus à portée, M. de Frontenac en est le possesseur ». écrit madame de Sévigné à sa fille, qui avait espéré ce poste de gouverneur, pour le comte de Grignan, son mari. Puis, en guise de consolation madame de Sévigné ajoute : « C'est une triste chose que d'habiter un nouveau monde et de quitter celui que l'on connaît et que l'on aime... »

Voir : *Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, recueillies et annotées par M. MONMERQUÉ, de l'Institut. Lettre du 6 avril 1672, tome III, p. 7.

<sup>71</sup> Ce journal qui subsista jusqu'au commencement du 19<sup>ème</sup> siècle, publiait les nouvelles de cours, des historiettes et des anecdotes.

<sup>72</sup> Ces particularités, sur l'Académie, ses concours et le Dictionnaire, nous les avons cueillies dans une série d'articles publiés sous le titre général de : *Autour de l'Académie*, par Frédéric MASSON, dans *Les Annales politiques et littéraires*; numéros du 28 juillet au 22 septembre 1912.

<sup>43</sup> Autrefois, la résidence du Grand maître de l'Artillerie, qui avait la faculté de mettre à la disposition de qui il voulait, un certain nombre d'appartements qu'elle contenait. Madame de Frontenac, avec son amie mademoiselle d'Outrelaise, en avaient obtenu un. On sait que ce monument est aujourd'hui devenu la Bibliothèque de l'Arsenal.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	PAGE
Préface.....	7
Avertissement.....	11
Bibliographie.....	15

### AU CŒUR DE L'HISTOIRE DE QUÉBEC.

A — Noël dolent. (1635),.....	21
Notes et pièces justificatives .....	35
B — Un Jour de l'An sous l'ancien régime, (1646),....	43
Notes et pièces justificatives .....	61
C — La Fête-Dieu à Québec. (1646),.....	65
Notes et pièces justificatives .....	97
D — La réception de monsieur le gouverneur d'Argenson, au collège des Jésuites, à Québec. (1658),.....	103
Notes et pièces justificatives .....	129

### AU CŒUR DE L'HISTOIRE DE MONTRÉAL.

A — La Noël d'un Tambour, en garnison d'hivernage, à Ville-Marie. (1665),.....	137
Notes et pièces justificatives .....	155
B — Le recensement de Ville-Marie, par Talon. (1667),.	161
Notes et pièces justificatives .....	187



TABLE DES MATIÈRES

C — Les premières rues de Ville-M <sup>FRAN</sup> . (1672),.....	193
Notes et pièces justificatives .....	215
AU CŒUR DE L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE	
A — Dans les forêts de la Nouvelle-France. (1644),...	219
I. Grandes chasses.	
II. Noël de sauvages.	
Annotations .....	235
B — Jogues. (1607-1646),.....	237
Notes et pièces justificatives .....	269
C — La Nouvelle-France, à l'arrivée de Frontenac. (1672).	273
Notes et pièces justificatives .....	309

## ERRATA

Pages	Lignes	Au lieu de :	Lire :
30	21	Boulé	Boullé
36	29	2	3
47	16	ou	où
50	7	Saint-François Xavier	saint François-Xavier
50	8	Saint-Ignace	saint Ignace
67	9	<i>Journa</i>	<i>Journal</i>
69	14	où	ou
144	1	en (1656)	en 1656
144	19	l autel	l'autel
146	20	sainte-communion	sainte communion
148	12	français	français
148	15	pû	pu
153	11	1	18
218	10	changée	changé
255	9	apprie	apprit
255	10	dt	de
259	20	semble-t-elles	semblent-elles
286	6	du	dû
286	20	Fénélon	Fénelon
291	3	ce n-	cents
291	10	cent	cents
296	21	provincial	Vicaire-Provincial
296	21	Germain Allart	Gabriel de la Ribourde
310	1	Paris-	Paris;
310	2	particulière;	particuiière-
311	19	9	10
314	30	écrits	écrit
315	8	forne	forme

Page 78, lignes 8 et 9, au lieu de: à le leur,  
lire : au leur,

Page 279, ligne 4, lire:

*«Si canimus silvas, silvæ sint consule dignæ»*

